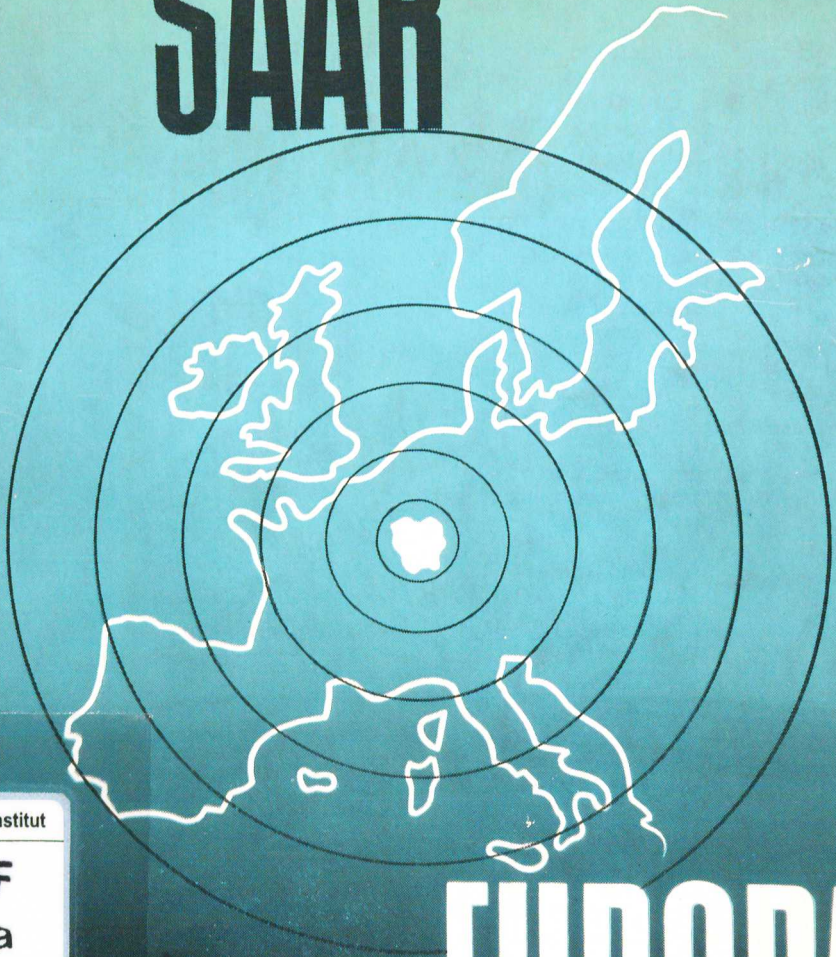


SAAR



Europa - Institut

EF

1a

1955,2

EUROPA

HEFTE DES EUROPA-INSTITUTES DER UNIVERSITÄT DES SAARLANDES  
CAHIERS DE L'INSTITUT EUROPÉEN DE L'UNIVERSITÉ DE LA SARRE



EIBGE

A 70. 12. II  
167. 12. 42



SAAR

Cahiers de l'Institut Européen de l'Université de la Sarre

Hefie des Europa-Institutes der Universität des Saarlandes



EUROPA

EF 1a-1955, 2

Europa Institut Institutsbibliothek
Inv. Nr. 23-VI-423
Sign.: EF 1a-1955, 2



1908

1908
1908
1908

# SINN UND AUFGABE EINES EUROPA-INSTITUTS

Es ist heute Mode, von Integration zu sprechen. Dem Begriff wird dabei von den verschiedenen Theoretikern, die ihn benutzen — und manchmal auch von gleichen Theoretikern an verschiedener Stelle — jeweils ein verschiedener Inhalt gegeben. Immer bedeutet Integration Einheit; doch das eine Mal setzt man Integration gleich Verschmelzung, das andere Mal gleich Homogenität, ein drittes Mal gleich Uniformität. Im ursprünglichen Sinn bedeutet Integration jedenfalls die von den Gliedern gefühlte, gewollte, bewußt erlebte Einheit, in die die Glieder eingeordnet sind, ohne ihr Eigenleben im Rahmen der Einheit zu verlieren. Integration setzt also den Willen der Glieder zur Einheit, ihr Bewußtsein der Einheit und das Erlebnis der Einheit voraus.

Das Erlebnis der Einheit bedarf der Vermittlung: Integration erfolgt über Integrationsmittel, die dieses Erlebnis vermitteln. Im einzelnen Staat dient die Fahne, die Hymne, das Staatsoberhaupt, die Wehrmacht, aber auch der Verkehr, die Wirtschaft, nicht zuletzt der politische Kampf der Parteien als Mittel der Integration. Unsere Zeit spricht so viel von Integration und ist so arm an Integrationsmitteln geworden. Jene Integration vor allem, die den Begriff erst zum Modebegriff hat werden lassen, die Integration Europas, leidet unter diesem Mangel an Mitteln. Das Finden geeigneter Integrationsmittel ist eine wichtige Aufgabe auf dem mühevollen Weg zu einer Einigung der Staaten Europas.

Unter den wenigen vorhandenen Integrationsmitteln nehmen die Europa-Institute eine besondere Stellung ein.

Ein Europa-Institut ist zunächst eine Stätte der Begegnung. Die rein menschliche, freundschaftliche Begegnung — die Begegnung vor allem von jungen Menschen — ist der erste Schritt zu einer politischen Begegnung der Staaten, Anfang einer befreienden Ent-

krampfung der öffentlichen Meinung, Voraussetzung für die heute für Europa existenznotwendige Freundschaft von Staat zu Staat. Das Wort eines französischen Staatsmannes: „Hätte *jeder* Deutsche nur *einen* Franzosen zum Freund und *jeder* Franzose nur *einen* Deutschen, so wäre das Problem der deutsch-französischen Beziehungen gelöst“, kann als Grundsatz für die Bereinigung aller Spannungen gelten, die heute noch die Einigung Europas verhindern. Freundschaft entsteht aber nur aus der Begegnung von Mensch zu Mensch.

Im Rahmen des Europa-Instituts trifft der junge Student aus einem europäischen Land auf den jungen Studenten aus dem anderen Lande. In diesem Studenten des anderen Landes lernt er das Land selbst kennen — in seiner Mentalität, in seinen guten und auch in seinen schlechten Eigenschaften. Es mag eine solche Identifizierung *eines* Vertreters eines Landes mit dem gesamten Lande noch so falsch sein: Tatsache ist, daß diese Identifizierung bewußt oder unbewußt bei der Begegnung immer wieder erfolgt. Deshalb muß bei der Auswahl der Studierenden an einem Europa-Institut ein strenger Maßstab angelegt werden: die Studierenden sollen möglichst typische Vertreter der guten Kräfte ihres Landes und ihres Volkes sein — und sie sollen sich jedenfalls während ihres ganzen Studiums im Europa-Institut als diese Repräsentanten fühlen und verhalten. Ob sie später einmal in den diplomatischen Dienst ihres Landes eintreten oder nicht: solange sie in einem Europa-Institut arbeiten, sind sie jedenfalls die inoffiziellen Gesandten ihres Volkes.

Die Begegnung, die das Europa-Institut vermitteln soll, muß eine möglichst intensive, das Kennenlernen ein gründliches sein: das gemeinsame Studium an einem Europa-Institut darf sich deshalb nicht auf ein bloßes Nebeneinander in Vorlesungen beschränken, sondern es muß sich zu einem Miteinander bei der täglichen Arbeit und im täglichen Leben entwickeln. Ein Europa-Institut, das nur Vorlesungen gibt, hat seinen Sinn verfehlt, weil es nicht zu diesem Miteinander führt. Dieses Miteinander wird nur in der gemeinsamen Arbeit bei praktischer Übung erreicht, im gemeinsamen Erlebnis fremder Länder und Einrichtungen, bei Exkursionen, bei gemeinsamem Spiel und Sport und nicht zuletzt in der Wohngemeinschaft in einem gemeinsamen Heim. Das ideale Europa-Institut ist wie ein englisches College aufgebaut; es soll belebt sein von einem gemeinsamen Geist, der die einzelnen prägt und in solcher Prägung zeitlebens durch die gleiche school-tie miteinander verbindet.

Dem gegenseitigen Kennenlernen sollte auch ein Teil der Vorlesungen, vor allem die von den Studenten selbst in den Seminaren gehaltenen Vorträge dienen. In diesen Vorlesungen und in diesen Vorträgen sollten die speziellen Probleme und Schwierigkeiten der einzelnen Länder, der europäischen Staaten und Völker in ihrem Wesen, ihren Ursachen und ihren Auswirkungen erläutert werden. Nur wer sich kennt, kann sich verstehen; nur über gegenseitiges Verständnis gelangt man zu der so bitter notwendigen Verständigung. Dieser Verständigung soll das Europa-Institut dienen.

Bei diesem gegenseitigen Kennenlernen werden die Unterschiede zwischen den einzelnen europäischen Staaten und Völkern, aber auch ihre gemeinsamen Grundlagen, ihre Ähnlichkeit und ihre innere Verwandtschaft dem Studenten des Europa-Instituts deutlich gemacht. Das Herausstellen der Unterschiede sowohl wie der Gemeinsamkeiten wird Aufgabe besonderer Vorlesungen und besonderer Forschung sein. Dabei werden *vergleichende* Studien über die nationalen Eigenheiten der einzelnen Staaten wie über die erst in solchem Vergleich hervortretenden gemein-europäischen Züge auf den verschiedenen Sektoren des gesellschaftlichen Lebens, etwa auf dem Gebiet der Politik, des Rechts, der Wirtschaft und vor allem der Kultur notwendig Gegenstand des Unterrichts wie der eigenen Forschungsarbeit der Studenten sein. In diesem Vergleich wird Europa von den Studenten als Einheit erkannt und erlebt werden können.

Eine dritte Gruppe von Vorlesungen muß der Darstellung und Untersuchung der praktischen Möglichkeiten einer Verwirklichung der europäischen Einheit gewidmet sein, die in der Politik, im Recht, in der Wirtschaft und in der Kultur für den einzelnen und für die Staaten und Völker gegeben sind. Dabei soll aus berufenem Munde gezeigt werden, was auf dem Wege nach Europa bisher schon erreicht ist. Ein Teil der großen europäischen Enttäuschung der letzten Jahre, die vor allem in der Jugend fühlbar ist und die so manchen jungen Menschen dem Europa-Gedanken wieder entfremdet hat, ist darauf zurückzuführen, daß immer wieder von den Mißerfolgen europäischer Organismen gesprochen wird, während das, was der Europarat, die Montanunion, die EZU usw. in sachlicher Arbeit bisher schon geleistet haben, weitestgehend unbekannt bleibt. Neben diese Schilderung des schon Erreichten muß der Hinweis auf das noch Erreichbare treten; dabei sollte es weniger darauf ankommen, große Programme für den künftigen Politiker und Forderung-

gen für den Staatsmann aufzustellen, als aufzuzeigen, was auch der einzelne Student in seinem Kreis und mit seiner Arbeitskraft für die europäische Sache zu leisten im Stande ist.

Eine letzte Gruppe von Vorlesungen soll dem Studenten das praktische Handwerkszeug für die Erfüllung dieser seiner Aufgabe liefern; sie hat ihn in das Wesen der Sozial-Psychologie und einer aufbauenden Propaganda einzuführen, als Redner und Diskussionsredner in der eigenen und in der fremden Sprache zu schulen und zum Aktivist für Europa zu erziehen.

Zum Aktivist für Europa: mit diesem Begriff ist das Arbeitsziel jedes Europa-Instituts aufgezeigt. Wer durch die Schule eines Europa-Instituts gegangen ist, muß es als begeisterter Träger des europäischen Gedankens und als geschulter Kämpfer für die europäische Einigung verlassen, welchen Beruf immer er ergreifen oder in welchen Beruf immer er zurückkehren mag. Selbstverständlich wird es bestimmte Berufe geben, für die die Ausbildung an einem Europa-Institut von besonderer Bedeutung ist: nicht nur der diplomatisch-konsularische Dienst der einzelnen europäischen Staaten, sondern auch vor allem die Sekretariate der schon bestehenden und noch zu bildenden europäischen Organismen — des Europarats, der Montanunion, der EZU usw. — werden mehr und mehr bei der Auswahl ihres Personals auf die früheren Hörer der vorhandenen Europa-Institute zurückgreifen müssen; die hauptamtlichen Funktionäre der zahlreichen europäischen „Non-governmental-organizations“ auf allen Gebieten werden sich immer mehr aus den Kreisen der Studenten der Europa-Institute ergänzen. Trotzdem darf das Studium an einem Europa-Institut nie zu einem Spezial-Studium führen, das Institut selbst nie zu einer Einrichtung werden, deren erfolgreiche Absolvierung eine bestimmte „Berechtigung“ zum Eintritt in eine bestimmte Laufbahn verleiht und die nur deshalb besucht wird. Das Studium an einem Europa-Institut muß immer ein Studium auf möglichst breiter Grundlage mit einem ideellen, nicht mit einem materialistischen Ziele — und es muß darauf ausgerichtet bleiben, nicht den europäischen *Funktionär*, sondern den *Europäer schlechthin* heranzubilden, jenen Europäer, *ohne den die Einigung Europas immer eine Utopie bleiben wird.*

Unter den verschiedenen Europa-Instituten nimmt das der Universität des Saarlandes durch die enge Verbindung mit der Universität und dank seiner geographischen Lage nicht nur auf der Mitte des Weges von Straßburg nach Luxemburg, sondern vor



allem in einem Lande, dessen Mission es ist, die lebende Verbindung zwischen zwei europäischen Staaten und Völkern zu schaffen, einen besonderen Platz ein. Sicher hat auch das Europa-Institut des Saarlandes noch nicht all die Ziele verwirklicht, die ich eben als notwendige Ziele eines jeden Europa-Instituts genannt habe. Doch es ist jedenfalls auf dem Wege dazu. Das Ziel ist erkannt; die Arbeit hat begonnen; an ihrer Vollendung arbeiten Professoren und Studenten des Europa-Institutes in einer echten, verwirklichten Integration.

*Prof. Dr. Freiherr F. A. von der HEYDTE*

*Direktor der juristischen Abteilung des Europa-Instituts  
der Universität des Saarlandes*

# DAS EUROPA-INSTITUT DER UNIVERSITÄT DES SAARLANDES

Das *Europa-Institut* ist eine der jüngsten Verwirklichungen der Universität des Saarlandes. Es besteht erst seit 1951 und wurde auf Initiative des heutigen Rektors, Herrn Prof. Dr. J. F. Angeloz, gegründet. Die Idee aber, an der Universität des Saarlandes — dieser ersten europäischen Universität — ein Europa-Institut zu schaffen, bestand schon seit der Gründung der Universität.

Es ist in der Tat schwer, sich eine bessere Arbeitsstätte für die Gründung eines Instituts zu denken, welches sich als Ziel setzt, einen europäischen Unterricht zu erteilen und an der Annäherung und der Verständigung der europäischen Völker mitzuarbeiten, als sie hier an der Universität gegeben ist. 1700 Studenten aus 28 Ländern besuchen hier die Vorlesungen der Professoren, die 15 verschiedenen Nationalitäten angehören. Dies ist schon ein Phänomen, welchem man an keiner anderen Universität begegnen kann. Berücksichtigt man außerdem noch die geographische Lage der Universität, die sich im Schnittpunkt zweier großer europäischer Kulturen befindet, und die Tatsache, daß die Sprachen dieser beiden Kulturen — die deutsche und die französische Sprache — die offiziellen Unterrichtssprachen sind, dann erst tritt die Bedeutung dieser Stätte für das Schaffen und Wirken eines Europa-Instituts ins volle Licht; und das gerade ist es auch, was dieses Institut wesentlich von allen anderen ähnlichen Instituten unterscheidet. Diese europäische „Atmosphäre“, die man an der Universität überall verspüren kann, sei es in den Hörsälen, dem Studentenrestaurant, den Studentenheimen, auf dem Sportgelände, bei den studentischen Veranstaltungen oder sei es auf den Studienreisen, ist die beste Grundlage für die Arbeit und den Erfolg des Europa-Instituts.

\*

Die Institute, Kollegs oder ähnliche Einrichtungen, die sich ausschließlich dem höheren europäischen Unterricht widmen, stehen alle noch in ihren Anfängen und sind nicht zahlreich. Ihre Unterrichtsprogramme und die Dauer des Studiums weisen noch manche Verschiedenheiten auf, und man bemüht sich jetzt innerhalb der „A.I.E.E.“ (Vereinigung der europäischen Institute), deren Präsident in diesem Jahre der Rektor der Universität des Saarlandes und gleichzeitig der Direktor des Europa-Instituts ist, eine gewisse Harmonisierung auf diesem Gebiete zu erzielen.

Das Europa-Institut der Universität des Saarlandes ist das einzige Institut dieser Art, welches die Bedeutung eines zweijährigen Studiums wahrgenommen und deshalb die Studiendauer entsprechend festgelegt hat. Dies erwies sich von Anfang an als notwendig, nicht allein mit Rücksicht auf das Studienprogramm, welches zu bewältigen ist, sondern auch, weil das Institut hiermit ein zweites, ebenso wichtiges Ziel verfolgte: nämlich den Studenten die Gelegenheit zu geben, sich bei gemeinsamem Wirken und Zusammenleben einander auch menschlich näher zu kommen. Es ist in dieser Richtung noch weiter gegangen, indem es den besten und erfolgreichsten Studenten, die ihr Diplom nach Beendigung des zweiten Studienjahres erworben haben, die Möglichkeit gibt, noch ein drittes Jahr am Institut zu verbleiben, um sich während dieser Zeit ausschließlich wissenschaftlichen Forschungsarbeiten zu widmen. Das Institut gibt damit den Studenten die Möglichkeit, ihre Kenntnisse auf bestimmten Gebieten von allgemein europäischem Interesse zu vertiefen und zu erweitern. So gelten die Forschungsarbeiten in diesem Studienjahr zum Beispiel den Problemen des internationalen Handels und den Auswirkungen des gemeinsamen Marktes von Kohle und Stahl auf die Wirtschaft des Saarlandes.

Das erste Studienjahr am Europa-Institut soll die Studenten mit den Grundlagen der europäischen Probleme zunächst einmal vertraut machen. Die Studenten kommen aus den verschiedensten europäischen Ländern und haben bereits ein abgeschlossenes Hochschulstudium hinter sich, welches sie jeweils mit den theoretischen Kenntnissen der klassischen Universitätsdisziplinen, wie Jura, Literatur, Philologie, Geschichte usw., vertraut gemacht hat. Die Beweggründe, die die Studenten veranlaßten an das Europa-Institut zu kommen sind die Möglichkeit, die europäischen Probleme und Realitäten unter ihren verschiedenen Gesichtspunkten zu studieren. Das Unterrichtsprogramm des ersten Studienjahres am Institut

erstreckt sich deshalb auf eine große Zahl von Studienfächern, die alle ihrer Natur nach in drei Abteilungen gegliedert sind: juristische, wirtschaftliche und kulturelle Abteilung. Die Vielfalt der gelehrten Fächer im ersten Studienjahr läßt den Studenten die Möglichkeit, sich im Laufe des Jahres hauptsächlich die Vorlesungen aus den drei genannten Abteilungen zu wählen, an denen sie besonders interessiert sind.

Der theoretische Unterricht, den zehn Professoren der Universität des Saarlandes und darüber hinaus einige Lehrbeauftragte (hohe Funktionäre der Montanunion, des Europarats, der saarländischen Regierung u. a.) erteilen, wird durch den praktischen Unterricht in den Seminaren ergänzt. Diese praktische Arbeit am Institut verdient, mit Rücksicht auf die Reife und das geistige Niveau der Studenten, eine ganz besondere Beachtung. Die Aussprachen, die den Referaten der Studenten in den Seminaren folgen, erweisen sich als besonders fruchtbar, da sie zur Klärung mancher Probleme beitragen und zahlreiche Vorurteile beseitigen.

Das zweite Studienjahr am Institut ist ein Jahr der Spezialisierung. Die Studenten sollen sich in diesem Jahre stärker den eigenen wissenschaftlichen Forschungsarbeiten widmen. Die Zahl der Vorlesungen ist daher bedeutend geringer und das Hauptgewicht liegt auf den Arbeiten in den Seminaren. Die Hauptarbeit eines jeden Studenten im zweiten Jahre besteht des weiteren in der Anfertigung seiner Diplomarbeit, die abschließend seine Studien am Institut sanktioniert. Die Arbeit, die einen wissenschaftlichen Charakter tragen muß, wird jeweils unter Führung eines Professors angefertigt und nach Abschluß der mündlichen und schriftlichen Prüfungen verteidigt. Die Themen, die beispielsweise in diesem Jahr gewählt wurden, zeigen die Bedeutung der behandelten Probleme:

Entwicklung des deutschen Nationalismus im 19. Jahrhundert.

Die Beziehungen zwischen dem Europarat und der NGO's.  
Das Erziehungssystem in der sowjetisch besetzten Zone Deutschlands.

Etude sur l'application de la loi de la cogestion dans les industries sidérurgiques en Allemagne.

La Sarre dans la politique européenne d'après-guerre.  
Deux ans d'Assemblée Commune (1952—1954).

L'Agression.

L'expérience BOIMONDAU, la communauté de travail type en France.

u. a.

Außer den regelmäßigen Vorlesungen veranstaltet das Institut jährlich für die Studenten eine Anzahl Gastvorträge verschiedener prominenter Persönlichkeiten des europäischen kulturellen, wirtschaftlichen und politischen Lebens. Die Vorträge gewisser Mitglieder der europäischen Organisationen (Montanunion, Europarat, Europäische Gemeinschaft für die wirtschaftliche Zusammenarbeit) haben eine ganz besondere Bedeutung für die Studenten, da sie ihre theoretisch erworbenen Kenntnisse am Institut durch Darlegungen qualifizierter Sachverständiger dieser Organisationen unterbauen sollen.

Das Studium am Europa-Institut wird weiter durch eine Reihe jährlich durchgeführter Studienreisen vervollständigt. Diese außerordentlich lehrreichen Studienreisen führen die Studenten in die verschiedenen europäischen Länder. Sie ermöglichen es ihnen, an Ort und Stelle die politischen, wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Institutionen dieser Länder kennenzulernen. Die Beneluxländer, Frankreich, Deutschland, Schweiz, Dänemark, Schweden und das Saarland waren bis jetzt die Reiseziele des Instituts.

Die Reisen zum Europarat nach Straßburg und zur Montanunion nach Luxemburg sind schon zur Tradition des Instituts geworden. Dort haben alle Studenten die Möglichkeit, einen Einblick in die Tätigkeit dieser beiden wichtigen europäischen Organisationen zu gewinnen. Darüber hinaus können einige Studenten des Instituts jährlich an Lehrgängen innerhalb dieser Organisationen teilnehmen.

1953 wurde innerhalb des Instituts eine weitere Abteilung geschaffen, die diplomatische Abteilung. Sie ist vorerst vor allem für die saarländischen Studenten vorgesehen, die sich auf die diplomatische Laufbahn und den Verwaltungsdienst vorbereiten. Das Studium, welches ebenfalls zwei Jahre dauert, steht im engen Zusammenhang mit dem Unterricht der drei anderen Abteilungen des Instituts und wird auch von Professoren und Lehrbeauftragten des Instituts erteilt.

Das Europa-Institut der Universität des Saarlandes ist nicht nur Lehrstätte und Forschungszentrum, es ist auch der Rahmen anderer Tätigkeiten, die zur Förderung der europäischen Verständigung und

der Zusammenarbeit dienen. Schon seit mehreren Jahren organisiert das Kultusministerium der saarländischen Regierung in Zusammenarbeit mit dem Europa-Institut die sogen. europäischen pädagogischen Arbeitstagen für den saarländischen Lehrkörper. An diesen Tagungen nehmen Professoren deutscher Universitäten zusammen mit ihren Kollegen der Universität des Saarlandes teil. Diese Zusammenkunft der Pädagogen hat zum Ziel, in einer Reihe von Vorträgen mit anschließenden Diskussionen eine Anzahl Probleme europäischen Charakters zu behandeln. In diesem Studienjahr wurden z. B. anlässlich dieser Tagungen folgende Themen behandelt:

Die Bedeutung der französischen Philosophie für die deutsche Philosophie seit 1945.

Das deutsch-französische Verhältnis in europäischer Perspektive.

Erziehung zum Europäer.

Die Aggressivität als pädagogisches Problem u. a.

\*

Dieser kurze Überblick über das Studium am Europa-Institut und seiner Tätigkeit wäre nicht vollkommen, spräche man nicht auch von den Schwierigkeiten, die die Arbeit an einem Institut, wie diesem, mit sich bringt. Diese Schwierigkeiten sind zweifacher Natur:

Die Tatsache, daß der Unterricht am Institut zweisprachig ist, setzt voraus, daß alle Studenten gute Kenntnisse beider Sprachen besitzen, was zu Beginn des Studiums nicht immer der Fall ist. Diese Schwierigkeit würde wahrscheinlich schon bestehen, wenn es sich nur um Studenten handelte, deren Muttersprache Deutsch oder Französisch ist. Das Problem ist aber weitaus komplizierter, da am Institut zahlreiche Nationalitäten vertreten sind (14 in diesem Jahr — von Finnland bis nach Griechenland). Diese sprachlichen Schwierigkeiten konnten aber dank der engen Zusammenarbeit mit dem Dolmetscher-Institut der Universität des Saarlandes gelöst werden. Die Studenten des Europa-Instituts haben die Möglichkeit, am Dolmetscher-Institut an speziellen Sprachkursen teilzunehmen. Die bisher erzielten Resultate sind sehr erfreulich. Dies zeigen die Sprachprüfungen am Ende eines jeden Studienjahres, denen der Student sich unterwerfen muß.

Eine zweite Schwierigkeit besteht in der Natur des europäischen

Unterrichts, der sich vor allem grundsätzlich von dem normalen Universitätsunterricht dadurch unterscheidet, daß er sich nicht nur auf eine kleine Anzahl von Disziplinen beschränkt, wie bei den einzelnen Fakultäten, sondern wie schon erwähnt wurde, eine Vielfalt von Problemen behandelt, die in die verschiedenen Wissenschaftsphären hineinragt. Diese Vielfalt der verschiedensten Disziplinen, die am Europa-Institut gelehrt werden, stellt den Studenten zu Beginn ihrer Studien gewisse Schwierigkeiten, da sie hier einem Unterricht gegenüberstehen, der mit ihrem bisherigen Fachstudium nur wenig oder nichts Gemeinsames hat. Diese Schwierigkeit ist aber auch nur von vorübergehender Natur, da der große Vorteil des zweijährigen Studiums (zwei Drittel eines normalen Universitätsstudiums) es den Studenten erlaubt, diesen Anpassungsprozeß an das Programm des Europa-Instituts zu meistern, und ihnen dadurch die Möglichkeit gibt, nicht nur ihr Können auf ihren Spezialgebieten unter neuen europäischen Aspekten zu erweitern, sondern auch neue Kenntnisse auf anderen Wissensgebieten zu erwerben.

Vier Jahre sind seit der Gründung des Europa-Instituts vergangen; sie haben gezeigt, daß diese Schwierigkeiten bei gutem Willen seitens der Professoren und Studenten leicht zu überbrücken sind, was auch die bisherigen Resultate des Instituts bewiesen haben. Die Bestrebungen des Europa-Instituts gehen aber weiter, und es werden immer neue Wege und Methoden gesucht, um die Resultate zu verbessern. Das ständig wachsende Interesse der akademischen Jugend Europas für das europäische Studium ist für das Europa-Institut der Universität des Saarlandes die beste Anregung dazu, auf dem bisher beschrittenen Wege weiterzuarbeiten.

*Dr. DUŠAN RADIVOJEVIĆ*

*Verwalter des Europa-Instituts  
der Universität des Saarlandes*

## NOTE SUR L'A.I.E.E.

Sous le nom d' « ASSOCIATION DES INSTITUTS D'ETUDES EUROPEENNES » (A.I.E.E.) et sur l'initiative du Centre européen de la Culture, il a été constitué en 1952 une Association ayant la personnalité juridique. L'A.I.E.E. a son siège dans Villa Moynier, 122, rue de Lausanne à Genève au siège du CENTRE EUROPEEN DE LA CULTURE.

D'après son statut, l'A.I.E.E. a pour but de développer parmi les peuples européens le sens de leur commune appartenance à une civilisation qui a fait leur grandeur et qui est la source de leurs libertés.

A cet effet, elle se propose :

- « — d'une part, la représentation concertée des intérêts communs de ses membres vis-à-vis des organismes nationaux ou supranationaux ;
- d'autre part, la coordination de leur action et de leurs recherches dans le domaine de la culture commune de l'Europe ;
- enfin, la participation aux activités du Centre européen de la Culture ».

L'A.I.E.E. est ouverte aux Instituts spécialisés dans les études européennes, ayant la personnalité civile, jouissant de la liberté traditionnelle des Universités à l'égard des pouvoirs publics et se proposant au moins l'un des buts suivants :

- « 1. contribuer à la formation européenne des élites, notamment des professeurs des divers ordres d'enseignement ;
- 2. contribuer à la formation des agents supérieurs des divers organismes européens ;
- 3. favoriser la recherche scientifique sur les problèmes européens.

« L'ASSOCIATION DES INSTITUTS D'ETUDES EUROPEENNES » comprend actuellement comme membres les organismes suivants :

- 1) Collège d'Europe — Bruges
- 2) Institut für europäische Politik und Wirtschaft — Frankfurt (Main)
- 3) Institut für europäische Geschichte — Mainz



- 4) Association européenne pour l'étude du Problème des Réfugiés — München
- 5) Institut für Kontinentaleuropäische Forschung — München
- 6) Centre européen Universitaire — Nancy
- 7) Gesellschaft für übernationale Zusammenarbeit — Offenburg
- 8) Europa-Institut der Universität des Saarlandes — Saarbrücken
- 9) Secrétariat Catholique d'Etudes Européennes — Strasbourg
- 10) Institut Universitaire d'Etudes Européennes — Torino
- 11) Österreichisches Colleg und Forschungsinstitut für europäische Gegenwartskunde — Wien
- 12) Instituto de Estudios Europeos — Barcelone
- 13) Centre d'Etudes européennes de l'Institut Français — Barcelone
- 14) Institut de Sociologie économique et de Psychologie des Peuples — Le Havre
- 15) Collège européen des Sciences sociales et économiques — Paris
- 16) Institut d'Etudes Fédéralistes — Paris
- 17) Institut International d'Archéocivilisation — Paris
- 18) Bureau d'Etudes de l'U.F.I.
- 19) Salzburg Seminar in American Studies — Salzburg

E. K.

## EUROPA IN DER ISOLATION

Die Konferenz von Bandung, auf der sich die Völker Asiens und Afrikas zu einem anti-kolonialistischen Manifest trafen, hat mit erschreckender Deutlichkeit die Isolation aufgezeichnet, in der der europäische Kontinent sich heute schon befindet. Die großen Integrationspläne der europäischen Kontinentalstaaten, die Überbrückung der historischen Gegensätze zwischen den Nachbarvölkern des Abendlandes haben die Aufmerksamkeit und Wachsamkeit der öffentlichen Meinung weitgehend von den gewaltigen Veränderungen abgelenkt, die fernab in Ostasien, aber auch an der Schwelle Europas, im östlichen und südlichen Mittelmeerraum vonstatten gingen. Die Ichbezogenheit des europäischen Kontinents ist eine natürliche Folge der europäischen Selbstbesinnung. Diesen ungewollten Isolationismus kann sich aber Europa, das im Osten und Süden den Kulturströmen anderer Ländermassen ausgesetzt ist, nicht leisten.

Die Konferenz von Bandung war eine nachträgliche Rechtfertigung des geopolitischen Denkens. Den Einsichtigen wird heute klar, daß ein isolierter europäischer Rumpfkörper ohne die entsprechenden Wirtschaftsräume und ohne ein befriedigendes Verhältnis zu den afrikanischen und nahöstlichen Randgebieten sehr schnell zum Absterben oder zur Bedeutungslosigkeit verurteilt wäre.

Bekanntlich war die ursprüngliche Europaidee des Grafen Coudenhove-Kalergi eine eurafrikanische Idee. In der Vorstellungswelt des beginnenden 20. Jahrhunderts konnten die Pioniere des paneuropäischen Gedankens sich noch ein hochindustrialisiertes Europa vorstellen, das seinen Ausgleich und seine Rohstoffquellen in den kolonialen Weiten des schwarzen Erdteils finden würde. Diese beinahe victorianisch anmutenden Gedankengänge müssen heute einer modernen Schau Platz machen. Es kann nicht mehr die Rede davon sein, Afrika lediglich als eine Rohstoffreserve des weißen

Mannes zu betrachten. Die farbigen Völker der Guineaküste, die an der Spitze der Emanzipationsbewegung der schwarzen Menschheit stehen, haben mit beachtlicher Konsequenz den Weg zum Self-Government längst beschritten und legen auch Wert darauf, daß ihre Rohstoffe nicht mehr in fernen Metropolen verarbeitet werden, sondern daß die neuen Industrien auf ihrem eigenen Boden entstehen. Dennoch, und gerade wegen der rasenden Emanzipation der Nationen des Nahen und Mittleren Orients und Afrikas, ist es für Europa notwendig, sein Verhältnis zu diesen Partnern der Zukunft zu klären.

Der Gedanke der kontinental-europäischen Integration, wie er bis zum Scheitern der Europäischen Verteidigungsgemeinschaft aufgetreten ist, knüpfte bewußt oder unbewußt an die Tradition eines im Christentum geeinten mittelalterlichen Abendlandes an. Diese erste geistige Gemeinschaft des Abendlandes war nur denkbar gewesen in der Abwehr und dem Zwang zum Zusammenschluß gegen die von außen einstürzende Flutwelle des Islams. Die Geschichte des christlichen Mittelalters und der ihr zweifellos inwohnenden geistigen Einheit ist gleichzeitig die Geschichte der europäischen Auseinandersetzung mit der mohammedanischen Welt. Diese Wechselbeziehung zum Orient schuf aber auch ein enges Verhältnis zwischen Abend- und Morgenland, das in den zahlreichen Legenden der Sarazenenkriege, und vor allem auch in der widerspruchsvollen Persönlichkeit des Staufer-Kaisers Friedrich II. einen symbolischen Ausdruck fand.

Diese Bindungen sind längst zerbrochen. Was der Klärung des europäischen Verhältnisses zu den angrenzenden Gebieten Asiens und Afrikas heute viel gründlicher im Wege steht als die getrennten Wege der Zivilisation, ist die kurze Zwischenperiode der industriellen Revolution, die Europa ein Jahrhundert früher als die mohammedanische Welt vollzog und dank der Europa etwa 100 Jahre lang in eine beherrschende Stellung gegenüber seinen Nachbarräumen gerückt wurde. Das anti-kolonialistische Ressentiment, das sich infolge dieser letzten 100 oder auch nur 50 Jahre europäischer Vorherrschaft im südlichen und östlichen Mittelmeerraum gegen die europäischen Staaten aufgestaut hat, ist zur Zeit eine schwerer zu überbrückende Kluft als die 1000jährige Trennung von Religion und Überlieferung als Folge der muselmanischen Expansion.

Trotzdem darf nicht vergessen werden, daß der geographischen Beschaffenheit gemäß der gesamte Mittelmeerraum eine Einheit

bildet, welche der physischen Zusammengehörigkeit jener Länder, die die „Europa“ genannte Halbinsel Asiens bilden, in keiner Weise nachsteht. Es ist höchst fragwürdig, ob zwischen einem Einwohner der Provence und einem Libanesen mehr Unterschiede bestehen als zwischen dem gleichen Provençal und einem Skandinavier. Was schließlich die Trennung der Religion betrifft, so ist dank den modernen Verkehrsmitteln der Erdball so sehr zusammengeschrumpft, daß die nahe Verwandtschaft des islamischen und des christlichen Monotheismus im Angesicht der Religionen und Philosophien Süd- und Ostasiens immer eindringlicher zu uns spricht.

Die Tragik der europäischen Einigung liegt vielleicht darin, daß auf einem engen Raum ein Integrationsexperiment unternommen wurde, das zur inneren Vereinheitlichung scharfe kontinentale Grenzen voraussetzt, und daß dieser grandiose Versuch zusammenfiel mit einer technischen Entwicklung, die die bisher bestehenden geographischen und kulturellen Trennungen weitgehend aufhebt und alle Kulturen des Erdballs lediglich als räumlich begrenzte Übergänge zu anderen Daseinsformen der menschlichen Art erscheinen läßt. Mehr als einmal ist darauf verwiesen worden, daß die Enge der kleineuropäischen Gemeinschaft diesem Zusammenschluß zum Verhängnis werden könnte. Das war vor allem das Argument all jener, die sich kein Europa ohne Großbritannien, ohne Skandinavien, ohne die iberische Halbinsel, ohne die slawischen Mittelstaaten vorstellen konnten. Es gilt aber mit gleicher Eindringlichkeit für alle Gebiete rings um das Mittelmeer, denen zuletzt das Römische „Weltreich“ zu einer naturgemäßen Einheit verholfen hatte.

In Bandung war Europa abwesend. Besonders bestürzend wirkte der Umstand, daß die griechische Irredenta der Insel Zypern es für angemessen hielt, ihren berufensten Sprecher in das ferne Java zu delegieren. Eindringlicher konnte nicht bewiesen werden, wie wenig Zugkraft der europäische Zusammenschluß schon an der Türschwelle des Kontinents ausübt. Die Kraft einer jeden politischen Entwicklung wird nun einmal an der Kraft ihrer Ausstrahlungen auch über die eigenen Grenzen hinaus beurteilt. An diesem Maßstab gemessen steht die europäische Einigung auf äußerst schwachen Füßen. Gewiß waren auch die Vereinigten Staaten von Amerika, Großbritannien und die Sowjetunion von der afro-asiatischen Konferenz in Bandung ausgeschlossen. Aber in den Kulissen waren sie vertreten. Die Amerikaner durch ihre Alliierten im SEATO und im Mittleren Osten, die Engländer durch ihre Dominionpartner —

auch wenn sie sich zum Neutralismus bekannten —, die Sowjetunion durch ihre kommunistischen Verbündeten. Nur Europa war abwesend oder befand sich in der Gestalt Frankreichs auf der vordersten Anklagebank.

Man mag entgegenhalten, daß die beiden mächtigsten Partner des europäischen Zusammenschlusses, Frankreich und Deutschland, in Afrika und im Nahen Osten in keiner Weise abgetreten seien. Das mag für den einen und den anderen Staat der Wahrheit entsprechen; aber die europäische Zusammenarbeit, von der auf dem Kontinent so viel die Rede ist, hat in der außereuropäischen Politik beider Länder noch nicht den geringsten Niederschlag gefunden. Frankreich wiegt sich weiterhin in der Vorstellung, es könne seine außereuropäischen Positionen allein behaupten, und wacht eifersüchtig darüber, daß jede auswärtige Einmischung oder auch nur Mitarbeit vereitelt wird; die Deutschen appellieren ihrerseits an die seit dem ersten Weltkrieg für Deutschland bestehenden Sympathien in der mohammedanischen Welt, betrachten oft genug mit törichter Schadenfreude die Rückschläge der französischen Verwaltung und sind lediglich darauf bedacht, ihre kommerziellen Vorteile zu festigen.

Bis heute hat der europäischen Einigungsbewegung der große expansionistische Zug gefehlt, der auch im Angesicht der islamischen Welt die Einheit Europas als Wirklichkeit demonstriert hätte. Expansionismus ist hier nicht im Sinne einer kolonialen oder wirtschaftlichen Ausdehnung gemeint, sondern der werbenden Kraft einer großen politischen Entwicklung und ihrer Fähigkeit, auch über die engen Grenzen des Augenblicks hinaus den Anschluß an die Umwelt zu finden. Kein Wunder, daß die emanzipierten Araber des südlichen und östlichen Mittelmeerraumes die europäische Integration als eine parteipolitische Nachkriegskonjunktur abtun und daß, etwa von Syrien aus gesehen, der gesamte Einigungsprozeß als karolingischer Provinzialismus anmutet.

\*

Das Beispiel der Türkei und des Nahen Ostens ist besonders angetan, den Verzicht einer jeden europäischen Einflußnahme auf das außerkontinentale Geschehen zu demonstrieren. Die Türkei befindet sich in der geographischen Lage eines Scharniers zwischen zwei Welten. Sie fühlt sich heute als vollberechtigter Partner sowohl der europäischen als auch der asiatischen Völkergemeinschaft. Optisch kommt das dadurch zum Ausdruck, daß die Türkei Mitglied des

Europarates und des Nordatlantikpaktes ist, gleichzeitig aber auch an der afro-asiatischen Konferenz von Bandung teilnahm und den Eckpfeiler des mittelöstlichen Verteidigungssystems abgibt.

Die türkische Republik, die nach dem Zusammenbruch des Osmanischen Reiches mit einem Radikalismus sondergleichen jede Bindung an die mohammedanische Glaubenswelt abbrach, kurzerhand die arabische Schrift durch das lateinische Alphabet ersetzte, die Emanzipation der Frauen anordnete und in der Abkehr vom Orientalismus so weit ging, den Fez als Kopfbedeckung zu verbieten, diese Türkei Kemal Paschas steht heute wieder im Begriff, enge Bindungen mit den arabischen Nachbarstaaten einzugehen. Diese seltsame Rückentwicklung, als deren erste Folge sich das Erstarcken der islamischen Widerstandskräfte gegen die einst drakonisch erzwungene Laizisierung anmeldete, ist die anschaulichste Demonstration für das Schwinden des Nimbus der europäischen Zivilisation und der europäischen Lebensart in Kleinasien. Heute tragen die Frauen in Erzerum schon wieder den schwarzen Schleier, und der Blick der Politiker von Ankara ist weniger nach Paris und nach London als nach Bagdad und Karachi gerichtet. Parallel zu dem Prestigeverlust Europas ist sich nämlich die Türkei ihrer Aufgabe als Ordnungsmacht des nahöstlichen Raumes bewußt geworden, zu der ein geordnetes Staatsgefüge, eine starke Armee und vor allem auch das Vertrauen des amerikanischen Verbündeten sie berufen hat.

Das türkische Beispiel ist deshalb so bedeutungsvoll, weil hier zwischen den beiden Weltkriegen ein origineller und vielversprechender Versuch unternommen worden war, ein mohammedanisches Land auf dem Wege des laizistischen Nationalismus in die geistige Gemeinschaft des Westens zu integrieren. Hätte der Verfall der europäischen Vormachtstellung weniger schnell stattgefunden, wäre die Einheitlichkeit der europäischen Gesittung, die immerhin vor 1914 sich als Frucht des liberalen Humanismus herausgebildet hatte, nicht so rapide dem Ansturm totalitärer Ideologien erlegen, dann hätte das Beispiel der Türkei, sich im arabischen Raum weiterpflanzend, die Verhältnisse des ganzen östlichen Mittelmeeres in einem für Europa günstigen Sinne verwandeln können.

Statt dessen haben offenbar die Türken selbst die rechte Lust an der konsequenten Durchführung ihrer Okzidentalisation heute verloren. Ihre festeste Bindung an den Westen ist nicht etwa das lokkere rhetorische Band der Straßburger Versammlung, sondern die stählernen Glieder und die nüchterne „Efficiency“ des amerika-

nischen Bündnisses. Nicht der zivilisatorische Brückenkopf Europas in Asien ist die Türkei geworden, sondern die militärische Drehscheibe zwischen Atlantik und Indischem Ozean. Sowohl der in kemalistischer Strenge groß gewordene Führer der Opposition Ismet İnönü als auch der bürgerlich behäbige Staatschef Djelal Bajar spüren heute die zauberhafte Verlockung des Machtanspruchs der einstigen Herrscher von Istanbul über die ganze arabische Welt, zumal in der nüchtern soldatischen Perspektive der Ottomanen die Pläne der europäischen Einigung vorwiegend als ein Mittel der amerikanischen Strategie des kalten Krieges erscheinen mögen.

Kleinasien ist nicht vollends zu „Kleineuropa“ geworden, wie das ein englischer Geograph bereits ankündigte. Das kemalistische Beispiel ist bisher ohne echte Nachfolge geblieben. An gescheiterten Versuchen hatte es jedoch nicht gefehlt. Abgesehen von den rauen Modernisierungsmethoden Reza Schahs im Persien der Zwanzigerjahre trugen noch in jüngster Zeit die fiebrigen Erneuerungspläne der ägyptischen Offiziers-Junta den Stempel des kemalistischen Präzedenzfalles. Der Kampf Oberst Nassers gegen die muslimische Brüderschaft mutet in mancher Beziehung wie das Echo des Ringens um die Laizisierung der Türkei an, das Atatürk vor 30 Jahren mit ungleich blutigeren Mitteln bestand.

Noch bezeichnender sind die Ereignisse in Syrien nach 1945 gewesen, wo die in französischen Kriegsschulen ausgebildeten Offiziere in ihrem Aufstand gegen die Korruption der parlamentarischen Oligarchie sich ohne Umschweife zu den Prinzipien des Kemalismus bekannten. Der selbsternannte Marschall Husni Zaim, der leider nur allzu kurz die syrische Regierungsgewalt in Händen hielt, glaubte sich damals dem Ziel nahe. Auch er setzte die Laizisierung, die Gleichberechtigung der Frauen und eine ganze Reihe westlicher Reformen durch, die in dem hochentwickelten Bürgertum der syrischen Städte lebhaften Beifall ernteten. In diesem durch uralte Kulturen befruchteten Land, das zudem in der französischen Mandatszeit in engste Berührung mit dem Pulsschlag des 20. Jahrhunderts gekommen war, bestanden zweifellos echte Voraussetzungen für eine gründliche „Europäisierung“. Der Staatsstreich, der Husni Zaim das Leben kostete, hat auch dem kemalistischen Experiment in Syrien ein Ende gesetzt.

Die Modernisierung Syriens im strengen revolutionären Sinne ist an einer ganzen Koalition von Interessen gescheitert. Das größte Hindernis für die Nachahmung des türkischen Beispiels in der ara-

bischen Welt nach dem zweiten Weltkrieg war aber zweifellos von Anfang an die islamische Wiedergeburt, für deren Bedeutung das brüchige Gebäude der vielgenannten Arabischen Liga kein rechter Maßstab ist. Die Erneuerung des Islams ist schwer auf einen allgemeingültigen Nenner zu bringen, aber als interessanteste Erscheinung dieser Bewegung müssen die Moslembrüder erwähnt werden, unter denen der Zeitungsleser des Okzidents sich sehr zu Unrecht eine Neuauflage der tanzenden Derwische vorstellt. Gewiß sind auch in der Moslembruderschaft die Tendenzen vielseitig und widerspruchsvoll, aber gerade im politisch hochentwickelten Syrien ist diese Gruppe gelegentlich und wohl nicht ganz zu Unrecht mit den christlich-sozialen Bewegungen Westeuropas verglichen worden.

Wie dem auch sei, der Islam stellt heute wieder eine politische und geistige Realität dar, an der nicht gerüttelt werden kann und die der Wiederholung gründlicher Laizisierungs- und Europäisierungsbestrebungen im nahöstlichen und nordafrikanischen Raum einen Riegel vorschiebt. Man denke nur an das tragische Experiment Mossadeks im Iran, den erst die Entzweiung mit dem religiösen Führer Kaschani zu Fall brachte. Man denke aber auch an die widerspruchsvolle Erscheinung des völlig anglizisierten Mohammed Ali Jinnah, der nur unter dem Zwang der Ereignisse die Staatsgründung Pakistans nach den Prinzipien des religiösen Separatismus vollzog.

Die Wiedergeburt des Islams bedeutet für das gutnachbarliche Verhältnis Europas zu der arabischen Welt eine unmittelbare Gefahr. Frankreich hat das bereits in Nordafrika zu spüren bekommen, wo selbst die großzügigsten Assimilationsbestrebungen zum Scheitern verurteilt sind, seit in Algerien der religiöse Fanatismus eines Messali Hadj auf die Masse der Bevölkerung übergesprungen ist.

Die mohammedanische Welt steht im Begriff, ihre Gemeinsamkeit zu erkennen, und die Schwerpunkte dieser Gemeinschaft verlagern sich bedrohlich vom nahöstlichen in den mittelöstlichen Raum. In der Vorstellung gewisser muselmanischer Utopisten träumt man sogar von einer beinahe lückenlosen islamischen Mächtegruppe, deren Bereich sich von Marokko bis Indonesien erstrecken würde. Ein Beispiel für diese Schwerpunktverlagerung sind die hartnäckigen Einigungsbestrebungen im Raume des sogenannten „Fruchtbaren Halbmondes“, d. h. in dem Dreieck, das durch die Länder Jordanien, Syrien, Libanon und Irak beschrieben wird. Mit britischer Hilfe und dank dem türkisch-irakischen Bündnis schei-



nen sich allmählich die Voraussetzungen für einen staatlichen Zusammenschluß dieser Gebiete zu fixieren. Das politische Zentrum der neuen Föderation würde sich aber zwangsweise nach Bagdad, also in den mittelöstlichen Raum, verlagern, so daß die nahöstlichen Mittelmeerstaaten Syrien und Libanon im Sog einer rein asiatischen Mächtropolitik dem benachbarten und im Grunde eng verwandten Europa gänzlich entfremdet würden.

Es ist daher an der Zeit, daß Europa sich endlich zu einer politischen Konzeption durchringt, die dieser Abspaltung der mohamedanischen Mittelmeergebiete Einhalt gebietet. Eine außergewöhnliche Hilfestellung könnte einer zielbewußten europäischen Politik durch den Libanon zuteil werden, der sich durch Jahrhunderte des heldenhaften Glaubenskampfes hindurch wie eine einsame Mole des Christentums in der Flut des Islams behauptet hat. Mit wirklicher Bestürzung haben die politischen Kreise des Libanon die bereits erwähnte Schwerpunktverlagerung nach Osten, die sich im Zuge der türkisch-amerikanischen Bündnispolitik bald durch den Beitritt Pakistans noch verdeutlichen könnte, beobachtet und suchen durch eine möglichst rege Pflege des kulturellen und wirtschaftlichen Austausches das Gegengewicht nach Westen wiederherzustellen. Bevor aber eine solche europäische Nahostpolitik überhaupt konzipiert werden kann, muß man sich die Schwierigkeiten vergegenwärtigen, die dieser Neuorientierung und Erweiterung der europäischen Einigungsbewegung entgegenstehen.

Zunächst ist da einmal die nordafrikanische Frage, die das Verhältnis Frankreichs zur arabischen Welt auf das schwerste belastet. Die neueste Entwicklung in Tunesien bietet immerhin einige Hoffnung, daß Frankreich auch im Magreb den Anschluß an das 20. Jahrhundert findet. Tunesien ist bei weitem das höchstentwickelte Land Französisch-Nordafrikas. Die Verständigung dürfte hier am leichtesten, aber auch am dringlichsten sein. Jedenfalls ist das neue Dominion-Experiment in Tunis sehr viel verheißungsvoller als die verfahrenere Assimilationspolitik in den drei algerischen Départements, über deren Fehlschlag sich niemand mehr hinwegtäuschen kann, der einmal die Kabylendörfer des Atlas besucht hat. Gewiß, die Gefahren dürfen nicht unterschätzt werden, die für die nationale französische Politik darin beständen, Nordafrika unmittelbar an irgendwelchen europäischen Organisationen teilnehmen zu lassen. Aber es mutet doch seltsam an, Abgeordnete des Senegal in Straß-

burg tagen zu sehen, während die ehemaligen römischen Provinzen Nordafrikas davon ausgeschlossen sind.

Ein anderes Hindernis bietet der Staat Israel, dessen Existenz, obwohl er jede europäische Zugehörigkeit verneint, in den Augen vieler Araber als europäische Invasion gewertet wird. Bezeichnend genug wird in den syrischen und jordanischen Kasernen die israelische Staatsgründung immer wieder mit den kurzlebigen fränkischen Fürstentümern im Orient aus der Zeit der Kreuzzüge verglichen. Die Kampfstellung gegen Israel ist auch heute noch das aktivste Ferment der arabischen Einheit und Xenophobie.

Daneben bliebe die seltsam zweideutige Stellung Spaniens zu erwähnen, das eifersüchtig über seine Mittlerstellung zwischen Europa und Afrika wacht und sein enges Verhältnis zur arabischen Welt oft genug dazu benutzt, unergiebig diplomatische Einzelaktionen vom Zaun zu brechen.

Die Aufzählung wäre nicht vollständig ohne die Nennung Großbritanniens. Auf eine britische Solidarität in den Mittelmeerfragen zu rechnen, wäre von vorneherein utopisch. Dieser Solidarität stehen wohl nicht so sehr die britischen Interessen entgegen als die Überlieferungen der britischen Politik; und wie stark diese Überlieferungen sind, läßt sich an dem anachronistischen Machtkampf ablesen, den sich Franzosen und Engländer heute im Gebiete des Fruchtbaren Halbmondes liefern, als ob das Sykes-Picot-Abkommen nicht schon um 40 Jahre zurückläge. Was Kontinentaleuropa jedoch von London lernen könnte, ist die Geschmeidigkeit in den Methoden, eine empirische Realpolitik, die sich wenig um Prestige und juristische Klauseln kümmert.

In seinen Annäherungsbestrebungen an die arabische Umwelt kann sich Europa voller Berechtigung auf die Gesetze der Geopolitik und der Wirtschaft berufen. Auch heute noch ist ein Binnenmeer keine Trennungslinie, sondern der ideale Verbindungsweg für den Austausch von Gütern und Zivilisationen. Ein von der Nord-Süd-Verkehrsstraße ausgeschaltetes Nordafrika wäre kaum lebensfähig, und die berühmte Einheit des Magreb am Rande der Sahara wäre ohne die Ergänzung der französischen Landwirtschaft und der französischen Industrie eine wirtschaftliche Fehlleistung. Schließlich können am Beispiel Libyens die erschreckenden Konsequenzen abgelesen werden, die eine Abschnürung der nordafrikanischen Küste von ihren wirtschaftlichen Ergänzungsgebieten im Norden nach sich zöge.

Was trennend zwischen Europa und dem nahöstlichen Raum steht, ist die noch allzu junge Erinnerung an den Kolonialismus. Eine Neugestaltung der Beziehungen zu diesen Nachbarräumen und ihre Einschaltung in den europäischen Einigungsprozeß würde nicht nur die Absage an eine politische Machtvorstellung der Vergangenheit voraussetzen, sondern im positiven Sinne darüber hinaus die Erkenntnis, daß jeder Zusammenhalt heute nicht mehr mit militärischen Mitteln gesichert werden kann, höchstens durch wirtschaftliche Überlegenheit. Die europäische Selbstbehauptung über die engen Grenzen des Kontinents hinaus wird abhängig sein von der wirtschaftlichen Verflechtung im südlichen und östlichen Mittelmeerraum, die Europa gegen die amerikanische und britische Konkurrenz noch erwirken kann, und von der Vorurteilslosigkeit, mit der das Verhältnis zur mohammedanischen Welt auf eine neue Grundlage gestellt wird.

Ob dieses Experiment gelingt, ob es unternommen wird, ob das zutiefst in seine inneren Probleme verstrickte Kontinentaleuropa überhaupt in der Lage ist, eine wirtschaftliche und politische Konzeption zu gebären, die nach dem Scheitern der kemalistischen Formel noch in der Lage wäre, über das Mittelmeer hinweg als Anziehungspol zu wirken, bleibt höchst ungewiß. Aber eines ist sicher: Wenn Europa sich mit dem karolingischen Provinzialismus begnügt, wenn es auf jeden berechtigten Expansionismus zugunsten anderer Kontinente verzichtet, dann wohnt auch seiner inneren Einigungsbewegung nicht jene Kraft inne, die vor der Geschichte bestehen kann. Dann sind, zumindest was Asien und Afrika betrifft, die Schwerpunkte des künftigen Geschehens für den Nahen Osten nach Bandung, nach Delhi und nach Bagdad verlagert, und die Isolation Europas ist nicht mehr aufzuhalten.

*Dr. Peter Scholl-Latour*

## A PROPOS DE LA GÉOPOLITIQUE

*Doit-on et peut-on reconsidérer scientifiquement cette notion ?*<sup>1</sup>

Le cloisonnement politique est l'un des aspects fondamentaux de l'humanité. Les sociétés humaines vivent dans un espace limité qu'elles ont soigneusement défini à l'aide des frontières. Ce cloisonnement, cependant, varie selon les régions considérées (petits et grands états, états maritimes et états continentaux) et selon les époques (instabilité des frontières). Ces relations nouées entre tel groupe humain et la portion de surface terrestre qu'il occupe posent des problèmes qui ont attiré très tôt l'attention. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, on a avancé, pour désigner ce groupe particulier de problèmes, le terme de « géopolitique ». Le mot est commode et clair; il rend bien compte de la dualité des facteurs qui sont à la base de l'édification des puissances politiques : l'aire géographique et la société humaine. Malheureusement, ce terme a acquis un sens très particulier. Alors qu'il devrait désigner toutes les hypothèses ou explications scientifiques tendant à définir les relations politiques existant entre les sociétés humaines et l'espace, il ne se rapporte qu'à l'une d'entr'elles : celle qui fut présentée en Allemagne par RATZEL tout d'abord, puis développée plus récemment avec force par HAUSHOFER.

Le fait est singulier : en effet, l'interprétation allemande est loin d'avoir rallié tous les esprits, même en Allemagne. Pourquoi alors, cette confiscation d'un vocable commode au bénéfice d'une hypo-

<sup>1</sup> Ces quelques pages représentent l'analyse très succincte d'un cours sur la « Géographie des Frontières » professé à l'Institut d'Etudes Européennes (année 1953—1954). A la demande de Monsieur Bruns, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre, ce cours, complété et précisé, sera redonné à la Faculté de Droit de la même Université en 1955—1956. On trouvera ici des idées, des suggestions plus que des faits ; nous avons tenu à dégager avant tout la méthode et l'esprit d'un enseignement. Nous publierons l'an prochain dans cette même revue quelques passages complets de ce cours. On s'est également borné, dans la présente publication, à un énoncé volontairement sommaire d'une bibliographie qui, se référant à la Géopolitique au sens large du mot, est d'une extraordinaire richesse.

thèse scientifiquement douteuse ? *La Géopolitique devrait être une méthode de recherche toujours ouverte et toujours perfectible*. Au lieu de cette situation normale — qui est celle de toutes les disciplines où l'humain intervient — d'une méthode vivante et capable d'évolution, nous nous trouvons placés en présence d'un système de pensée clos, rigide, se voulant définitif et en face de résultats soi-disant scientifiques, considérés comme acquis.

Nous pensons que ce terme de « *Géopolitique* » ne devrait pas être abandonné pour autant : il peut fort bien être utilisé pour désigner toutes recherches et tous résultats se référant aux relations établies entre les groupes humains et une certaine étendue de la planète. Mais la première condition mise au maintien de ce vocable est qu'une équivoque soit dissipée : il ne doit plus exister de confusion possible quant au sens de ce mot. La *Géopolitique* doit constituer une authentique voie de la recherche scientifique ; elle doit accueillir toute hypothèse, en permettre la vérification, la rejeter impitoyablement si elle ne tient pas compte de tous les faits qui se présentent sur le terrain de la recherche.

\*

Les recherches géopolitiques (au sens le plus large du mot) n'ont jamais pu s'élever jusqu'à la dignité de véritable science. Les tentatives poursuivies en ce sens ont échoué, et à notre avis, pour deux raisons essentielles :

1<sup>o</sup> Il a existé des *tentatives géopolitiques objectives*, empreintes du meilleur esprit scientifique <sup>2</sup>. Malheureusement, l'époque où ces recherches ont été entreprises ne projetait pas encore un éclairage suffisamment net sur les sociétés humaines, un éclairage approprié aux exigences du problème soulevé : par exemple, la connaissance

---

<sup>2</sup> cf. notamment *P. Vidal de la Blache. Tableau de la géographie de la France. 1911*. La tentative de P. Vidal de la Blache est totalement désintéressée en ce sens qu'elle vise à l'explication d'un « être géopolitique » achevé et stable. Elle justifie l'existence d'une création politique qui apparaît comme l'une des plus solides de l'histoire. Cette justification est obtenue au moyen de données tant historiques (au sens le plus ample du mot, puisque l'auteur montre bien le rôle capital des influences civilisatrices antérieures à l'histoire proprement dite) que géographiques mises au service d'une rare pénétration d'esprit. La pensée géopolitique française est demeurée fidèle à cet enseignement et à cette méthode (cf. les tentatives de *J. Ancel* pour l'Europe centrale et danubienne). Or, cette pensée est née au contact d'une réalité géopolitique particulière. *P. Vidal de la Blache* en fait lui-même l'aveu à la fin de son *Tableau . . .* (p. 385). Son explication géopolitique est celle d'une France modelée par des traditions agraires et des solidarités commerciales, demeurée

des structures économiques et sociales demeurait fort sommaire ; l'expérience de la grande industrie était incomplète. D'autre part, ces recherches ont été conduites dans une aire très restreinte. De bonne foi, on a cru que les résultats obtenus en telle région pouvaient être considérés partout comme valables. Or, les solidarités géopolitiques sont très certainement d'origines et de caractères très variés ; elles ont changé de nature dans l'espace et dans le temps. En tout cas, on ne peut généraliser tels résultats avant d'avoir conduit des analyses précises et envisagé des hypothèses multiples pour chaque cas.

<sup>20</sup> D'autres recherches géopolitiques<sup>3</sup> tombaient sous le coup d'une double critique. Elles faisaient intervenir un déterminisme brutal et simpliste. Selon cette « géopolitique », les cadres politiques provenaient d'une adaption en quelque sorte mécanique d'un groupe humain à tel fait de géographie physique : comme le bassin d'un fleuve, une masse continentale, une aire maritime ; ou bien ces cadres relevaient unilatéralement d'un aspect propre à un groupe humain : caractère ethnique, physiologique, linguistique, etc. . . . .

D'autre part, beaucoup plus qu'une explication du passé ou du présent (qui aurait apporté bien des démentis) cette « géopolitique » s'intéressait à l'avenir, ou à ce qui *aurait dû être*. Par cette tendance, une telle démarche révélait qu'elle n'était pas désintéressée. Elle visait essentiellement à justifier *des réalisations politico-territoriales souhaitées par certain groupe humain*.

Elle était l'une des formes prises par des forces géopolitiques en action ; elle n'était pas une *conception scientifique de la véritable géopolitique*. Dégageant pour l'État une doctrine d'action, elle légitimait unilatéralement des ambitions territoriales, elle conseillait

---

à l'écart des grandes transformations de l'ère industrielle. Ce qui fait la force et la solidarité de la France, c'est « le nombre de ses paysans, . . . . sa robuste constitution rurale . . . . la terre qui reste la base nourricière » de la population. L'auteur a délaissé l'étude de l'évolution introduite par les premières manifestations de l'industrie : « Pourquoi ce tableau paraît-il suranné ? . . . . Nous sommes amenés par là au seuil d'une question que nous ne devons ni ne voulons ici aborder. » Le tableau était avant tout « une étude attentive de ce qui est fixe et permanent dans les conditions géographiques de la France ». Plus que le tableau de l'industrie contemporaine, on découvre dans cet ouvrage les origines de l'industrie en milieu rural. Ratzel au contraire, écrira sous l'influence des puissantes transformations de l'industrie allemande.

<sup>3</sup> Cf. travaux de Ratzel, Haushofer et ceux de la plupart des géopoliticiens allemands. Une telle conception a été également partagée par des théoriciens anglais et scandinaves.

Le remaniement de certains cadres géopolitiques. Elle aboutissait à des thèmes politiques et non pas à des hypothèses scientifiques.

C'est, nous l'avons déjà dit, ce dernier aspect, cet aspect militant, qui a marqué essentiellement la « Géopolitique » et qui a été retenu au point de faire oublier le plus souvent toutes les autres tentatives. Le mot lui-même apparaît, maintenant, *scientifiquement disqualifié* : la Géopolitique est généralement considérée comme une activité *para- ou pseudo-scientifique de nature absolument suspecte* <sup>4</sup>.

La carence de l'explication scientifique sur un tel plan crée une situation fort regrettable. Nous sommes parvenus à une époque — le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle — où nous aurions besoin plus que jamais de comprendre clairement la nature des faits géopolitiques. Au moment, où en Europe occidentale les cadres politico-géographiques traditionnels se révèlent désuets, à beaucoup de points de vue, nous éprouvons le besoin d'être renseignés sur ces êtres géopolitiques qui sont l'héritage d'un lointain passé. Pourquoi les États se sont-ils « configurés » de telle ou telle manière ? Pourquoi telles concentrations territoriales se sont-elles réalisées plutôt que telles autres qui furent tentées avec force, cependant ? Pourquoi l'Europe s'est-elle regroupée, territorialement, jusqu'à un certain degré (la nation ou l'état contemporain) et pourquoi ce stade n'a-t-il pas été dépassé ?

Les quelques pages qui suivent n'ont pas d'autre but que de souligner les profondes et très graves lacunes de notre information. Y remédier ? Cela est une autre affaire.

La recherche géopolitique constitue un domaine de recherche immense et rempli de difficultés, même pour un esprit objectif et sincère. Il y a d'abord la complexité du sujet. Une telle recherche ne paraît pas relever d'une discipline particulière ; elle ne pourra aboutir à des résultats valables qu'au prix d'une large collaboration : histoire, droit, sciences économiques, géographie, sociologie, psychologie des peuples, etc. . . . Collaboration de disciplines, mais aussi de spécialistes de ces disciplines, appartenant aux divers États. Pour asseoir des convictions réelles, il est peu de recherches qui deman-

---

<sup>4</sup> Le problème des frontières n'a pas été totalement délaissé, malgré ce discrédit. Des travaux historiques l'ont abordé récemment en dehors de toute idée préconçue (ex. étude de la frontière franco-allemande, du problème des « frontières naturelles » de la France moderne). Mais de tels résultats sont purement occasionnels. Cf. le précieux ouvrage de R. Dion: Les Frontières de la France, Paris 1947.

dent une collaboration aussi efficace sur le plan international. La frontière est comme un mur mitoyen ; il est nécessaire de connaître ce que l'on pense d'elle de part et d'autre. Le fait que les recherches ont été conduites dans le cadre particulier des Etats explique et le relief obtenu par certaines thèses et le rayonnement moins vaste obtenu par d'autres. Il serait opportun de sortir de ce cadre trop étroit de l'Etat particulier comme champ d'investigations et d'envisager le problème géopolitique de la manière la plus large.

Néanmoins, nous nous limiterons au cadre de l'Europe occidentale.

\*

### *Quelques principes*

Notre tentative s'est inspirée des principes suivants :

1<sup>o</sup> *Inventorier les faits géopolitiques*: Ces faits sont pris à tous les stades connus de l'évolution géopolitique du continent.

2<sup>o</sup> *Caractériser les faits géopolitiques* : comme les faits économiques, sociaux et techniques, les faits géopolitiques ont un aspect et un contenu mouvant; ils ne peuvent donc pas être appréhendés en dehors des *phénomènes de genèse et d'évolution*. L'interprétation d'une structure géopolitique actuelle ne peut être obtenue en fonction des seules données de la réalité contemporaine. Le fait géopolitique est toujours un legs ; il doit être interprété aussi en fonction d'un lointain recul.

3<sup>o</sup> *Interprétation des faits géopolitiques*.

Il s'agit tout d'abord d'exclure tout principe finaliste. Le fait géopolitique doit être replacé dans son *milieu authentique* (le complexe espace-société) et *expliqué en fonction des forces, tant physiques qu'humaines, qui constituent ce milieu*. Ainsi, il s'agit de savoir pourquoi le fait géopolitique *a été* ou *est*, non pas *ce qu'il doit être*. *Ce qu'il doit être* : en tous cas, on ne peut le supposer immédiatement, concevoir l'hypothèse initialement, sans avoir recouru aux analyses et aux essais d'interprétation.

\*

### *Eléments du complexe géopolitique :*

#### *Sociétés humaines et Espaces géographiques.*

Toute société humaine se projette sur un espace géographique. Sans cette base spatiale, elle est absolument inconcevable : c'est le



« territoire » ou le « Raum ». Cette base représente une zone d'activité, une zone de production de biens utiles. Elle assure au groupe humain ses moyens d'existence : ressources agricoles, productions industrielles, activités commerciales. Ce sont ces relations de travail et de production qui tendent à définir l'espace géographique occupé. Ces relations sont donc à l'origine du premier cloisonnement géographique, du morcellement, du compartimentage géopolitique de la planète. La société ayant acquis le territoire nécessaire à la satisfaction de ses besoins, le reste de l'espace terrestre lui apparaît inutile et lui devient étranger. En tout cas, elle ne peut désirer acquérir un territoire plus étendu : quelle serait l'utilité d'un territoire et d'un travail supplémentaires comme aussi celle d'une production excédentaire demeurant sans objet ? — Le premier essai d'explication d'un espace géopolitique doit donc se référer à la société humaine (à ses effectifs, à ses besoins) mais aussi à sa technique ou à son genre de vie. On conçoit qu'à volume égal de besoins, une société d'agriculteurs sédentaires ne s'établira pas — spatialement — de la même manière qu'une société d'agriculteurs seminomades, et — bien entendu — de pasteurs. Mais il est nécessaire de faire intervenir également le milieu géographique. Dans un espace accessible uniformément à une technique, les « territoires » se juxtaposeront étroitement, sans laisser perdre la moindre portion de terrain (ex. cas des côtes et des plaines à limons du centre et de l'ouest de l'Europe). Au contraire, de vastes lacunes de peuplement et d'aménagement subsisteront si la technique n'est applicable qu'en un point déterminé (ex. régions désertiques avec points d'eau rares ; régions méditerranéennes où alternent des placages de bons sols entre « déserts » rocheux des hauteurs et « déserts » rocailleux ou marécageux des plaines basses). Et, d'un territoire à l'autre, une « marche » subsistera : c'est à dire une lacune de l'occupation ou une zone où l'occupation sera moins intense.

Mais la technique ne constitue qu'un espace économique et non pas un espace géopolitique. L'espace géopolitique — le territoire de l'état — superpose à l'espace économique deux ordres de faits :

1° l'établissement de la sécurité.

La production des biens — ou la possibilité de production — ne suffit pas. Il faut encore que ces biens puissent être utilisés de façon certaine par la société, par les ayants-droit. D'où la nécessité d'une organisation de la production et la mise au point d'un système de sécurité. L'établissement de la sécurité tant intérieure (répartition

équitable entre les habitants) qu'extérieure (défense à l'égard des prétentions abusives des groupes voisins relevant d'un autre territoire) est une *nécessité aussi impérieuse que la production des biens* elle-même. Tout territoire est ainsi précisé à l'aide de bornes (les garants), puis défendu, pourvu d'un dispositif de sécurité employant à la fois des points forts situés aux limites du territoire et des cachettes où s'entassent les richesses (silos fortifiés pour les grains, camps-refuges pour le bétail).

2° *L'existence d'une discipline et d'une solidarité internes.*

Entre des individus qui vivent sur le même territoire et qui peuvent être divisés par certains intérêts particuliers, il existe toujours une convergence d'opinions et une unité d'action à propos des affaires générales, c'est à dire de celles qui se réfèrent à *la vie du groupe dans son ensemble*. L'identité du travail dans un horizon identique contribue à l'avènement de cet esprit commun. Sans l'adhésion libre, spontanée à cette organisation sociale, de la part des individus, l'existence de la formation géopolitique est menacée. Le cadre territorial ne suffit donc pas à son existence : aussi essentielle que l'entretien matériel et que la sécurité périphérique se révèle l'organisation intérieure du groupe. Cette organisation est plus ou moins envahissante ; elle ménage à l'individu, selon les cas, une liberté d'action plus ou moins grande. L'organisation juridique, administrative, politique, elle-même, doit être dépassée, vivifiée par la pensée (idéologie politique ou religieuse) et le sentiment (sentiments altruistes, entr'aide, etc. . . .).

La construction géopolitique qui commence avec le sol, la technique, la satisfaction des besoins matériels s'achève donc sur le plan de l'intelligence et de la sensibilité. Il n'est peut-être pas de « complexe » plus riche que celui-là.

Une « formation géopolitique » est d'autant plus solide qu'elle peut être assurée de la réalité et de la valeur de ses différentes assises. Peut-être ces moments de « plénitude géopolitique » sont-ils rares : l'histoire montre, en effet, plus de formations instables, déséquilibrées, inquiètes, sujettes à des crises que des réalisations parfaites (Empire romain au 2<sup>e</sup> Siècle après J.C. — France du XIII<sup>e</sup> s. — Angleterre du milieu du XIX<sup>e</sup> S.).

La complexité qui est dans la structure même du fait géopolitique interdit la présence et la durée d'un équilibre parfaitement stable. Les créations politiques sont, du reste, étroitement solidaires : et c'est là une autre raison d'instabilité.

L'étude géopolitique de l'Europe apparaît tout particulièrement difficile. L'Europe est un continent qui a supporté de nombreuses civilisations. Les civilisations, en évoluant, entraînent — ou supposent — la faillite des techniques, les modifications des taux de peuplement et des besoins humains, des systèmes de pensée. Mais il n'est pas de terrain susceptible de mieux montrer les relations qui peuvent s'établir entre l'espace et les groupes humains.

\*

## LES COMPLEXES GÉOPOLITIQUES PRIMORDIAUX : L'AGE AGRICOLE ET PASTORAL

Nous avons posé en principe qu'il était nécessaire de considérer la *genèse* et l'*évolution* des formations géopolitiques. Nous avons montré la complexité de leurs bases. La géographie humaine et économique est qualifiée non seulement pour enregistrer le développement spatial des territoires politiques, mais encore pour analyser l'influence de certaines causes présidant à leur évolution : *les techniques de la production*. C'est la part de responsabilité de ces techniques dans la naissance, le développement, la déformation des cadres géopolitiques que nous voudrions essayer de dégager.

Prenons l'exemple de l'Europe occidentale à la fin de l'époque préhistorique (époque celtique à son apogée) <sup>5</sup>.

L'espace européen apparaît réparti tout d'abord entre plusieurs *grandes aires de civilisation*. Il existe ainsi un domaine celtique pur limité par quelques grands obstacles naturels (frontières naturelles) : chaînes des Alpes, des Pyrénées, massifs hercyniens au voisinage du Rhin. Partout, dans cette aire, les traditions de la vie sédentaire (traditions agro-pastorales), ont pu aisément s'inscrire dans le sol. Des influences venues du Sud se répandront facilement et d'une manière assez homogène. Ainsi, la *Celtique* se distingue à la fois de la *Germanie*, mal dégagée des traditions pastorales, et des *Régions*

<sup>5</sup> Cf. C. Jullian. Histoire de la Gaule, tome I et tome II, notamment les chapitres concernant les différents cadres politiques des Celtes (du territoire du clan à la nation ou Empire arverne).

C. Jullian dans la « Revue des Etudes anciennes » est souvent revenu sur la question des « pagi », cadres politiques admirablement calqués sur des unités physiques, particulièrement bien dégagées par les accidents du relief.

C. Jullian insiste sur l'homogénéité du territoire humanisé de la Celtique, sur l'identité des traditions économiques et techniques (traditions agraires et traditions commerciales) et sur les affinités d'esprit résultant d'une même conception du travail de la terre.

*méditerranéennes* qui, dans un paysage très accidenté, juxtaposent à la fois des activités très savantes (commerce, activités urbaines, cultures fruitières) et des traditions très retardataires (agriculture archaïque, cueillette, chasse, pastoralisme). Ainsi voit-on se dessiner pour la première fois ces *espaces agraires* qui fourniront le fondement durable des vastes constructions géopolitiques de l'avenir. Des préhistoriens et des historiens de l'antiquité ont pu parler, dès cette époque, de l'apparition de véritables *nationalités*.

En fait, les formations géopolitiques demeurent longtemps très en retrait par rapport à ces vastes aires de civilisation agraire. Mais, pour modestes qu'elles soient, elles n'en sont pas moins essentielles : ces premières formations géopolitiques donneront des cadres indestructibles. Les formations plus amples sont susceptibles de disparaître ; lors des phases d'effondrement, la décomposition politique s'arrête au niveau des premières constructions : le « terroir » et le « *pagus* ». Dépouillés de leurs attributs politiques, ils fourniront encore les cadres administratifs traditionnels. La plus modeste formation géopolitique est le territoire du clan, c'est à dire le *terroir* ou *finage*.

Elle possède déjà tous les caractères de la formation géopolitique très évoluée. Ce territoire — un millier d'hectares environ — se retrouve dans toute l'Europe occidentale depuis le développement de la civilisation agro-pastorale (période de la Tène) sous différents noms : le « pays » (France), le « gau » ou la « marck » ou encore l'« allmend » (Allemagne), le « folcland » (Angleterre), l'« almennigsmaurk » (Scandinavie), le « geraiden » (Alsace), etc. . . .

Il comporte des terres cultivées, des prairies, des pâturages et des bois. Les limites du territoire sont nettement précisées (obstacles naturels : hauteurs, lignes d'eau, nappe forestière). La vie collective est intense : le clan possède son lieu sacré (*mediolanum*) ses positions de défense (*oppida*). Au cours des siècles, le groupe humain devra plus d'une fois faire reconnaître ses droits dans les « marches » du territoire (procès à propos des pâturages et des bois). Parfois, ont lieu des rencontres armées avec les étrangers devenus envahissants<sup>6</sup>. Les individus ou les familles peuvent compter sur l'entr'aide, sur le secours des voisins. Cette existence dans le cadre du territoire est à l'origine de cet esprit communautaire, forme élémentaire du

---

<sup>6</sup> Tant en plaine qu'en montagne, l'histoire des communautés rurales est riche en événements de cette nature.

patriotisme, qui a fait la force des sociétés rurales en Occident. Le terroir ou finage, territoire du clan, est le premier fait géopolitique, le plus modeste et le plus solide. Il se situe à l'origine même de la régionalisation, du compartimentage de l'espace.

En plus de ce facteur géotechnique (le terroir relevant d'une civilisation agraire) qui entraîne la création du premier élément géopolitique (le territoire du clan), une autre influence s'est exercée ; elle devait aboutir à l'apparition de cadres géopolitiques plus vastes. Il s'agit de l'organisation de la sécurité conçue sur une base géographique plus large, créant une étroite solidarité entre des groupes humains (des clans) économiquement indépendants. Cette formation géopolitique plus vaste, c'est *le pagus* qui représente aussi une association harmonieuse entre une société humaine et un élément du relief, une cellule territoriale. Le pagus se présente comme un terroir agrandi ; ses défenses extérieures et intérieures reposent sur des obstacles naturels. On peut même imaginer que le souci de la sécurité a poussé les Celtes à opérer une concentration des pouvoirs politiques à l'échelle de l'aire de leur civilisation agraire, par exemple au cours du 3<sup>ème</sup> siècle av. J. C. au moment où d'autres concentrations apparaissent à la périphérie de la Celtique (Balkans, Italie, Ibérie). La cristallisation qui se manifeste en un certain point de l'espace aboutit presque obligatoirement à des répliques parallèles dans les zones marginales ; les ruptures d'équilibre — en effet — mettant en cause l'existence des groupes humains <sup>7</sup> rendent plus conscientes certaines solidarités ou certaines affinités.

Ainsi, les véritables constructions géopolitiques de l'âge agricole se caractérisent à la fois par leur solidarité et la modestie de leur étendue ; les vastes constructions de cette ère sont fragiles et fugaces. Il semble que des sociétés agricoles à peu près pures soient incapables de forger une véritable armature politique de quelque envergure. Peut être la vie ainsi créée est-elle trop locale. Une construction géopolitique de grande envergure demande d'autres assises techniques, susceptibles de créer des solidarités plus vastes et plus vigoureuses.

\*

---

<sup>7</sup> Cette situation peut se retrouver à diverses périodes de l'histoire européenne. Ces réactions politiques dictées par la riposte ne dépassent pas, le plus souvent, le stade de l'alliance ou de la fédération.

## L'APPARITION DES GRANDS COMPLEXES GÉOPOLITIQUES : L'ÈRE COMMERCIALE

Au fur et à mesure que dans les sociétés occidentales les rapports commerciaux vont s'intensifier et s'installer sur une base géographique de plus en plus large, une nouvelle réalité technique apparaît. Son incidence sur les cadres géopolitiques a été considérable.

De vastes rapports commerciaux sont apparus très tôt en Europe méditerranéenne (notamment à partir du début de l'âge du bronze) et dans le Proche-Orient. En Méditerranée, ils ont donné naissance aux Thalassocraties (Empire Crétois). En Europe occidentale, on note la présence de deux systèmes de relations commerciales :

1<sup>o</sup> *Les échanges établis entre régions complémentaires et voisines.*

Ils sont à l'origine de la fortune durable des villes-marchés, presque toujours muées en capitales régionales. Tous ces territoires commerciaux deviennent les « cités » de l'époque romaine. Ils étaient très souvent, déjà, les territoires des « peuples » de la Gaule Celtique. Ils donneront plus tard les territoires des Provinces de l'Ancien régime français ». Peut-être leur assise a-t-elle été moins stable que celle des « pagi ».

En effet, à l'époque romaine, les villes basses vont succéder aux villes hautes, aux oppida de l'époque Celtique (Autun se substitue à Bibracte). D'autre part, la valorisation agricole de certaines régions, l'aménagement d'un nouveau système de voies de communication (réseau des routes romaines) vont apporter quelques changements dans l'ancien équilibre économique régional. C'est ainsi que dans la vallée du Rhône et de la Saône, les villes situées sur les fleuves l'emportent sur les « oppida » des montagnes voisines. Les cadres politiques ou administratifs, organisés autour des nouveaux centres d'échanges subiront de sensibles déformations. L'Eduie centrée sur les montagnes-forteresses du Morvan cèdera la place à la Bourgogne de plus en plus nettement orientée autour des carrefours de Chalon-sur-Saône et de Dijon, au moment des Invasions germaniques.

2<sup>o</sup> *Le grand commerce établi à l'échelle continentale.*

C'est un trait caractéristique du territoire européen que d'avoir toujours été traversé depuis le 3<sup>ème</sup> millénaire au moins par de

<sup>8</sup> P. Vidal de la Blache a fortement insisté sur l'importance de ces contacts régionaux, créateurs de la vie urbaine et d'un cadre politique qui s'est révélé fondamental.

grands itinéraires réalisant la jonction entre Méditerranée et Mers Nordiques (Atlantique, Manche, Mer du Nord, Mer Baltique). Peu à peu, s'établissent ces structures commerciales qui vont organiser des solidarités durables et très fortes tout au long des principaux itinéraires. Pour P. Vidal de la Blache, ces liaisons ont joué un rôle essentiel dans l'organisation du territoire français : elles expliquent que les régions nordiques (Bassin Parisien) aient confondu leur destin avec celui des régions méridionales plutôt que de céder à l'attraction des autres aires régionales de la Mer du Nord (Bassin de Londres, Bassin flamand) en faveur desquelles jouaient certainement de fortes affinités.

Comment expliquer que ces nouveaux espaces économiques se soient transformés en formations géopolitiques ? L'ordre est aussi nécessaire aux transactions commerciales qu'à la réussite des travaux agricoles : c'est l'état qui apporte la sécurité. Dans la France centrale du XII<sup>ème</sup> siècle, les marchands ont vu, dans le Roi, surtout la force capable de faire régner effectivement la sécurité sur les routes et de mettre un terme aux exactions des seigneurs locaux. Certaines conquêtes<sup>9</sup> territoriales peuvent être entreprises pour d'autres raisons (stratégie) ; il est bien rare qu'elles s'affermissent sans le concours des solidarités commerciales. Et lorsque les courants commerciaux se disloquent ou prennent d'autres directions, la solidité de l'Etat est toujours compromise : une émancipation politique s'annonce généralement par des changements importants dans la structure des échanges<sup>10</sup>.

\*

Dans une aire commerciale déterminée qui tend vers sa réalisation géopolitique, il n'est pas surprenant de voir surgir plusieurs *centres unificateurs* possibles. En effet, dans une région très facile à parcourir et où les itinéraires se nouent fréquemment, comme l'Europe

<sup>9</sup> Au cours de ce stade technique caractérisé par le rôle essentiel tenu par l'agriculture et le grand commerce, d'autres faits extérieurs à la Géographie sont fréquemment intervenus : des conquêtes de territoires répondant à un souci de sécurité, ex. la reconquête espagnole, les conquêtes autrichiennes dans le cadre danubien qu'on ne saurait interpréter seulement à l'aide de causes économiques, démographiques ou sociales.

<sup>10</sup> L'historien belge H. Pirenne a bien montré les incidences des courants commerciaux méditerranéens sur la carte politique de l'Europe, au lendemain des Invasions germaniques. La désagrégation du monde Romain a été parfois mise en relation avec l'apparition de nouveaux courants d'échanges entre Méditerranée et Région rhénane, se substituant aux courants centrés antérieurement sur Rome.

occidentale, les « carrefours » abondent <sup>11</sup>. Les principaux carrefours (les zones nodales) peuvent prétendre à un rôle politique éminent. Une compétition devient fatale. Dans la France médiévale, au terme de son unité, une lutte âpre s'est engagée entre Paris et Dijon.

\*

Il y a cependant des *exceptions* ou des *limites* au rôle unificateur du commerce. Au cours de l'âge commercial, certaines réalisations géopolitiques semblent relever de la pure stratégie défensive (ex-les Etats fondés à partir des « Marches » de l'Empire carolingien : Brandebourg, Autriche).

Le Rhénanie parcourue par des routes commerciales à grand rayonnement (Italie, Flandres) est restée une région politiquement morcelée. Jamais les villes n'ont admis des organisations politiques susceptibles de les englober ; elles ont maintenu leur statut de Républiques Urbaines <sup>12</sup>. On peut se demander si le succès du commerce, en assurant force et prestige à la ville, n'a pas été la cause même du maintien de son indépendance politique. C'est l'impuissance des villes qui, en face de l'anarchie féodale, a sans doute précipité la réalisation de la politique d'unification des Rois de France.

Au lieu d'unir, les courants commerciaux ont parfois retardé l'unification politique d'une région géographique : C'est le cas de la péninsule italienne. Au Moyen-Age, Gênes, Venise, Florence sont attirées par le commerce extérieur en Méditerranée. Elles se disputent les survivances du commerce antique ; aucune solidarité n'existe entre ces trois grands foyers commerciaux, dans le cadre

<sup>11</sup> En Europe, ces zones « nodales » apparaissent dans la région des « portages » ou des « seuils » (Bourgogne, Bavière, Pays Baltes), c'est à dire à la rencontre des bassins supérieurs des grandes rivières navigables ; dans les zones de piémont (Suisse, Dauphiné, Savoie) ; dans le centre des grands bassins sédimentaires (Paris, Londres) ; autour de certaines positions littorales où convergent des routes terrestres et des routes maritimes (Barcelone, Copenhague, Londres). La fréquence de ces carrefours est à l'origine de l'intensité de la vie politique du continent européen au Moyen-Age et à l'époque Moderne.

<sup>12</sup> Le fait est d'autant plus surprenant que dans ce même Bassin rhénan, plus au Sud, les routes — une grande croisée de routes (routes de plaine et routes de montagnes) — donneront naissance à une formation politique très solidement organisée : La Confédération helvétique (union des Cantons forestiers et des Villes du Mittelland). Au Nord, les centres flamands se dégageront également du cadre de l'ancienne Celtique ou Gaule romaine ; ces grandes villes marchandes nordiques n'éprouvent pas le besoin de se raccrocher à un vaste territoire politique.



de la Péninsule. Il faut attendre la fin de ce pluralisme commercial centrifuge pour que la Péninsule italienne s'oriente finalement dans les voies de l'unité.

Pareil destin est réservé à l'Europe occidentale à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, au moment où commencent les grands voyages maritimes et où s'édifient les empires coloniaux modernes. L'Europe, désormais, tourne le dos à l'Europe. Une expansion s'annonce également sur le front continental : expansion russe vers l'Asie, expansion autrichienne vers la Mer Egée. La dépendance dans laquelle l'Europe sera désormais placée à l'égard de l'extérieur pèsera d'un poids très lourd sur son avenir. Telle réalisation géopolitique continentale (Empire napoléonien) apparaîtra toujours comme imparfaite. L'Europe ne peut plus vivre repliée sur elle-même (échec du blocus continental pour des raisons internes de structure économique.)

Ainsi, le rôle du commerce dans la création géopolitique ne saurait faire de doute. On doit aux échanges l'une des bases fondamentales des cadres politiques stables, supérieurs en étendue au pagus : la cité, la province, la Nation, l'Empire. Peut être le grand commerce peut-il plus facilement se passer d'un vaste cadre politique (cas des villes alsaciennes) que le cadre politique d'un soutien des courants commerciaux. Il est certain que le déplacement ou la désorganisation des courants commerciaux peuvent mettre en péril la construction politique. Certaines constructions géopolitiques voient se superposer dans leurs assises deux influences unificatrices : agraires et commerciales. La solidité de l'édifice politique français n'est elle pas due au fait que les courants commerciaux ont pénétré et rendu davantage solidaire un espace devenu déjà humainement homogène par l'étalement des mêmes techniques agraires <sup>13</sup>?

\*

## RETOUCHES ET PRESSIONS DE L'ÈRE INDUSTRIELLE

Avec la grande industrie contemporaine (XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles), une nouvelle *base technique* apparaît. Elle est tout à fait

---

<sup>13</sup> A l'origine des formations géopolitiques solides, on peut également découvrir les transferts de techniques entre deux domaines inégalement évolués. L'histoire de la Gaule romaine en témoigne suffisamment. La complémentarité commerciale joue également son rôle ; elle ne saurait être suffisante lorsqu'agissent, en sens contraire des réactions spirituelles (ex. cas de relations entre Angleterre et Irlande). Toujours nous retrouvons l'action inégalement opérante des trois forces fondamentales : technique, sécurité, spiritualité. La prépondérance peut être détenue par l'un ou l'autre de ces facteurs.

indépendante des bases antérieures : agricole ou commerciale. Elle va créer un système de solidarités entièrement nouvelles. L'organisation économique de l'espace tend donc à être profondément révisée par cette nouvelle forme de la production économique. Les influences de l'industrie sont d'autant plus fortes qu'elles réagissent fortement sur les autres plans, agricole et commercial. La structure industrielle se transforme en *structure dominante* : l'agriculture et le commerce perdent pour une large part leur indépendance antérieure. L'agriculture et le commerce vont s'organiser désormais dans un cadre défini par les exigences vitales de la grande industrie.

L'industrie contemporaine se présente avec un caractère essentiellement régional. Elle éclot en certains points de l'espace favorisés par la présence des sources d'énergie et des matières premières. La houille et le minerai de fer ont jusqu'ici engendré les foyers les plus puissants (ex. Bassins anglais, Lorraine française, Ruhr, Bassin de Silésie, Région française du Nord, Sarre). De tels centres industriels ont réalisé un réaménagement de l'espace, profond et spectaculaire.

Nous avons représenté le type classique du « complexe industriel » de l'âge paléotechnique (cf. fig. 5). Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans l'Europe occidentale, ces complexes sont nombreux ; mais leur taille diffère ainsi que la valeur de leurs assises (puissance relative des gisements de fer et de houille). Dans l'aire nationale, la sélection a joué rapidement : beaucoup ont disparu et ont glissé au rang de simple centre industriel subordonné, rattaché commercialement à un foyer puissant (ex. le Creusot achetant son acier à la Lorraine).

La structure du complexe industriel — très riche — groupe autour d'un foyer d'activité intense (mines et hauts fourneaux, villes industrielles) des régions de vie plus calme. Apparemment, ces régions agricoles ne sont pas bouleversées ; elles gardent leur structure de l'âge agricole (parcelles, exploitations) et commercial (petites villes-marchés). Le paysage lui-même est souvent à peine altéré (en Occident cependant, extension des surfaces herbagères au détriment des céréales).

En réalité, les données économiques ne sont plus les mêmes. Les zones agricoles périphériques n'existent plus en tant que régions économiques indépendantes ; leur équilibre ne se conçoit plus sans les liaisons établies avec les centres économiques nouveaux (agglomérations urbaines) jouant le rôle de débouchés pour les produits agricoles et de fournisseurs d'objets fabriqués (textiles, machines, etc. . .).

Géopolitiquement, les conséquences sont graves. En effet, entre le nouvel espace économique et les cadres politiques anciens, il n'existe le plus souvent aucune concordance. Le complexe industriel éclot dans un cadre politique aménagé par les données stratégiques ou les exigences commerciales. Les pressions exercées sur de tels cadres peu appropriés peuvent être très fortes. *L'industrie contemporaine a donc été l'une des causes essentielles de la revision territoriale ou du désir de revision en Europe occidentale* <sup>14</sup>.

Les exemples sont nombreux : le *Zollverein* réalisé par la Prusse va permettre à la Ruhr de trouver un cadre territorial adapté à sa puissance économique. L'épanouissement du grand bassin rhéno-westphalien est inconcevable dans la structure politique de l'Allemagne traditionnelle (XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles). Le tracé de la frontière franco-prussienne de 1815 dans la région de la Sarre s'explique par des intérêts industriels : le désir des Stumm de posséder Sarrebruck et une partie du Warndt pour regrouper toutes leurs usines dans un même territoire politique. De même, le tracé de la frontière franco-allemande en Lorraine (1870) est établi de façon à situer en territoire allemand la plus grande partie du nouveau bassin ferrifère dont on commence à entrevoir l'intérêt <sup>15</sup>.

Mais les relations entre l'industrie et le cadre politique se posent actuellement en Europe de tout autre manière. La pression exercée par l'industrie sur les frontières s'explique par le désir d'une organisation rationnelle de l'industrie entreprise sur la base spatiale du continent. La réalisation d'un complexe industriel rationnel et compétitif exige un territoire vaste. L'évolution actuelle de l'industrie en Europe est commandée par le double souci suivant :

1<sup>o</sup> *réaliser un potentiel industriel susceptible d'équilibrer celui des masses continentales voisines* (Etats-Unis, Union Soviétique). On retrouve là le vieux réflexe de la sécurité.

<sup>14</sup> Cf. *Josef Dobretzberger — Théorie des territoires économiques* in « Economie appliquée » (Archives de l'Institut de Science économique appliquée) tome 3, 1950, p. 59 à 85.

« Les frontières politiques en Europe centrale et en Italie au XIX<sup>ème</sup> siècle ont constitué un empêchement à l'industrialisation de ces régions . . . La Bourgeoisie et les ouvriers ont lutté pour obtenir les territoires économiques qu'exigeait la modernisation de l'industrie et des transports. »

<sup>15</sup> On pourrait également ajouter au nombre des retouches apportées au tracé des frontières le cas de la *Sarre*. Il est certain que le potentiel industriel sarrois explique les vicissitudes de ce pays, depuis 1920, pays de transition entre France et Allemagne, dont la structure a été édifée en fonction de relations économiques nouées à la fois avec la France et avec l'Allemagne.

2<sup>o</sup> *Elever le niveau de vie des masses*: réalisation moderne de la traditionnelle fonction d'entretien économique exercée par le territoire.

Les deux objectifs peuvent être réalisés par la même évolution : concentration, spécialisation, production meilleur marché obtenue sur les points les plus favorisés géographiquement. Ces deux objectifs permettraient d'en réaliser un troisième : attribution à la Ruhr, élément mal intégré, menacé par des crises, d'un territoire à la mesure de sa puissance ; c'est l'harmonisation entre territoire et puissance économique.

Actuellement, les cadres politiques de l'Europe semblent devoir évoluer conformément aux exigences de l'industrie.

Il serait vain de nier les résistances <sup>16</sup>. Elles se développent depuis longtemps ; la Géopolitique de l'Europe contemporaine se caractérise par la résistance victorieuse opposée par les frontières traditionnelles aux tentatives de révision amorcées par la Ruhr. Les espaces politiques anciens ont résisté aux pressions déformatrices <sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> En fait, le cas de la Ruhr est unique en Europe. Seul, ce bassin s'est trouvé capable de maîtriser, économiquement, une aire plus vaste que celle que l'histoire politique lui assignait. Ailleurs, en Europe, on trouve des situations très différentes :

a) *Soit un rapport satisfaisant entre Territoire et Capacité de production industrielle et base de ravitaillement*. Les Bassins anglais ont pu disposer des territoires de l'Empire britannique comme aussi d'importants débouchés non contrôlés politiquement (Chine) jusqu'à l'apparition de la grande concurrence mondiale de la fin du XIX<sup>ème</sup> s. Le territoire français a réalisé longtemps un équilibre pareillement satisfaisant (petits complexes industriels se développant dans une structure demeurant essentiellement agro-commerciale).

b) *Certains cadres politiques n'ont vu apparaître que des complexes industriels insuffisants*. C'est le cas inverse par rapport à l'Allemagne. Ils devront recourir à une importation de produits fabriqués. La Géopolitique allemande reflète essentiellement la prise de conscience de ces exigences spatiales de la nouvelle structure économique commandée par l'industrie.

<sup>17</sup> En réalité, les complexes industriels ne sont pas enfermés dans des espaces clos. F. Perroux insiste sur la différence qu'il existe entre *l'espace banal* (c'est à dire l'espace où s'emplacent les éléments essentiels, caractéristiques du complexe) et *l'espace économique* qui est représenté par tous les points où le complexe industriel fait sentir son existence. D'autre part, il existe des échanges puissants entre les complexes : la part des ces échanges s'accroît régulièrement en Europe depuis 1949. Les frontières politiques laissent circuler presque librement, souvent, main d'œuvre et capitaux.

Cf. - la dévalorisation de la frontière in René Gendarme : *La Région du Nord. Essai d'analyse économique*, Paris. Centre d'Etudes Economiques, 1954.

## ORIGINE DES RÉSISTANCES AUX TENTATIVES DE DÉFORMATIONS D'ORIGINE TECHNIQUE

Nous touchons là au point le plus délicat de la géopolitique entendue au sens scientifique. Il est réel que la fonction du « territoire » est d'assurer l'entretien de la société humaine qui y vit ; la meilleure preuve en est qu'un pays qui ne produit plus assez de biens de consommation est abandonné par une fraction de sa population (émigration des ressortissants des pays surpeuplés aux 19<sup>ème</sup> s. et début du 20<sup>ème</sup> siècle). Mais on ne saurait confondre territoire économique et espace géopolitique. *L'espace géopolitique exige aussi l'accord des sentiments et des pensées, la volonté de collaborer et de coexister.* Il en est ainsi dans les créations géopolitiques les plus modestes et les plus anciennes. Concevoir une formation géopolitique selon les seuls critères économiques, c'est vouloir aménager l'espace en fonction de normes appauvries ; c'est vouloir créer un type de société humaine artificielle et imparfaite, donc vouée à une existence fragile.

Ce sont de tels éléments qui expliquent que l'Europe ait maintenu jusqu'à nos jours une structure politique très morcelée malgré le progrès des communications et l'aspect rationnel de certaines solidarités régionales niées ou gênées par les frontières <sup>18</sup>.

La géopolitique de l'Europe a été, en effet, conditionnée également par un certain nombre de faits survenus pendant cette longue période préindustrielle qui s'étend du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle. Les populations des divers états se sont progressivement différenciées :

1<sup>o</sup> *Sur le plan spirituel* : influence des mouvements religieux, philosophiques, politiques qui ont revêtu localement des caractères particuliers.

2<sup>o</sup> *Sur le plan économique* : des barrières douanières vont être dressées à partir du XVI<sup>ème</sup> et du XVII<sup>ème</sup> siècles. Chaque espace géopolitique devient le territoire d'un marché. Dans ces espaces qui tendent à se clore, les groupes humains ont accusé vigoureusement certaines de leurs différences ; ils ont pris de plus en plus l'habitude de compter sur eux-mêmes <sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> C'est le cas des relations Ruhr — Lorraine. Elles sont certaines ; en fait la liaison entre ces deux régions n'est pas aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter (Moselle non canalisée).

<sup>19</sup> Cela est vrai pour l'Europe continentale surtout. On ne veut pas chercher à passer sous silence l'effort britannique en faveur du libre échange.

*Les Nations sont devenues des personnes.* Ainsi, l'analyse géopolitique doit tenir le plus grand compte de ce dernier aspect, de ce repli, spirituel et matériel à la fois, qui se développe en contradiction avec les possibilités accrues des contacts permis par les facilités de transport. Toute tentative de Fédération *européenne* doit donc prendre conscience de ces faits essentiels : la « *personnalisation* » des aires géopolitiques et leur immense capacité de résistance à l'égard des forces tendant à la revision spatiale. Les difficultés « *européennes* » actuelles sont issues d'un conflit entre des *conceptions de vie* (facteurs différentiels) et des *conditions de production économique* (facteurs d'unité ou d'unification).

\*

## CONCLUSION

### QU'EST-CE QUE LA GÉOPOLITIQUE ?

Elle devrait être la science chargée d'établir et d'expliquer les conditions dont relèvent la construction et la vie des sociétés humaines, envisagées sous l'angle de leur installation dans l'espace.

La construction géopolitique est un fait doté d'une extraordinaire complexité : elle intègre des aspects *spatiaux* (élément passif) et *des forces constructives ou destructives* (démographiques, techniques, stratégiques, spirituelles). Telles sont les raisons qui doivent rendre compte de l'existence des états et de leur frontières.

Nous avons mis l'accent sur le rôle des faits techniques (techniques de production). Nous n'avons pas dissimulé pour autant que le problème révélait des aspects qui appartiennent au domaine d'autres disciplines.

En ce qui concerne la part explicative de la géographie, nous voudrions, en terminant, préciser trois points :

1<sup>o</sup> Il est absolument nécessaire d'écarter l'interprétation déterministe au moyen du cadre physique.

2<sup>o</sup> La société humaine s'empare d'un certain espace au moyen de ses techniques, en fonction de ses besoins. Ce poids « matériel » de la société est l'une des forces qui pèsent le plus lourdement sur l'organisation de l'espace.

3<sup>o</sup> Néanmoins, il ne faut pas confondre « espace économique » et « espace géopolitique ». Les forces économiques ne sont pas exclusives ; elles sont disciplinées par les éléments spirituels qui apparaissent déjà dans les groupements les plus modestes et plus anciens <sup>20</sup>.

A ces conditions, nous pensons que le terme de géopolitique peut être maintenu. La seule façon de restaurer son crédit sera d'entreprendre des analyses animées par le véritable esprit scientifique. Nous serions heureux si parmi les critères et les démarches proposés certains pouvaient être retenus <sup>21</sup>.

L. Champier

*Directeur de l'Institut de Géographie de l'Université de la Sarre*  
*Professeur à l'Institut d'Etudes Européennes*

---

<sup>20</sup> Cf. P. Vidal de la Blache — *op. c. p.* 7 « Nous répétons volontiers ce mot de Michelet : La France est une personne ». Il en va de même pour beaucoup d'autres constructions politiques, en Europe —

<sup>21</sup> Notre cours s'est achevé par l'étude de questions précises, relevant les incidences du politique sur l'économique :

— *TRIESTE*. Port situé au voisinage d'une frontière entre deux grandes aires de civilisation agraire (latine à l'Ouest, Slave à l'Est). Equipement moderne du port par l'Autriche-Hongrie qui désire en faire le débouché de la région centrale du Bassin danubien.

La frontière politique a privé le port de son hinterland, entre les deux guerres mondiales.

— *Une économie de « MARCHE » : le Bassin de la Sarre*. Aménagement de la structure économique sarroise dans le cadre de l'Allemagne bismarckienne (forte solidarité avec la Lorraine et l'Alsace). Les essais d'intégration ultérieure (marché français—marché allemand) et l'évolution de la structure économique sarroise —

— *La dualité économique allemande* (depuis 1945).

Allemagne de l'W, Allemagne de l'Est. Evolution des deux structures économiques régionales sous l'influence de la frontière actuelle.

— *Economies et frontières dans le Monde Danubien* :

avant et après la seconde guerre mondiale.

— *L'évolution des structures économiques en Europe occidentale depuis la création de la C.E.C.A.*

Influence de la modification des aires commerciales sur la production des divers complexes industriels nationaux.





DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

CADRES GÉOPOLITIQUES ET ESPACES ÉCONOMIQUES.



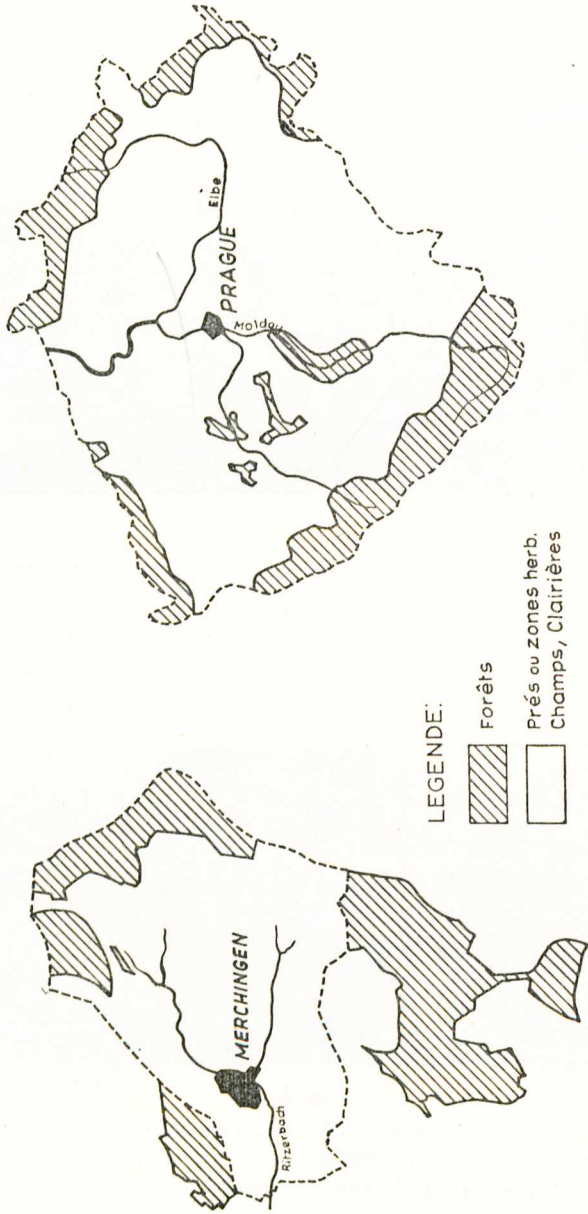


Fig. I.

*Clichés L. Champier*

*Finage d'Innimond (France. Jura méridional)*  
*(En haut, village et région NW du finage; en bas, maisons isolées,*  
*de construction tardive — Secteur SE du terroir)*

Fig. 2 Terroir et Nation - Les frontières naturelles



BOHÈME

TERROIR DE MERCHINGEN  
(sarre)

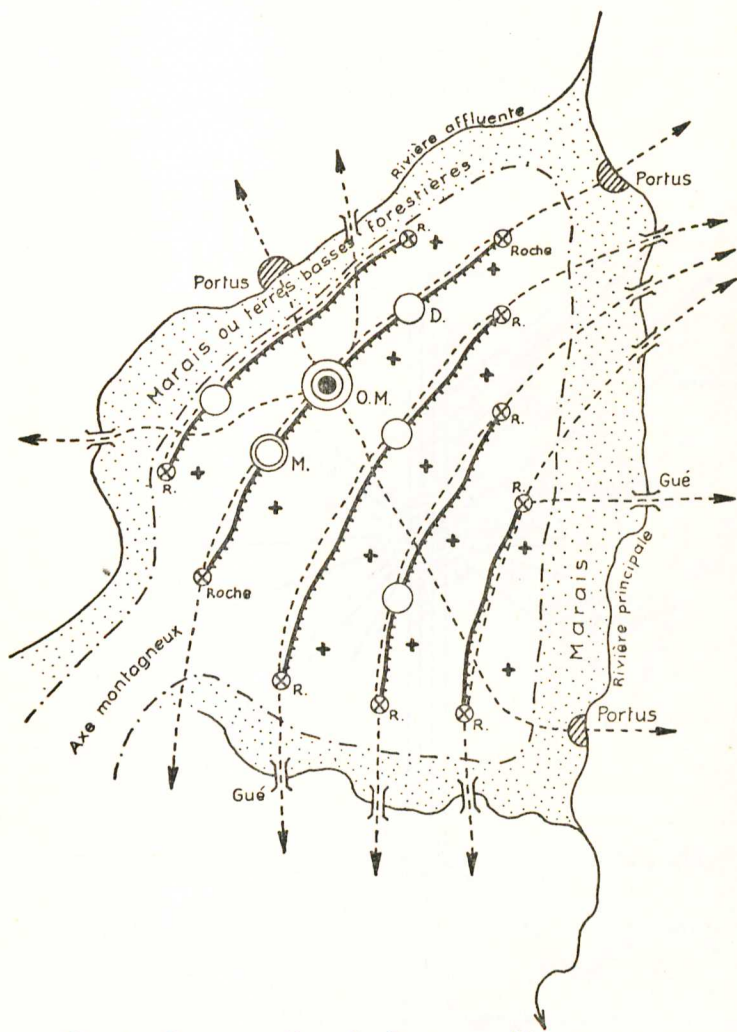
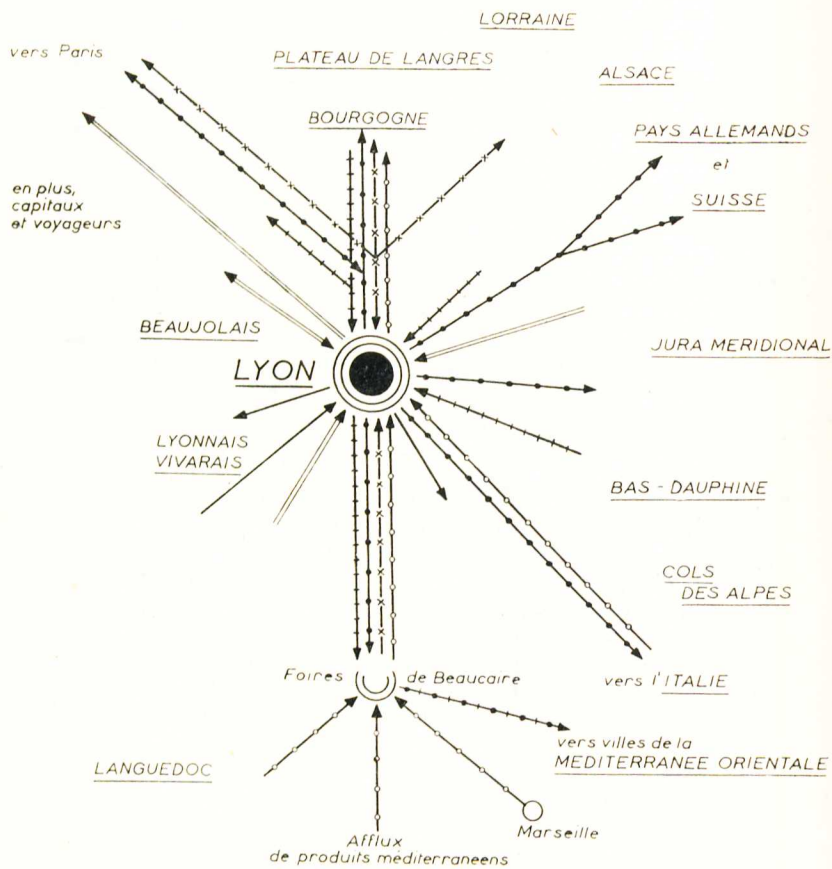


Fig. 3 Organisation du Pagus celtique

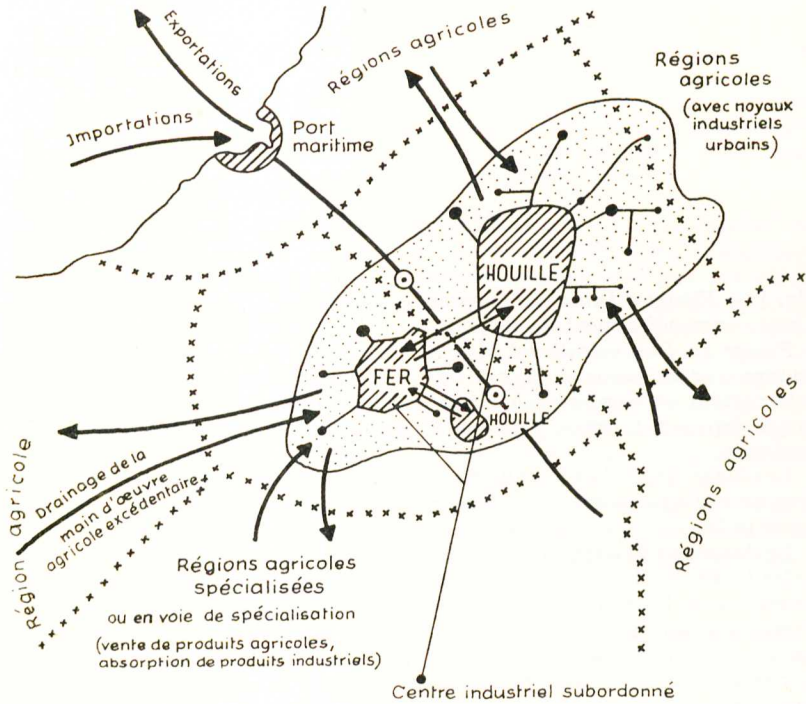
- |   |  |           |  |
|---|--|-----------|--|
| ⊙ | Oppidum maximum<br>(centre de la défense)      | ⊗         | Roche = forteresse de frontière                      |
| ⊙ | Mediolanum<br>(Centre religieux et commercial) | +         | Habitats non défendus                                |
| ○ | Dunum  | —         | Axe montagneux                                       |
|   |  | - - -     | Pistes   |
|   |  | - · - · - | Limite entre terre basse et<br>terre haute défrichée |

Fig. 4  
 Le grand courant commercial méridien  
 de la France ancienne









- LEGENDE:**
- sel et produits méditerranéens
  - produits fabriqués
  - +—+—+—+ blé
  - |—|—|—| fer ouvré
  - ||—||—||—|| produits textiles (toiles ou soieries)
  - x—x—x—x vins

Fig. 5



## STRUCTURE D'UN GRAND COMPLEXE INDUSTRIEL EN EUROPE OCCIDENTALE (âge paléotechnique)

-  Assises essentielles du complexe = combinat FER - HOUILLE
-  Régions des Industries de Transformation (zones de forte densité de population)
-  Ville ancienne participant financièrement au fonctionnement du complexe
-  Villes récentes, nées de l'essor industriel - centre industriel subordonné (jadis dépendant)
-  Voies de transport (eau, fer, route) avec sens des échanges
-  frontières politiques

## COMMENTAIRES

Fig. 1 — *Finage d'Innimond* (France — Département de l'Ain — canton de Lhuis — arrondissement de Belley) —

*Finage du Jura méridional français* (300 hab. environ — Altitude 800 m)  
Ce type d'organisation et de prise de possession de l'espace se rencontre à peu près partout en Europe occidentale. On trouverait l'équivalent exact de ce finage depuis la Lorraine jusqu'en Provence. Il relève de la technique agropastorale.

Le *village* (urbs) s'est installé dans un fond, près des meilleures terres; il est dominé par une *colline* (non visible: véritable acropole où l'église s'est maintenue isolée) que l'on atteint au moyen de la route qui part du cœur du village.

Le document montre encore très clairement =

a) les *jardins* enclos au voisinage des habitations (jardins et anciennes chènevières) — b) les *bonnes terres arables* groupées en quartiers limités par des chemins, subdivisées en parcelles allongées, également situées dans les régions basses, dans le fond de la combe. C'est le *grenier* du village, le centre nourricier par excellence. Ces terres étaient autrefois cultivées selon un règlement communautaire (assolement obligatoire: blé avoine, jachère.) Donc, une forte discipline créée par le groupe villageois s'appliquait au travail des champs — c) la zone des «*essarts*» ou des *champs tardifs*. Ils sont individualisés par des haies. La culture y était libre. La communauté avait consenti à leur aménagement pour remédier à la croissance numérique des habitants (XV<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> s.) La culture de ces zones marginales a permis longtemps le maintien de l'équilibre démoéconomique — d) la zone du «*mont*». — Initialement boisée, a été réduite ensuite en pâturage (pâturage de printemps surtout pour le mouton). La baisse des effectifs ovins a permis un début de reboisement (petit bois de sapins au SE).

L'espace économique se complète par un *marais* (non visible sur les photographies) qui a joué le rôle de prairie et par d'autres *pentcs montagneuses*, à l'W du finage, demeurées très boisées à cause de leur forte inclinaison.

La société humaine a trouvé dans un tel paysage une *assise très forte*: possibilité de produire en qualité et en quantité suffisantes les biens nécessaires à la vie. Le territoire est *limité* par les hauteurs périphériques ou par les gorges



qui conduisent vers le bas pays. On a l'impression très forte d'un univers qui se suffit à soi-même. L'altitude a néanmoins interdit l'aménagement d'une côte viticole. Forte cohésion du groupe humain (habitat aggloméré) qui évoque l'existence d'une forte discipline intérieure.

Ce village et son terroir nous offrent la *cellule de base du paysage géopolitique* de l'Occident.

Fig. 2 — *Du terroir à la « Nation ».*

Nous avons dit que dans la structure économique à prédominance agricole le regroupement des cellules de base (pays, gau, marke) pouvait être réalisé sur une vaste échelle. — Le souci de la sécurité en fournit la raison essentielle.

Il n'existe pas de différence de *nature* entre ces constructions géopolitiques de taille si différente = le « pays » et la « nation ». Pour le prouver, on a réduit à la même étendue le terroir de Merchingen (village du Saargau, en S. M. R. C.) et le territoire de la Bohême.

De part et d'autre, on note pareillement l'existence: a) d'une *clairière centrale*. La clairière de Bohême, à plus grande échelle, montrerait évidemment des bois ou forêts intérieurs assez nombreux. Mais les clairières des villages possèdent souvent aussi des lambeaux de bois dans l'intervalle des quartiers arables. Village et ville installés à proximité d'une convergence de vallées; b) de *frontières* ou *limites* calquées sur des indications du relief et de la nature du sol. La ceinture de *montagnes cristallines ou gréseuses* (positions dominantes, sol infertile) a donné à la Bohême des frontières naturelles indiscutables que franchira néanmoins le flot de la colonisation germanique. Le rempart forestier de *Merchingen* s'est installé sur des terres hautes recouvertes d'un vieux sol très argileux, difficile à cultiver.

Merchingen, Bohême: seule, l'échelle du territoire varie; les modalités de la prise de possession et de l'organisation du territoire sont identiques dans les deux cas. L'ère agricole a donc connu une structure géopolitique très homogène (structure élémentaire).

Fig. 3 — *Organisation du Pagus celtique.*

Ce « pagus » est purement théorique. En réalité, un tel aménagement du relief (massif d'importance moyenne, ceinturé par des dépressions basses périphériques) se présente très souvent dans la nature géographique de l'Europe occidentale.

Nous avons établi cette carte du « pagus » théorique d'après un pagus réel (Pagus des monts du Mâconnais) que nous avons pu reconstituer, à la suite d'une étude précise qui fait intervenir les données de l'archéologie, de la toponymie et les divisions administratives les plus anciennes (archiprêtres). (Cf. L. Champier. *Le Tournaigeois. Essai de Géohistoire* — in Bulletin de la Société des Amis de l'Art et des Lettres de Tournus. 1953 — p. 1 à 25 —

Le « pagus » reproduit une structure analogue à celle du Terroir, mais l'espace est plus considérable (30 km × 30 km ou 50 km × 20 km = soit de 900 à 1000 km<sup>2</sup>). La France actuelle représente à peu près 500 à 550 de ces unités géopolitiques, encore très reconnaissables, faciles à déterminer.

L'adaptation de la société aux conditions spatiales est véritablement remarquable: Installation du refuge principal (oppidum maximum) sur le point central le plus élevé; aménagement de fortes positions, latéralement (dunum). Positions fortes à proximité des lieux habités (oppidum de village) et sur les frontières (Roches).

La défense périphérique est assurée par des *lignes d'eau*, des *zones marécageuses* (qui deviendront ultérieurement des prairies), des *bandes de terres basses* non défrichées (Forêts des Marches). On entre dans un tel réduit par des chemins utilisant des gués. Ces chemins sont placés sous le contrôle des forteresses périphériques.

Nous avons représenté un Pagus s'éveillant à la vie des échanges. Des « ports » apparaissent le long de la Rivière principale navigable. Ces ports sont l'embryon des *agglomérations urbaines* de l'avenir.

Lors de l'avènement d'une structure commerciale plus évoluée, le *portus* devenu ville pourra :

1° réaliser l'union de deux ou plusieurs « pagi » voisins (création d'un cadre provincial, d'une « cité ») —

2° devenir le maillon d'une « chaîne commerciale », s'il est placé sur un grand itinéraire (itinéraire isthmique européen). Ville de foires, capitale politique locale, elle réalisera un point d'appui essentiel, un élément nécessaire de la formation géopolitique en voie de progression, dépassant le cadre provincial (nation).

Fig. 4 — *La structure des grands courants commerciaux et son efficience géopolitique.* (Schéma établi d'après les résultats de recherches personnelles).

Nous avons représenté l'un des grands courants commerciaux traversant le territoire français : le courant Paris—Lyon s'orientant ensuite vers l'Italie et vers le littoral méditerranéen.

Il existe entre cette structure commerciale et la création géopolitique française des identités remarquables. Le long de ces itinéraires se développera avec rapidité le processus de réunion des territoires au Domaine royal. (XII<sup>e</sup>—XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> s.) Le courant commercial Lyonnais—Italie est à mettre en relation avec l'acquisition précoce du Dauphiné (début XIV<sup>e</sup> s.) et les guerres d'Italie du XVI<sup>e</sup> s. La Savoie, extérieure à ce trafic, restera indépendante jusqu'en 1860.

D'autre part, les relations entre Bourgogne—Lorraine—Alsace—Cantons suisses forment un système assez indépendant par rapport au précédent. C'est dans ce cadre territorial marginal ainsi défini que se développera la tentative Bourguignonne de création d'un grand Duché d'Occident.

Remarquer la solide organisation de l'espace commercial rhodano-séquanais — qui déborde largement la région lyonnaise. Elle comporte :

1° Une *route d'eau, très navigable* dans les conditions anciennes des transports terrestres. Les Nautes de la Saône et du Rhône sont connus depuis les premiers temps de l'Empire Romain.

2° Un *faisceau commercial nordique* (Bourgogne—Lyon) représentant une descente des produits agricoles (blé, produits d'élevage) et des matières premières (bois, fer). Remontée de produits méridionaux. Courant centrifuge alimenté essentiellement par les vins et les bestiaux.

3° Un *double faisceau commercial concentrique* à la hauteur de Lyon. Il comprend d'abord un courant centripète : l'arrivée de produits fabriqués (surtout draps, toiles, produits métallurgiques ouvrés). Le faisceau centrifuge se compose d'exportations lyonnaises : soieries, blés, produits méridionaux redistribués. De longues ramifications commerciales unissent la région lyonnaise aux régions lointaines : Italie, Suisse, Pays allemands, Région parisienne. La liaison Paris—Lyon est particulièrement solide.

4° *Un faisceau commercial méridional*. Il se décompose en un courant d'exportations de blé, de bois (réexportation des produits bourguignons) et en un courant d'importations (produits méridionaux : huile, savons, épices, sel, etc . . .). L'un des points de fixation de ces liaisons commerciales est fourni par les forêts de Beaucaire. La plupart de ces courants existeront jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> s. (jusqu'à l'apparition des voies ferrées). Ce schéma montre la solidité des relations commerciales dans la vallée du Rhône et de la Saône qui a été, en même temps qu'une grande région commerciale, l'un des grands axes géopolitiques de la France.

Fig. 5 *Structure d'un grand complexe industriel*. Schéma également théorique. En réalité, ce schéma s'inspire de la structure du complexe Lorraine—Ruhr—Sarre. La même structure tend à se développer autour des espaces géopolitiques centrés sur les gisements de houille et de minéral de fer (combinats). Ex. Silésie — Bassins anglais. La Grande Bretagne est certainement l'espace géographique le plus densément chargé de complexes industriels puissants. Le grand complexe industriel introduit une véritable réorganisation de l'espace géographique. De nouvelles solidarités apparaissent; des régions jadis complètement indépendantes sont désormais liées par des intérêts puissants. On peut noter l'existence des réalités essentielles suivantes:

1° *Les éléments fondamentaux du complexe*: gisement de fer et gisement de houille.

2° A la périphérie immédiate, *zones d'usines de transformations* (métallurgie différenciée, textiles, chimie, industries alimentaires) déterminant une zone d'habitat très dense (villes industrielles récentes, centres ruraux et centres urbains anciens noyés dans la marée industrielle). Dense réseau de voies de communications locales.

3° *Zones marginales* plus ou moins étendues selon la puissance de rayonnement du complexe. Elles comportent:

a) *Des régions agricoles* qui ordonnent leurs systèmes de culture en fonction des besoins alimentaires du complexe : bassins laitiers, régions d'élevage, zones maraîchères, productions excédentaires des régions de polyculture (pomme de terre, blé), etc . . . Ces régions sont les clientes de l'industrie (absorption de produits fabriqués).

b) *Les centres industriels anciens* (ex. métallurgie de transformation née dans le cadre urbain ou autour de petits combinats locaux) *jadis autonomes*, au temps de la métallurgie au bois ou de la première métallurgie au charbon, deviennent des *centres subordonnés*. Ils sont approvisionnés en fonte, acier, produits semi-ouvrés par les grandes usines sidérurgiques du complexe. Ils importent souvent de la houille. Les projets actuels de décentralisation industrielle tendent à multiplier le nombre de ces centres industriels subordonnés.

4° *Les liaisons commerciales*. Le fonctionnement du complexe et de ses régions marginales dépend aussi d'une riche armature de voies de communications: voies fluviales, voies ferrées, routes. Dans l'intérieur, ces voies desservent de *vieux centres commerciaux* (centres *bancaires*) dont les capitaux ont servi à l'équipement de la région industrielle. L'aboutissement de ce réseau, c'est le grand *port maritime moderne* qui établit les relations nécessaires avec le monde extérieur (domaines économiques complémentaires fournissant matières premières, denrées alimentaires et absorbant une fraction plus ou moins importante de produits fabriqués).

L'organisation de ce complexe a été conduite dans un cadre politique compliqué, comme dans le cas représenté ci-dessus. Les frontières politiques se doublant de frontières douanières gênent le fonctionnement harmonieux et le développement rationnel d'une telle structure industrielle. Il y a heurt entre l'économie et la politique. Les traités de commerce et les conventions économiques visent à en réduire les effets.

Les structures commerciales ont eu également à compter avec l'existence de cadres géopolitiques gênants, hérités de la stratégie. Les courants commerciaux sont des réalisations plus souples que les constructions industrielles. Les itinéraires peuvent contourner les obstacles avec assez de facilité, surtout dans le cadre de l'Europe occidentale où la circulation est aisée, où plusieurs solutions sont presque toujours possibles (ex. Vallée du Rhône évitée par le recours aux pistes cévenoles prolongées par la Vallée de la Loire; itinéraires par les cols alpins du Centre de la chaîne, en Suisse, substitués aux cols *dauphinois* ou *savoyards*, etc . . .).

Les exigences des structures industrielles sont généralement moins souples. La Sarre ne peut se passer du minerai de fer de Lorraine; la Lorraine a besoin du coke de la Ruhr. Si la Ruhr, par contre, peut utiliser indifféremment le minerai de la Lorraine ou celui de la Suède, elle vit dans la hantise d'une fermeture des débouchés ou d'un défaut d'accès aux grands marchés de matières premières. La vie, l'équilibre de ces complexes dominant largement la vie politique des Nations contemporaines.

## L'IDÉE EUROPÉENNE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

En juillet 1953, le stage européen de Nancy réunit dans la capitale lorraine des directeurs et inspecteurs chargés de la formation et du contrôle des maîtres de l'Enseignement primaire.

Organisée au Centre Européen Universitaire sur la proposition du Comité des Experts culturels du Conseil de l'Europe, cette rencontre devait permettre aux représentants de quatorze pays européens (Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Grèce, Pays-Bas, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Sarre, Suède, Turquie) de confronter leurs opinions au sujet de la présentation de l'idée européenne à l'École primaire.

Les organisateurs du stage avaient estimé que, pour développer l'idée d'une communauté européenne dans les écoles primaires d'Europe, il convenait en premier lieu d'étudier dans les Ecoles normales d'instituteurs les faits sur lesquels peut se fonder la conscience de cette communauté; puis, de rechercher les moyens pédagogiques les mieux adaptés pour développer cette conscience dans l'esprit des enfants.

C'est sur la base de ces considérations que des rapports ont été présentés par:

*MM. Lucien FEBVRE*, Membre de l'Institut, Professeur honoraire au Collège de France,

*Dr. LEMBERG*, Professeur à la Rheinhardtswaldschule, Kassel (Allemagne),

*FLETSCHER*, Docteur de la Faculté des Lettres de l'Université de NANCY, Professeur à l'Université de LIVERPOOL,

*Jean FABRE*, Maître de Conférences à la Sorbonne,

*SERGESCU*, Directeur des Archives Internationales d'Histoire des Sciences, ancien Recteur de l'École Polytechnique à Bucarest,

*Antonio MUNOZ*, Professeur à la Faculté d'Architecture à l'Université de Rome, ancien Directeur des Beaux-Arts de la Ville de Rome,

Bo KÄRRE, Expert Economique au Conseil de l'Europe à Strasbourg,

VEDEL, Professeur à la Faculté de Droit à Paris,

LALVEE, Inspecteur de l'Enseignement primaire de la Meuse, Verdun,

Yves ROGER, Chargé de mission au Ministère de l'Instruction Publique de Belgique, Bruxelles.

L'analyse de ces rapports fait l'objet du présent article; nous allons essayer d'en dégager les idées maîtresses.

L'auteur du premier rapport, M. Lucien FEBVRE, s'attache à donner une définition de l'Europe. Celle-ci n'est pas une formation *géographique*: le nom d'Europe n'a pas couronné le résultat d'observations précises et concrètes. Elle n'est pas non plus une réalité *ethnique*. Serait-elle une formation politique? Ni l'empire romain, ni l'empire carolingien ne répondent à une telle conception. D'autre part, le Christianisme ne saurait être considéré comme le support de l'idée européenne. Quant à l'histoire moderne de cette notion "Europe", on peut distinguer trois époques: 1<sup>o</sup> *l'Europe de l'équilibre européen* (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles). Or la politique d'équilibre de ce temps a toujours masqué une politique de guerre et de conflits. 2<sup>o</sup> *l'Europe super-patrie*. C'est celle des grands esprits du XVIII<sup>e</sup> siècle. « Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoiqu'on dise, il n'y a que des Européens »... dit J.J. Rousseau en 1772. Si cette Europe-là fut un échec, c'est parce que ce ne fut qu'une vision généreuse de quelques esprits d'élite qui ne pénétra pas jusqu'au peuple. 3<sup>o</sup> *l'Europe-refuge*. C'est l'Europe de l'avenir, l'Europe des temps de crise.

Mais il faut que nous sachions que cette Europe-là ne se fera pas sans une conscience très lucide qui soit le fait non pas d'un petit nombre d'hommes cultivés, mais de masses profondes, désirant l'Europe pour la paix.

Le rapport de M. LEMBERG concerne les données *ethniques et démographiques de l'Europe*. Il s'est produit, au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, un réveil des peuples de l'Europe centrale et orientale. L'heureuse conséquence en a été la multiplication des individualités nationales, des civilisations et des cultures différentes.

Par contre, ce réveil s'est également traduit par le démembrement de l'Europe et la décomposition du continent en un nombre toujours plus important d'Etats nationaux; il a, en outre, entraîné de vastes déplacements de populations: de 1917 à 1951, on a estimé le

nombre de migrants à 54.610.000. C'est là un des faits les plus caractéristiques et les plus émouvants de notre époque. Cependant, de la grande détresse des peuples émigrés, déportés, expulsés semble sortir comme une lueur d'espérance: un changement d'attitude et de mentalité des peuples s'esquisse à l'égard du nationalisme. Après les souffrances endurées, les jeunes, jadis propagateurs de l'idée nationaliste, sont prêts à étudier avec sympathie les conditions de vie des peuples avec qui leurs pères étaient en lutte.

M. FLETSCHER entreprend d'examiner *les problèmes linguistiques de l'Europe*. Ayant d'abord considéré l'aspect historique de la distribution et de l'extension des langues indo-européennes, le conférencier en vient à traiter de l'enseignement actuel des langues. Pour que les langues soient incluses dans les programmes du premier degré, il nous faudra des maîtres et des maîtresses qui aient reçu la formation nécessaire. Il ne serait pas indispensable que tous ceux qui sortent des écoles normales aient suivis des cours linguistiques; il suffirait qu'il y eût quelques spécialistes en langues, comme il y a des spécialistes dans d'autres matières. Quant au problème que pose le choix d'une langue commune, il y aurait lieu de le résoudre en adoptant la langue anglaise, laquelle joint à une relative facilité l'avantage d'un rayonnement considérable.

L'exposé de M. FABRE est consacré aux *courants de pensée et de culture en Europe*.

Ethique, littérature, tous les grands mouvements de la pensée et de la culture ont donné lieu, en Europe, à de larges échanges par-dessus les frontières, malgré les barrières linguistiques et la diversité religieuse.

La culture gréco-latine représente le fond européen commun et se reflète dans la littérature des civilisations autochtones d'Europe. L'essence de la pensée européenne que traduit cette littérature, c'est l'humanisme, c'est l'effort pour adapter à la « mesure de l'homme » la connaissance de l'univers et de l'être humain. La culture européenne est une culture ouverte, et l'on a raison de croire que l'unité du genre humain ne pourra se faire qu'à travers elle.

M. SERGESCU analyse *le rôle de l'Europe dans le progrès des sciences*. Au cours des siècles, les rapports entre savants des divers pays d'Europe ont donné lieu à un vaste développement scientifique. La structure de la science moderne résulte ainsi de la collaboration d'un grand nombre de pays. Le bien-être des nations étant fonction du progrès scientifique, une coopération de plus en plus

efficace s'impose dans le domaine des sciences. Cette coopération devra se traduire par une association toujours plus étroite des pays de notre continent, étant donné le coût de plus en plus élevé de la recherche scientifique.

Sous le titre «*Les beaux arts dans la civilisation européenne*», M. Antonio MUNOZ traite le thème selon lequel l'art établit une communication entre les hommes de tous les pays. La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, l'architecture ont, l'une après l'autre, atteint un haut degré d'universalité dans les pays européens. De plus en plus, disparaissent les « frontières » de l'art, qui devient ainsi la forme la plus universelle du langage. Or, pour rapprocher les hommes, dissiper les malentendus, il faut un langage qui parle à l'âme. Ce pourrait être le rôle de l'art.

M. Bo KÄRRE s'est assigné la tâche d'étudier *les problèmes économiques de l'Europe*. Une coopération économique apparaît comme la première et indispensable étape vers une véritable coopération internationale. Il faut produire bon marché, ce qui implique la production sur une large échelle, nécessitant la spécialisation industrielle. Celle-ci ne saurait être pleinement réalisée que dans le cadre d'une Europe économiquement unifiée.

Nous sommes actuellement les témoins d'efforts d'unification économique et politique. Cependant, ni la communauté des « Six », ni notre continent dans son ensemble ne peuvent constituer une unité indépendante viable; environ la moitié de nos échanges commerciaux devront se faire avec des pays extra-européens. Économiquement, conclut M. Bo KÄRRE, l'Europe unie ne devrait donc jamais être regardée comme une fin en soi, mais plutôt comme le moyen de permettre à notre continent de jouer pleinement son rôle dans les relations économiques mondiales.

Le rapport de M. Gaston VEDEL porte sur *les conceptions politiques et les structures possibles de l'Europe*.

Sur le plan théorique, nous nous trouvons en présence de deux schémas d'organisation: la fédération et la confédération. Ayant analysé ces dernières, le conférencier aborde les problèmes particuliers que pose l'intégration européenne. Celle-ci est incontestablement favorisée par la menace que représente l'Union Soviétique. Aussi le rétablissement des relations normales entre l'Est et l'Ouest risque-t-il de provoquer un relâchement de l'effort européen. La situation en Europe est, par ailleurs, commandée par le problème



allemand d'une part, et par la « répugnance britannique » à consentir des abandons de souveraineté, d'autre part.

Enfin, les organismes supra-nationaux constituent un quatrième facteur dominant du problème européen.

A l'heure actuelle, cinq grands courants se partagent l'opinion publique: ce sont ceux de l'Europe des nationalistes, de l'Europe des confédéralistes, de l'Europe des fédéralistes, de l'Europe des théocrates et de l'Europe des parlementaires. Il n'est donc guère étonnant que le projet de communauté européenne déposé par M. SPAAK soit diversement accueilli selon qu'il s'adresse à tel ou tel milieu.

Sous le titre « *Comment ouvrir l'intelligence des enfants aux questions européennes* », M. LALVEE traite le problème de l'orientation à donner à un enseignement européen. Examinant successivement l'enseignement de la géographie, de l'histoire et des faits de civilisation, le conférencier précise, pour chacune de ces matières, les conditions dans lesquelles cet enseignement peut être assimilable et fructueux. Ouvrir l'intelligence de l'enfant à l'idée européenne lui apparaît comme une tentative possible, à condition qu'elle ne soit pas prématurée; c'est en général vers la 13<sup>ème</sup> année qu'elle peut être entreprise, car c'est à cet âge que l'enfant accède à la pensée rationnelle et que sa sensibilité se développe. Mais c'est notamment dans le domaine de l'instruction civique et morale que les observations du conférencier méritent d'être retenues. Cette instruction devra s'inspirer des principes de tolérance, du respect de la personne humaine, de la justice, de la liberté, de la solidarité et de la collaboration.

Bien qu'il ne puisse s'agir, à l'école primaire, que d'une initiation des élèves à l'idée européenne, il y a lieu de conserver un certain optimisme: l'enfant n'est, en effet, pas rebelle à la fraternité et il représente, de surcroît, la seule véritable possibilité de renouvellement que nous connaissions.

Dernier de la série, le rapport de M. Yves ROGER, traite de *l'idée européenne en rapport avec les activités parascolaires*. Après avoir démontré la valeur pédagogique de ces activités, l'auteur du rapport en vient à examiner les possibilités de leur application en vue de répandre l'idée européenne. Les moyens pouvant être utilisés à cette fin sont nombreux: échanges de périodiques scolaires, contacts entre les élèves, jeux dramatiques, chorales, radio et télévision scolaires, projection de films etc.

Cependant il faudra, pour coordonner ces activités sur le plan européen, un organisme central qui, aux yeux de l'auteur du rapport, serait sans nul doute « un des premiers et des plus utiles ferments d'une tolérance active et d'une amitié réciproque qui doivent être à la mesure de notre espérance et de notre avenir. »

Les rapports présentés au Centre Européen de Nancy ont, après discussion, donné lieu à la rédaction d'un certain nombre de résolutions dont le texte, reproduit in extenso, figure en annexe du présent compte-rendu.

\*

## RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES STAGIAIRES

L'Europe, ni du point de vue géographique, ni du point de vue historique et ethnique, n'apparaît comme une réalité donnée. Elle a cependant existé dans l'esprit des hommes, mais chaque fois ce fut dans l'esprit d'hommes cultivés, constituant une élite. Les tentatives antérieures, en particulier l'élan de ces élites européennes au XVIII<sup>e</sup> siècle pour considérer l'Europe comme super-patrie, n'ont pas réussi : elles n'avaient pas d'appui populaire. L'Europe ne se fera que par le concours de la volonté des peuples, animés par un sentiment unanime d'intérêt et de solidarité et par une foi commune. D'où l'intérêt que présente la collaboration des enseignants européens tant sur le plan de l'enseignement primaire que sur celui de l'enseignement secondaire. L'école a une grande importance pour la compréhension des peuples de l'Europe et par delà pour la bonne entente mondiale.

\*

La communauté européenne apparaît aux yeux des Européens comme une idée force, comme l'idée d'un refuge qui met à l'abri des catastrophes. Cette idée s'est exprimée de manière pathétique au spectacle non seulement des misères de la guerre, mais aussi des déportations, des transferts et des exodes massifs qui ont bouleversé la vie individuelle et familiale de millions d'hommes.

Il est réconfortant de trouver dans la jeunesse contemporaine des indices d'un nouvel état d'esprit, se traduisant par un refus d'un nationalisme étroit et agressif, un élargissement de la conscience jusqu'à la notion d'humanité.

Ces constatations peuvent être faites non seulement parmi la jeunesse actuelle qui n'a pas souffert directement de la guerre, mais encore dans les milieux de réfugiés. Ils ont été plus éprouvés que d'autres et cependant un courant se dessine parmi eux pour renoncer à la haine, à toute idée de revanche, de responsabilité collective et pour étudier avec sympathie les conditions de vie des peuples avec lesquels leurs pères étaient en lutte. Il convient donc d'être très attentif à ces dispositions morales, d'éveiller la sensibilité et la raison des enfants au spectacle des malheurs du monde et de s'attacher à former dans la conscience des enfants le sentiment du devoir et à les rendre capable de comprendre et de suivre les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

### *Les problèmes linguistiques de l'Europe*

1<sup>o</sup> — L'introduction d'une seconde langue dans l'enseignement primaire favoriserait les échanges de pensée, et par là même, contribuerait à cette compréhension mutuelle qui est à la base de l'idée européenne.

2<sup>o</sup> — C'est pourquoi l'organisation pédagogique des pays qui ont inclus l'enseignement d'une ou deux langues étrangères dès l'école primaire doit être envisagée avec une sympathique attention. En effet, les représentants de ces pays, Allemagne, Danemark, Irlande, Suède, Norvège, Sarre, Hollande, Luxembourg, se déclarent satisfaits des résultats obtenus et inclineraient vers une extension progressive de ce système à toute l'Europe.

3<sup>o</sup> — A cet effet, des expériences, préalablement délimitées et rigoureusement préparées et contrôlées scientifiquement dans leurs résultats pourraient avec profit être organisées dans les pays où le bilinguisme n'est pas introduit dans les programmes officiels de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré et n'apparaît que comme manifestation exceptionnelle, c'est-à-dire Belgique, Angleterre, Italie, Turquie, Grèce, France.

4<sup>o</sup> — Des objections très sérieuses ont été formulées et débattues en particulier :

— surcharge des programmes : perte de temps qui risque de réagir facheusement sur l'acquisition des notions fondamentales ; diversité des milieux culturels et sociaux qui déterminent le plus ou moins grand intérêt que les élèves et leurs familles peuvent trouver dans cette étude ; diversité des aptitudes mentales ; complexité du problème du recrutement d'un personnel qualifié ; problème des méthodes et des techniques.

Il est souhaitable que l'idée de l'introduction d'une seconde langue qui est accueillie avec sympathie soit présentée avec une plus décisive clarté. Aussi est-il apparu comme désirable qu'une enquête fût menée par les soins d'une Commission restreinte internationale, composée d'experts qualifiés. Elle aurait pour buts :

a) de constater les résultats obtenus dans les classes primaires où l'on pratique le bilinguisme, tant dans l'acquisition de la langue nationale que dans celle de la seconde langue ;

b) d'examiner, par comparaison avec les écoles unilingues, les répercussions de l'enseignement d'une seconde langue sur le développement intellectuel et l'acquisition des connaissances fondamentales ;

c) d'apprécier les méthodes ainsi que les applications des procédés audio-visuels dans l'acquisition de cette langue supplémentaire.

5<sup>o</sup> — Par voie de conséquence, les stagiaires n'ont pas cru devoir se prononcer sur les conclusions du conférencier et recommander l'adoption d'une seconde langue déterminée.

De l'ensemble des conférences entendues et des discussions qui ont suivi, il se dégage l'idée que c'est par sa culture que l'Europe peut le plus nettement affirmer son unité. Si la culture est avant tout « une structure mentale, un style de pensée », l'école primaire peut efficacement former les citoyens en développant chez les enfants les valeurs fondamentales de cette culture. Celles-ci doivent être cherchées en dehors de toutes considérations politiques ou confessionnelles.

« Le respect voué à la personne humaine, à la primauté de l'esprit à la liberté d'opinion et à la libre expression des idées », l'esprit de résistance à l'oppression, l'affirmation des droits de l'individu en tant que valeur sociale, l'affirmation de l'efficacité de la raison comme instrument de la connaissance, telles sont les notions qui constituent les éléments essentiels de la civilisation européenne.

A travers les discussions, il est apparu qu'il existait une pédagogie européenne.

Elle se propose précisément d'intégrer de plus en plus ces valeurs dans la conscience des enfants de chaque pays et par là de servir la culture européenne.

Au niveau des Ecoles Normales, l'enseignement des sciences gagnerait à être « humanisé ». L'exposé des notions scientifiques devrait être, chaque fois que cela est possible, accompagné d'une présentation historique des circonstances et des difficultés de l'invention ou de la découverte et des applications techniques. Cet exposé historique mettrait en valeur les différents aspects de la collaboration internationale dans le passé et la nécessité, encore plus accentuée de nos jours, d'une coopération, condition indispensable du succès.

En attendant un enseignement systématique de l'histoire des sciences dans les universités, il serait à souhaiter que des ouvrages d'ensemble donnent aux professeurs les éléments de l'évolution historique de la science.

\*

Il est reconnu que l'éducation esthétique est partie intégrante de la culture.

Elle se présente sous deux formes :

- 1<sup>o</sup> — épanouissement de la sensibilité et formation du goût dès l'école maternelle par la libre création ;
- 2<sup>o</sup> — contact avec l'œuvre d'art.

*On souhaite :*

- 1<sup>o</sup> — qu'une conscience plus aiguë soit prise, dans les différents pays, de la nécessité de cet épanouissement de la sensibilité et de cette formation du goût, et qu'une action soit entreprise dans ce sens ;
- 2<sup>o</sup> — que des albums et des collections reproduisant les grandes œuvres de l'Art européen puissent être répandus dans les écoles ;
- 3<sup>o</sup> — que le folklore de chaque nation soit plus largement utilisé au bénéfice de la culture non seulement des nationaux, mais des Européens ;

4<sup>o</sup> — que dans l'utilisation des aides audio-visuelles, chaque pays inscrive dans son programme la création de disques et de films apportant une information directe sur le pays et devenant ensuite matière d'échange ;

5<sup>o</sup> — que les initiatives intéressantes, dont il a été donné connaissance au cours du congrès, puissent faire l'objet d'une information plus approfondie, afin qu'on puisse en étendre le bénéfice à d'autres pays.

Ouvrir l'intelligence des enfants de l'école du premier degré à l'idée européenne est apparu comme une tentative possible aux stagiaires réunis à Nancy du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 1953.

Cependant, à la lumière des enseignements de la psychologie de l'enfant, et compte tenu de leur expérience pratique de la pédagogie, ils ont estimé :

1<sup>o</sup> que cette tentative ne devrait pas être prématurée. La tâche de l'éducateur, au début de la scolarité, doit être seulement de favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant.

2<sup>o</sup> qu'elle ne peut consister qu'en une initiation entreprise entre 11 et 13 ans, à un âge où l'enfant ayant acquis les connaissances de base et les connaissances instrumentales indispensables s'apprête à acquérir et dominer des connaissances à la mesure des adultes.

3<sup>o</sup> que la possibilité des acquisitions qui sont à la base des réalités européennes est variable selon les disciplines. Un tel enseignement doit être couronné par une formation morale et civile, affirmant les devoirs réciproques des hommes et en particulier :

— quant aux individus : le respect de la personne humaine, les principes de tolérance, de justice, de liberté, de solidarité et de collaboration ;

— quant aux nations : leur égale dignité et leur droit identique à la liberté et à la sécurité.

4<sup>o</sup> que cet enseignement de l'idée européenne pose à l'école primaire deux problèmes d'ordre pédagogique :

— *problème des méthodes* : les stagiaires formulent un vœu pour l'adoption de méthodes actives, seules susceptibles de faire participer directement l'enfant à sa propre formation, d'enrichir sa personnalité et d'influer considérablement sur sa conduite pendant toute sa vie.

— *problème de présentation* : les stagiaires pensent que l'idée européenne ne doit pas faire l'objet d'un enseignement particulier, mais peut inspirer toutes les disciplines susceptibles de l'accueillir.

5<sup>o</sup> Les stagiaires souhaitent que leurs échanges de vue ne restent pas sans lendemain et qu'ils puissent, dans une rencontre ultérieure, entendre des rapports sur les réalisations qui auront été possibles dans les différents pays.

\*

Au sujet des activités para-scolaires, les congressistes souhaitent qu'on puisse :

1<sup>o</sup> — Intensifier :

- a) les échanges de toute nature entre enfants (périodiques scolaires, travaux d'élèves, philatélie, etc. . . .) ;
- b) les rapprochements et contacts entre élèves, camps de vacances, appariement de classes, etc. . . .) ;
- c) l'exploitation des thèmes folkloriques des différents pays.

2<sup>o</sup> — Elargir l'information relative aux expériences diverses déjà réalisées dans différents pays.

*Cerne — Lédur*

*étudiants à l'Institut d'Etudes  
Européennes*

LA CLAUSE D'ADHÉSION  
ET SES MODALITÉS D'APPLICATION  
DANS LE TRAITÉ  
INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

1. Une question juridique assez disputée attire en ce moment l'attention des interprètes du Traité instituant la Communauté Européenne du charbon et de l'acier.

Est-ce que la volonté des six Etats membres, exprimée au niveau gouvernemental, est suffisante pour admettre dans la Communauté un ou plusieurs nouveaux Etats, sans nécessité d'intervention des Parlements nationaux ?

Est-ce qu'en cas d'élargissement du marché commun, le Traité s'en trouvera changé ? Et, dans ce cas, les changements doivent-ils être soumis à une ratification ?

Nous essayerons de répondre à cette question sur un plan général, par rapport à des Pays tels que l'Autriche, le Danemark etc.

A la base de cet argument se trouvent, implicitement acceptées, deux présuppositions :

I. la volonté unanime des Gouvernements des 6 Etats de la Communauté de procéder à l'admission de l'Etat ou des Etats nouveaux,

II. l'évidence du fait qu'à l'état actuel des choses, les Gouvernements paraissent être beaucoup plus européens que les Parlements.

Le but que nous nous proposons est de démontrer que le recours aux Parlements n'est pas nécessaire; nous nous limiterons à cet effet, aux aspects purement juridiques du problème.

2. La question d'ensemble de l'adhésion d'un nouveau membre à la Communauté peut se subdiviser, pour facilité de raisonnement, en deux problèmes particuliers :

a) l'adhésion de principe d'un Pays au Traité instituant la Communauté,



b) les répercussions juridiques de cette adhésion sur la composition et le fonctionnement des Institutions de la Communauté, sur les normes du Traité qui les règlent (article de 8 à 45, Titre deuxième), et, partant, l'admission des représentants de l'Etat adhérent dans ces Institutions. Au fond, la réponse à notre question est différente dans la mesure où est différente la position des juristes interprètes du Traité vis-à-vis des relations liant ces deux problèmes particuliers ; selon qu'ils les considèrent réduits à l'unité, en droit, ou au contraire complètement disjoints.

Pour ce qui regarde l'adhésion de principe, en tout cas, aucun problème ne se pose.

La clef de voûte du système normatif du Traité en matière d'adhésion est le fameux art. 98 : « Tout Etat européen peut demander à adhérer au présent Traité. Il adresse sa demande au Conseil, lequel, après avoir pris l'avis de la Haute Autorité, statue à l'unanimité et fixe, également à l'unanimité, les conditions de l'adhésion . . . »

De cet article, il appert que l'adhésion d'un nouveau membre relève du Conseil des Ministres de la Communauté.

Le Conseil des Ministres étant formé par les représentants des gouvernements des Etats membres, et nous ayant présupposé déjà l'unanimité des Gouvernements au sujet de l'adhésion, les conditions d'adhésion se trouvent remplies et les modalités exécutées, dans le cadre d'organes à caractère gouvernemental.

L'art. 98 contient la clause d'adhésion qui fait du Traité un Traité ouvert. Les contractants y adressent une offre à d'autres Etats européens et laissent la compétence, sur les demandes d'adhésion, dans les mains des Gouvernements avec, comme conditions, l'unanimité de ces derniers et l'avis obligatoire de la Haute Autorité. Il n'est même pas question pour les Parlements nationaux des Pays membres de voter des lois d'exécution nouvelles. Celles-ci devront être votées, ainsi que celles relatives à l'adhésion, par le Parlement du Pays qui veut adhérer.

Pour les autres Etats l'adhésion est valable au moment de son dépôt au Quai d'Orsay.

Cela relève du caractère même de l'adhésion, caractère qui est ultérieurement précisé par le dernier alinéa du même art. 98 :

« celle-ci prend effet du jour où l'instrument d'adhésion est reçu par le Gouvernement dépositaire du Traité ».

3. Par contre la question pourrait apparemment se poser quant aux modalités d'application de l'adhésion de principe, réglée par l'art. 98.

Par l'acte d'adhésion le septième Etat exprime la volonté d'exécuter les obligations et d'exercer les Facultés prévues dans le Traité<sup>1</sup>, en premier lieu la volonté d'avoir des représentants dans les Institutions de la Communauté. C'est ici, en particulier, qu'il convient de savoir, si l'admission de nouveaux membres dans les Institutions de la Communauté modifie, ou non, les normes du Traité.

L'article-clef du Traité en matière de réadaptation constitutionnelle est l'art. 95 ; la modification des normes, elle, est réglée par l'art. 96.

Nous pouvons, tout de suite, éviter de prendre en considération l'art. 95. Il entre en fonction dans le domaine bien précis des « règles relatives à l'exercice par la Haute Autorité des pouvoirs qui lui sont conférés » par rapport à « des difficultés imprévues, relevées par l'expérience, dans les modalités d'application du Traité » ou d'« un changement profond des conditions économiques ou techniques qui affecte directement le marché commun du charbon et de l'acier ».

La possibilité d'action de l'article 95 se situe donc dans le cadre des Titres III (Dispositions économiques et sociales) et IV (Dispositions Générales).

Si par exemple l'Autriche ou la Suède veulent adhérer à la Communauté, elles auront d'abord à négocier avec le Conseil et la Haute Autorité, les conditions de leur admission, ainsi que les mesures transitoires pour adapter d'une façon progressive leur propre marché aux conditions du marché commun.

Il est cependant certain que le fait de l'élargissement du marché à la minette suédoise ou aux aciers spéciaux autrichiens ou suédois apportera des modifications économiques de fond à la situation de l'ensemble de la Communauté. Celles-ci rendront probablement indispensable la modification de certaines normes économiques du Traité. Des modifications de ce genre pourront être réalisées dans le cadre de l'art. 95, ne prévoyant d'ailleurs pas de ratification, après l'expiration de la période transitoire. Le caractère des dites modifications place en tout cas ces dernières dans un cadre autre que celui que nous sommes en train de considérer.

Pour tout ce qui regarde les modifications juridiques de fond au sein des normes du Traité, y compris celles réglant les Institutions, l'art. 96 est compétent.

Là, il est certain que toute modification déclenche la procédure de révision prévue, dont le chemin, initialement constitutionnel, devient bientôt le chemin international classique : arrêt par les

plénipotentiaires, ratification par les Parlements : « . . . . Ces amendements entreront en vigueur après avoir été ratifiés par tous les Etats membres en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives. »

4. Le fait est que l'admission de représentants de l'Etat adhérent dans les Institutions de la Communauté, à notre avis, ne donne pas lieu à la modification de normes de 8 à 45, ne déclenche donc pas le mécanisme procédural indiqué dans l'art. 96.

En somme la distinction de l'Institution de l'adhésion dans les deux moments, de l'adhésion vraie et propre, et des conséquences pratiques de l'adhésion (point 2 de cet exposé), si elle est possible sur le plan conceptuel pour faciliter la compréhension de l'argument, est tout à fait arbitraire en droit. Nous appuyons cette thèse a) sur des motifs d'ordre logique, b) sur des motifs relevant de la doctrine du droit international public.

a) *Motifs d'ordre logique*

Il serait complètement hors de sens et contradictoire d'avoir donné au Conseil des Ministres, donc aux Gouvernements, toute compétence en matière d'adhésion, et d'avoir rendu en même temps impossible l'application pratique de cette adhésion.

b) *Motifs relevant de la doctrine du droit international*

Ici il faut se rapporter : i) à l'Institution de l'adhésion, telle qu'elle est envisagée et définie par la doctrine du droit international public, ii) au concept de modification d'un accord international.

i) Quels sont les caractères de l'Institution de l'adhésion ? L'adhésion à un Traité par un Etat qui ne l'avait pas signé a la même nature et la même fonction que la ratification par un Etat signataire.

Elle contient, ainsi que la ratification, une déclaration de volonté dirigée vers la formation de l'accord <sup>2</sup>.

Ainsi, l'acte d'adhésion ne doit pas être considéré comme un acte juridique autonome, c'est à dire un acte juridique unilatéral, mais tout simplement comme élément constitutif d'un accord <sup>3</sup>.

Cela est confirmé par le fait que la compétence pour accomplir l'adhésion est donnée à l'organe qui est à même de stipuler les accords internationaux, c'est à dire à l'organe qui serait compétent pour ratifier.

La différence entre ratification et adhésion se réduit ainsi à une pure différence dans le temps. Entre Etat ratifiant et Etat adhérent aucune discrimination n'est concevable.

Le problème est de savoir si l'adhésion est l'élément constitutif

d'un accord nouveau, qui modifie le précédent, ou si, au contraire, elle est un élément constitutif de l'accord originaire restant le même aussi dans le cas où la lettre de certains de ses articles serait amendée en raison de l'adhésion.

L'utilisation correcte et moderne de la doctrine du droit international public nous oblige à accepter la seconde interprétation. (cf. Morelli. *Nozioni di Diritto Internazionale*. § 179 et suiv. L'adhésion; notes de 4 à 8.) Seulement l'Anzillotti, à notre connaissance, considère l'adhésion comme élément constitutif d'un accord nouveau modifiant le premier.

Au moment où l'Autriche par exemple dépose son acte d'adhésion, elle devient titulaire de toutes les obligations et de toutes les facultés contenues dans le Traité, entre autre du droit d'avoir des représentants dans les Institutions de la Communauté, que le prévoit ou non la lettre des articles de 8 à 45.

ii) D'autre part, que les normes d'un Traité restent identiques à celles qui ont été établies primitivement, revient à dire que ce Traité ne subit aucune « modification ».

Partant, l'article 96 ne joue pas.

Et tout reste dans le cadre de l'art. 98. Le fait que, dans le processus de l'adhésion, la volonté de participer au Traité, exprimée par l'Autriche, va rejoindre des déclarations de volonté exprimées par les Six dans un temps antérieur, n'a aucune signification juridique<sup>1</sup> et n'est pas non plus caractéristique de l'adhésion.

« Un manque de contemporanéité se vérifie aussi dans les différentes déclarations de volonté destinées à constituer l'accord et accomplies par voie de ratification, quand la communication réciproque de ces déclarations se vérifie par le dépôt des ratifications. Aussi dans ce cas on a une formation progressive de l'accord. » (Morelli. Ouvrage et § § cités.)

Il est certain que la France, l'Italie, l'Allemagne et les Etats de Benelux n'ont pas déposé leurs instruments de ratification en même temps.

*La procédure est alors la suivante : LE CONSEIL FIXE LES PROPORTIONS DE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ADHÉRENT DANS LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS, EN ACCORD AVEC CE DERNIER, PAR VOIE DE NÉGOCIATION. AU MOMENT DU DÉPÔT DE L'ADHÉSION, CETTE PARTICIPATION EST TRANSCRITE AUTOMATIQUEMENT DANS LES ARTICLES CORRES-*

*PONDANTS DU TRAITÉ PAR LE MOYEN D'UNE TECHNIQUE APPROPRIÉE.*

5. Nous croyons que tous ces arguments étaient bien présents à l'esprit de ceux qui ont rédigé le Traité. Leur dessein fut, à notre avis, de construire une Communauté ouverte, extensible à d'autres Etats européens.

Seulement, ils sont voulu que cet élargissement s'opère, à la condition que les Etats adhérents acceptent le Traité tel qu'il est dans son contenu. La responsabilité de sa modification de fond devrait, elle, retomber tout naturellement sur les Parlements nationaux, lors d'un nouvel examen.

6. Envisageons maintenant le cas où la lettre du Traité devrait être interprétée d'une façon tellement restrictive que tout changement de virgules à l'intérieur des articles de 8 à 45 déclencherait cette procédure de ratification que nous voulons éviter.

Nous nous apercevons que dans ce cas-là, de même, un septième Etat peut adhérer, mais à condition qu'il ait des représentants dans toutes les Institutions, sauf une, l'Assemblée Commune.

Mais l'adhésion ne permet pas d'imposer des discriminations. Entrer dans la Communauté signifie aussi être incorporé à ses organes. Alors, on oblige l'Etat adhérent à se discriminer de sa propre volonté en rapport à la participation de ses Parlementaires dans l'Assemblée commune, par un des moyens que lui fournit le droit international public.

Pour les autres Institutions, des moyens constitutionnels sont prévus dans le Traité, destinés à permettre la modification de leur composition.

a) *Pour la Haute Autorité*

L'art. 9 dit qu'elle est composée de neuf membres, nommés pour 6 ans et choisis en raison de leur compétence générale.

L'art. 10 (1<sup>er</sup> alinéa) « Les Gouvernements des Etats membres nomment d'un commun accord huit membres. Ceux-ci procèdent à la nomination du neuvième membre, qui est élu s'il recueille au moins cinq voix. »

Ces deux articles donc n'empêchent pas en principe que les deux premiers Etats adhérents, et par voie indirecte même les trois premiers (par une exception unanime faite à l'avant-dernier alinéa de l'art. 9), puissent avoir un représentant à la Haute Autorité.

Il est certainement difficile de croire que l'unanimité des 6 Gouvernements se fasse à ce sujet.

Elle comporterait pour la France et pour l'Allemagne le sacrifice d'un des deux représentants que la pratique d'exécution du Traité, et leurs productions prééminentes de charbon et d'acier leur ont jusqu'ici accordé.

Néanmoins cela n'est pas exclu en droit. Et nous avons présumé l'unanimité gouvernementale indispensable.

Pour le Comité Consultatif, l'art. 18 permet au Conseil des Ministres d'en fixer librement les membres entre un minimum de 30 et un maximum de 51, ainsi que de les nommer.

b) *Pour le Conseil spécial des Ministres*

Le nombre des Ministres-membres n'est pas fixé. L'art. 27 (1<sup>er</sup> alinéa) se limite à formuler : « Le Conseil est formé par les représentants des Etats membres. Chaque Etat y délègue un membre de son Gouvernement. » Rien n'empêche qu'un nouveau Ministre y siège. Quant aux modes de votation dans un Conseil élargi à 7 membres ou plus, on pourrait toujours trouver le correspondant logique des  $\frac{5}{6}$ , requis actuellement pour certaines de ses décisions.

c) *Pour la Cour*

Il est vrai que l'art. 32 fixe à 7 le nombre des juges que les Gouvernements sont appelés à nommer.

Mais il est vrai aussi que le même art. 32, à l'alinéa 4 fixe une procédure rigide, s'exécutant à l'intérieur de la Communauté par la voie de certaines de ses Institutions, procédure qui prévoit l'augmentation du nombre des juges.

Précisément : « Le nombre des juges peut être augmenté par le Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Cour. »

d) *Arrivons-en à l'Assemblée :*

Ici le nombre des représentants est fixé. L'art. 21 du Traité les répartit entre les Etats membres.

Et aucune procédure n'est prévue dans le Traité pour la modification du nombre des délégués.

Pour la Sarre il est spécifiquement précisé que : « Les représentants de la population sarroise sont compris dans le nombre des délégués attribués à la France » (3<sup>ème</sup> alinéa).

C'est surtout l'art. 21 que M. Paul Reuter envisage, lorsqu'il affirme au § 131 de son ouvrage : « La Communauté européenne du charbon et de l'acier » : « Il faut pourtant bien prendre conscience d'un fait certain : il est inévitable que l'adhésion d'un nouvel Etat entraîne des modifications à un certain nombre d'articles du Traité concernant les Institutions. »

Cependant il y a une nuance à remarquer. L'art. 21 affirme : « L'Assemblée est formée de délégués que les Parlements sont appelés à désigner en leur sein une fois par an, ou élus au suffrage universel direct, selon la procédure fixée par chaque Haute Partie contractante.

Le nombre des délégués est fixé ainsi qu'il suit :

Allemagne 18, Belgique 10 . . . . . » Or, il doit y avoir une raison dans une telle formulation du nombre des délégués, dans le fait que la Traité évite la formulation bien plus rigide, utilisée pour les autres Institutions, où le nombre « total » des membres est fixé ; et est prévue, en échange, une procédure constitutionnelle de révision. Il évite par exemple la formule suivante : « *L'Assemblée est composée de 78 délégués*, répartis ainsi qu'il suit : Allemagne 18, Belgique 10 etc. . . . ». On peut être autorisé à imaginer que le nombre des délégués, est, si non explicitement, du moins implicitement ouvert.

Nous sommes pourtant ici dans le domaine de l'interprétation la plus restrictive du Traité et à l'Etat adhérent ne resteraient que deux solutions : ou prendre acte du fait que celui-ci ne peut pas avoir de délégués dans l'Assemblée commune et y renoncer ; ou bien faire ratifier la modification de l'art. 21 par les Parlements des Six.

Dans le premier cas le Droit international lui donne le moyen de l'acte unilatéral de la renonciation, par lequel il manifeste la volonté destinée à l'extinction d'un de ses droits subjectifs.

Il est certainement difficile, pour des raisons politiques évidentes, d'envisager la possibilité d'une telle renonciation de la part d'un Etat quelconque, qui voudrait adhérer à la Communauté. Il ne faut pas oublier qu'elle devra être approuvée par les Parlementaires de l'Etat adhérent, c'est à dire par ceux qui sont le plus directement touchés par cette renonciation.

7. Si l'Etat au contraire n'accepte pas cette situation d'infériorité vis à vis de ses partenaires, dans le cas de l'interprétation restrictive, il faut procéder à l'amendement de l'art. 21 selon la procédure fixée à l'art. 96. Mais si la dite interprétation est exacte, on ne pourrait pas s'expliquer pourquoi les négociateurs ont profité de l'élément de supranationalité présent dans l'art. 96, pour rendre plus difficile le déclenchement de la procédure de révision.

La volonté d'un des Six Etats, ou de la Haute Autorité, ne suffit pas en effet pour réunir la conférence des plénipotentiaires en vue

de l'arrêt des amendements proposés et de leur soumission aux Parlements respectifs. Celle-ci est la règle normale, valable pour les Traités internationaux.

Selon l'art. 96 il faut suivre d'abord une procédure constitutionnelle, selon laquelle la proposition d'amendement doit être soumise au Conseil, en tant qu'organe de la Communauté. Le Conseil, lui, peut émettre un avis favorable à la réunion d'une conférence des plénipotentiaires, mais à la majorité des deux tiers. Il se pourrait donc que même une réunion des plénipotentiaires, en vue d'essayer d'amender le Traité, s'avère difficile.

8. Ceci pourtant confirme l'opinion selon laquelle :

— toutes les modalités d'adhésion rentrent dans le cadre de l'art. 98,  
— celles-ci ne rendant pas nécessaires des variations aux normes internationales du Traité, l'art. 96 n'entre pas en fonction.

— les conditions de ratification par les Six des amendements d'adjonction ou de suppression aux normes concernant les Institutions se trouvent déjà remplies, dans le cas de l'adhésion, par l'acte de ratification que les mêmes Six Etats ont accompli au moment de la mise en exécution du Traité. On pourrait dire, que tous les amendements apportés à un Traité en raison directe de l'exécution de la clause d'adhésion qui y fût présente, ont été déjà ratifiés a priori, en blanc, par les Parlements des Etats originellement ratifiant.

— donc aucune « nouvelle » ratification par ces Parlements n'est nécessaire.

9. Il est cependant difficile de fixer les justes limites entre le droit et les pratiques internationales classiques d'une part et le droit et la pratique supranationale d'autre part. Ceux qui observent que l'application de l'orthodoxie internationale par rapport à un Traité tel que celui qui institue la Communauté européenne du charbon et de l'acier est tout au moins osée, ont aussi leurs justifications.

Ce Traité n'a pas d'autres exemples ; il est lui même un exemple, un type. Il n'existe pas une jurisprudence internationale qui, par analogie, puisse nous éclairer dans l'interprétation de ses normes. Si l'on veut reprendre une image d'un dialogue cinématographique récent, ce Traité n'a pas d'ancêtres. Il a le privilège d'« être » un ancêtre.

Pour cela on sent la nécessité de ne pas être trop catégorique dans les affirmations. On comprend ainsi les arguments par lesquels, dans la Haute Autorité l'on veuille que le Traité d'Association avec la



Grande Bretagne soit ratifié, et le plus tôt possible, par les Parlements des Six. On ne peut nier en effet, que même dans le cas où le Droit international public ne rendrait pas indispensable cet acte parlementaire, des raisons politiques valables conseillent de discuter dans les Six Pays ce Traité, pour y concentrer les opinions publiques européennes.

De notre part cependant, nous préconisons la recherche dans les normes du Traité de tous les moyens qui s'y trouvent et qui sont susceptibles de développer les techniques juridiques supranationales. A notre avis il y en a plus que l'on ne pense. On peut les utiliser sans faire une entorse à la doctrine du droit international. Nous croyons l'avoir démontré dans le domaine de l'adhésion.

On peut disposer d'autres de ces moyens pour d'autres matières. Nous songeons par exemple à la possibilité donnée aux Ministres d'exprimer des « décisions » dans le cadre du Conseil des Ministres en tant qu'organe de la Communauté, pour les matières dont le Traité fait l'objet.

Qui en effet peut obliger les Ministres à appliquer les techniques internationales de l'accord, quand le Traité leur donne par contre le moyen d'agir par voie de décision, à l'intérieur d'un Organe de la Communauté supranationale ? Quelques députés ont fait allusion à cela, lors de la dernière session de l'Assemblée Commune de la CECA<sup>9</sup>.

En partant de principes internationaux classiques, il y a là une autre possibilité de créer une jurisprudence et une pratique nouvelles dans les rapports intereuropéens.

Nous souhaitons que les Juristes et ceux qui sont tenus d'assurer l'exécution du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, appliquent « tous les moyens légitimes dont ils disposent » pour le but qui tend nos volontés à tous, à savoir le degré le plus haut possible, en extension et en profondeur, d'intégration européenne.

*Par Giuseppe SCUPPA*

*chargé de recherches*

*à l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université de la Sarre*

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- <sup>1</sup> cf. M. SIBERT. *Traité de Droit International Public*. Paris 1951. Vol. II. §§ de 869 à 871: les effets de l'adhésion; § 931 : l'adhésion.
- <sup>2</sup> cf. BALLADORE PALLIERI. *Récueil des cours de l'Académie de la Haie*. 1949. T. 74. pp. 518 - 519 sur l'adhésion.
- <sup>3</sup> cf. VERDROSS. *Récueil des cours...*; 1929. T. 30. § 58. *Actes bilatéraux*.
- <sup>4</sup> cf. MORELLI. *Nozioni di Diritto Internazionale*. Padova. Cedam 1951. §§ 179 et suiv.: l'adesione.
- <sup>5</sup> cf. Antonio SANCHEZ de BUSTAMANTE Y SYRVEN. *Droit International Public*. T. III. § 751, pp. 417 - 421.
- <sup>7</sup> cf. SCELLE. *Précis de Droit des gens*. Paris 1934. pp. 380 et suiv.
- <sup>8</sup> cf. ZANNINI. *L'adesione ai trattati internazionali*. Pavia 1946.
- <sup>9</sup> cf. ASSEMBLEE COMMUNE DE LA CECA. *Compte rendu des travaux de la session de mai 1955*.

## NOUVELLES EUROPÉENNES

### *Congrès des recteurs d'Université à Cambridge*

« L'organisation du Traité de Bruxelles » organise à Cambridge du 19 au 28 juillet 1955 un congrès des recteurs d'Université auquel participeront non seulement les recteurs des cinq pays dudit Traité mais encore les recteurs des pays du Conseil de l'Europe. L'Université de la Sarre y sera représentée par Monsieur le Recteur Prof. ANGELLOZ.

Ce congrès a pour but essentiel de permettre aux recteurs d'échanger leurs vues sur les points suivants du projet d'Ordre du Jour :

- A. Equilibre à établir entre la spécialisation et la culture générale.
- B. Autonomie et indépendance des Universités.
- C. Selection, Formation et Bien-être des étudiants.
- D. L'Université et la Collectivité.

### *Congrès de l'association internationale des universités à Istanbul*

La deuxième Assemblée Générale de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE des UNIVERSITÉS qui se réunira à Istanbul du 19 au 24 septembre cette année aura pour thème général : « Le rôle des universités dans une société en évolution rapide. » Des représentants du monde universitaire de plus de cinquante pays y prendront part. Monsieur le Recteur Prof. ANGELLOZ y représentera l'Université de la Sarre et l'Association des Instituts d'Etudes Européennes (A.I.E.E.).

### *Le Collège d'Europe de Hamburg a ouvert ses portes*

Après la Belgique, la France, la Sarre et l'Italie, c'est l'Allemagne occidentale qui vient d'inaugurer une institution d'enseignement supérieur européen. Nous saluons le Collège d'Europe de Hamburg et lui souhaitons beaucoup de succès dans son travail.

### *Colloque Européen à l'Université de la Sarre*

Sous les auspices du Conseil de l'Europe, l'Université de la Sarre organisera du 4 au 10 juillet un colloque européen auquel participeront des professeurs d'universités et des personnalités de la vie politique et culturelle des pays faisant partie du Conseil de l'Europe. Les problèmes européens sous leurs divers aspects y seront étudiés. Nous y reviendrons plus en détail dans le prochain numéro de « Saareuropa ».

### *Congrès d'Universitaires Européens*

La Commission des Universitaires d'Europe organise son premier congrès à Trieste du 12 au 17 septembre 1955.

Environ deux cents délégués de quatorze pays y prendront part.

Les deux sujets principaux des travaux seront :

- A) La culture générale,
- B) L'enseignement européen.

## BIBLIOGRAPHISCHE HINWEISE II

### EINIGE VERÖFFENTLICHUNGEN ZUM DEUTSCH-FRANZÖSISCHEN PROBLEM

Die Beziehungen zwischen Deutschland und Frankreich bilden nicht erst seit dem letzten Weltkrieg Gegenstand zahlreicher Untersuchungen und Veröffentlichungen. Es genügt, die zwischen den beiden Weltkriegen herausgegebenen Schriften einzusehen oder auch die oft sehr aufschlußreichen Titel der vor 1914 erschienenen Publikationen zu überfliegen, um festzustellen, daß das deutsch-französische Problem seit der Jahrhundertwende — um nicht weiter zurückzugreifen — ständig eine zentrale Stellung innerhalb der Diskussionen in Deutschland und Frankreich einnahm<sup>1</sup>.

Seit einigen Jahren häufen sich nun die Arbeiten aller Art, die sich mit der deutsch-französischen Frage befassen. Auf beiden Seiten der Grenze sucht man nach den Gründen der bestehenden Mißverständnisse und Vorurteile, durch deren Beseitigung man zu einem besseren Verhältnis zwischen den beiden Ländern zu gelangen hofft.

Wenn sich gerade in den vergangenen Jahren mehr denn je die Aufmerksamkeit dem Problem der deutsch-französischen Beziehungen zuwendet, so sicher nicht deshalb, weil diese Frage, wie Giraudoux es vor dem letzten Krieg feststellte, das bedeutendste Weltproblem betrifft — die Akzente haben sich seitdem sehr verlagert — sondern darum, weil die Schaffung eines geeinten Europas, in dem Deutschland und Frankreich das Kernstück darstellen, stärker denn je als geschichtliche Notwendigkeit erkannt wird.

Aus der Erkenntnis der hervorragenden Bedeutung, die den Schulen in diesem Rahmen zufällt, und aus dem Bewußtsein der großen Verantwortung

---

<sup>1</sup> Lejeune, Charles: *Rapprochement franco-allemand*. Poligny, Joaquin, 1907, 16 p.

Aderer, Adolphe: *Vers la fin d'une haine*. Paris, C. Lévy, 1907, 34 p.

Pevet, Alfred: *Raisons historiques et actuelles d'un rapprochement franco-allemand*.

Conférence faite le 12 avril 1913 à Paris.

Langlois, Gabriel: *L'Allemagne barbare, la race allemande, ses origines, ses destinées . . . .*

Paris, Walter, 1915, in-16, 341 p.

Favières, A.: *Les origines et la formation de l'état d'esprit allemand contemporain*. Epernay, 1917, 23 p.

Janrot, Léon: *L'âme allemande*. Causerie faite le 24 octobre 1938 à la société historique du Vieil Argenteuil.

Nogent-le-Rotrou, 1939, in-8°, 30 p.

Diese Liste ließe sich beliebig erweitern, vor allem, wenn man sich die Mühe machen wollte, die Zeitschriftenartikel der betreffenden Jahre anzugeben.

heraus, die den Erziehern hier zukommt, treffen sich seit einigen Jahren in regelmäßigen Abständen Lehrer aus den zwei Nachbarländern, um das Geschichtsbild, das hüben und drüben den Schülern vermittelt wird, zu vergleichen und in Einklang zu bringen. Diesem Wissen um die Verantwortung der Schulen entsprang auch der Versuch einer Revision der Schulbücher im allgemeinen, ein Versuch, der einen weiteren Schritt auf dem Wege zu einem vorurteilsfreien und objektiven Unterricht darstellt.

Vertreter der Kirche, mandenke an die Begegnungen französischer und deutscher Protestanten<sup>2</sup> oder an deutsch-französische Gespräche im Raum der katholischen Kirche, versuchten ihrerseits zur Überbrückung der Gegensätze beizutragen.

Die Ergebnisse der vielzähligen Bemühungen, die hier nicht alle erwähnt werden können, stellen im Vergleich mit dem in früheren Jahren auf Grund ähnlicher Bestrebungen Erreichten einen bedeutenden Fortschritt dar.

Aber so viel bisher auch getan und erreicht wurde, so liegt die schwierigste Aufgabe doch noch vor uns, denn noch gehen von Deutschland aus gesehen Frankreichs Uhren anders, und noch ist Deutschland von Frankreich aus betrachtet ein Rätsel<sup>3</sup>. Zahllose Vorurteile, die das Frankreichbild der Deutschen noch weitgehend bestimmen, fälschen nach wie vor das Urteil Eine eindrucksvolle Zahl stereotyper Ansichten, die das Deutschlandbild der Franzosen entstellen, bedürfen noch einer eingehenden Berichtigung.

Diese falschen Vorstellungen zu berichtigen, ist die erste wichtige Aufgabe, die gelöst werden muß.

Eine andere ebenfalls schwierige Aufgabe, die Eigenart der Deutschen und die Wesensart der Franzosen zu untersuchen, hängt mit der ersten eng zusammen. Bei den anzustellenden Betrachtungen sollte die Aufmerksamkeit vor allem auf die Verschiedenartigkeit, auf das Andersartige, auf die gegensätzlichen Eigenschaften gerichtet sein. Gewiß muß das Gemeinsame, müssen Entsprechungen im Wesen, in Lebenshaltung und Weltanschauung gewürdigt und hervorgehoben werden. Aber man sollte sich davor hüten, jenem leichtfertigen Optimismus zu huldigen, der zur Annahme neigt, die vorhandenen gemeinsamen Züge allein könnten das Trennende vergessen machen und die Schwie-

---

<sup>2</sup> Courtin, René: *Sur la contribution des églises à la compréhension franco-allemande*. in: *Foi et Vie*, Nouvelle série, N° 4, juillet/août 1950, pp. 359-369. *Déclaration de Spire*. in: *Foi et Vie*, Nouvelle série N° 3, mai/juin 1950, pp. 294-296.

Mundler, Jacques: *Evolution d'une expérience œcuménique franco-allemande: le Foyer de la Cimade à Mayence, 1947 - 1951*.

in: *Semeur* N° 5, mars 1951, pp. 157 - 161.

*Une rencontre protestante franco-allemande à Spire*.  
17 au 19 mars 1950.

in: *Foi et Vie*, Nouvelle série, N° 3, 1950, pp. 293 - 294.

Burgelin, P.: *Rencontre franco-allemande de Bièvres. L'Eglise et l'idée européenne*.

in: *Le Christianisme social*, N°7/9, 1951, pp. 476 - 484.

<sup>3</sup> vergl. den Titel des Buches von Bourdon, Georges: *L'Enigme allemande*. 4ème édition, Paris, Plon, in-16°, III-479 p.

rigkeiten überwinden, die auftauchen, wenn die Gegensätze aufeinanderprallen. Nur die Kenntnis der Unterschiede, die vorhanden sind, nur das bewußte Erfassen der verschiedenen oft gegensätzlichen Eigenschaften und Merkmale, nur das Verständnis für das „So-Sein“ des anderen bieten die Gewähr für ein Zusammenleben, das sicherlich nicht frei von Spannungen sein wird, aber doch von Bestand sein kann.

Alle Lebensgebiete, alle Lebensäußerungen — von der Kochkunst bis zu den Denkstrukturen — verdienen dabei gleichermaßen Berücksichtigung; die verschiedensten menschlichen Tätigkeiten — von der Jagd bis zum Spiel —, alle Formen menschlicher Gemeinschaft — Ehe, Familie, Staat — und die Stellung des Individuums innerhalb dieser Gemeinschaften müssen untersucht und verglichen werden.

Erst wenn genügend Ergebnisse vorliegen, wird es möglich sein, das Gemeinsame und das Verschiedenartige zusammenfassend aufzuzeigen. Erst dann wird die Voraussetzung für ein gegenseitiges Verständnis wirklich gegeben sein. Zu diesem gegenseitigen Verständnis zu gelangen, wird auf beiden Seiten bedeutend größerer Anstrengungen bedürfen als die, welche die Schaffung eines gemeinsamen Marktes für Kohle und Stahl erforderte. Es wird darum gut sein, wenn wir uns auf dem Wege zu diesem Ziel hin immer wieder vor Augen halten, daß das bisher Erreichte — und dazu gehört auch die Gemeinschaft für Kohle und Stahl — nur dann von Bestand sein wird, wenn wir zu einem Zusammenleben kommen, das auf der Grundlage der gegenseitigen Kenntnis der Partner und der Achtung der Andersartigkeit des Partners beruht.

*Dr. W. Leiner*  
*Wissenschaftlicher Assistent*  
*am Europa-Institut*  
*der Universität des Saarlandes*

## LITERATURANGABEN:

### I. Die deutsch-französischen Beziehungen

#### 1. Veröffentlichungen — Publications vor/avant 1939

##### a) In deutscher Sprache :

- Fernand de Brinon, *FRANKREICH, DEUTSCHLAND, 1918-1934*. Aus dem Französischen übertragen von Albert Koerber, mit einem Vorwort von . . . . Grimm. Essen, Essener Verlagsanstalt. in-8°, VIII-174 S.
- Haller (Johannes), *TAUSEND JAHRE DEUTSCH-FRANZÖSISCHE BEZIEHUNGEN*. Stuttgart, J. G. Cotta, Nachfolger, 1936, in-8°, XI-246 S.
- Helbok (Adolf), *GRUNDLAGEN DER VOLKSGESCHICHTE DEUTSCHLANDS UND FRANKREICHS, VERGLEICHENDE STUDIEN ZUR DEUTSCHEN RASSENKULTUR- UND STAATSGESCHICHTE*. Berlin und Leipzig, W. de Gruyter, 1935-1938.
- Keller (Hans K.E.L.), *DAS RECHTLICHE WELTBILD*. I. Band: Gegenreich Frankreich. Geschichte des westlichen Internationalismus. Berlin, Batschari, 1935; 187 S.
- Sieburg (Friedrich), *GOTT IN FRANKREICH?* (siehe weiter unten.)

##### b) in französischer Sprache:

- Bainville (Jacques), *HISTOIRE DE DEUX PEUPLES CONTINUÉS JUSQU'A HITLER*. Paris, Flammarion, 1938, in-16°, 159 p.
- Bianquis (Geneviève), *LES ÉCRIVAINS ALLEMANDS ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE*. in: Revue des Cours et Conférences, 40, II, 13, 385-400; 15, 606-621; 16, 693-708.
- Joussain (André), *L'ALLEMAGNE CONTRE LA FRANCE*. Paris, Edition du Nouveau Mercure, 1922, in-16°, 189 p.
- Lévy (Paul), *LE GERMANISME A L'ÉTRANGER*. De l'expansion de la langue et de l'idée allemande dans le monde. Strasbourg, 1933, VII-244.
- Sieburg (Friedrich), *DIEU EST-IL FRANÇAIS?* Texte intégral traduit par Maurice Betz. Suivi de Lettre sur la France par Bernard Grasset. Paris, Grasset, 1942, 333 p.

#### 2. Veröffentlichungen — Publications von/de 1940-1944

##### a) in deutscher Sprache:

- Bremer (Karl-Heinz), *DIE FRANZÖSISCHE DEUTSCHLAND-IDEOLOGIE*. Jean Giraudoux und Deutschland. in: Monatschrift für das deutsche Geistesleben, 42, 1, 5-12, 1942.
- Kapp (Rolf) *L'OPINION ALLEMANDE SUR LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES*. Berlin, 1941, in-8°, 20 S.



- Leube (Hans), *DEUTSCHLANDBILD UND LUTHERAUFFASSUNG IN FRANKREICH*. Stuttgart, 1941, 186 S.
- Müller (Otto Th.), *DAS BILD VOM DEUTSCHEN MENSCHEN IN FRANKREICH VON Mme. DE STAEL BIS CHATEAUBRIAND*. in: Die neueren Sprachen, 50, 10/11, 161-169, 1942.
- b) in französischer Sprache:
- Daudet (Léon), *LE DRAME FRANCO-ALLEMAND*. Paris, Albin Michel, 1940, 253 p.
- Meyer<sub>1</sub> (André), *LES GERMANISTES FRANÇAIS ET L'ALLEMAGNE*. in: Deutschland-Frankreich, I, 1, 65-78, 1942.
3. Veröffentlichungen - Publications seit/depuis 1945
- a) in deutscher Sprache:
- Abetz (Otto), *DAS OFFENE PROBLEM*. Ein Rückblick auf 2 Jahrzehnte deutscher Frankreichpolitik. Köln, Grewen-Verlag, 1951.
- ANTHOLOGIE DER DEUTSCHEN MEINUNG*. Deutsche Antworten auf eine französische Umfrage. Konstanz, Assmus-verlag, 1948, 315 S.
- Bohrer (Hermann), *DIE DEUTSCH-FRANZÖSISCHEN WIRTSCHAFTSBEZIEHUNGEN UND DIE MÖGLICHKEIT IHRER ZUKÜNFTIGEN GESTALTUNG*. in: Europa-Archiv, 4 (1949), H.20, 2549-2556.
- Brinkmann (Albert Erich), *GEIST DER NATIONEN*. Italiener, Franzosen, Deutsche. Hamburg, Hofmann und Campe, 4. Auflage 1949, 312 S.
- DEUTSCHLAND UND FRANKREICH IN DER GESCHICHTSSCHREIBUNG DES NEUNZEHNTEN JAHRHUNDERTS. DEUTSCHLAND-FRANKREICH*. Ludwigsburger Beiträge zum Problem der deutsch-französischen Beziehungen. Herausgegeben vom Deutsch-französischen Institut Ludwigsburg. Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1954.
- Distelbarth (Paul), *FRANZOSEN UND DEUTSCHE, BAUERN UND KRIEGER*. Calw, Gert Hatje, 1947, 211 S.
- Dürrenmatt (Peter), *DEUTSCHLAND-FRANKREICH-DASKERNSTÜCK EUROPAS*. in: Zeitwende 23 (1952), H.5, 377-387.
- François-Poncet (André), *VON VERSAILLES BIS POTSDAM*, Frankreich und das deutsche Problem der Gegenwart, 1919 bis 1945. Mainz, Kupferberg, 1949, in-16°, 269 S.
- Krauß (W.), *DEUTSCHLAND ALS THEMA DER FRANZÖSISCHEN LITERATUR*. Gesammelte Aufsätze zur Literatur- und Sprachwissenschaft. Frankfurt, Klostermann, 1949, S. 430 bis 450.
- Madariaga (Salvador de), *PORTRÄT EUROPAS*. II. Teil: Der europäische Olymp; III. Teil: Europäische Spannungen, 2. Abschnitt: Frankreich-Deutschland. Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1952.

Neubert (Fritz), *EIN JAHRTAUSEND DEUTSCH-FRANZÖSISCHER GEISTIGER BEZIEHUNGEN*. in: Arch. Stud. neueren Sprachen 103 (1951), Bd. 188, 41-65. Braunschweig, Westermann-Verlag,

Sieburg (Friedrich), *GOTT IN FRANKREICH?* Erweiterte Neuausgabe. 86. - 93. Tausend. Societäts-Verlag, Frankfurt am Main, 1954.

Sieburg (Heinz-Otto), *DEUTSCHLAND UND FRANKREICH IN DER GESCHICHTSSCHREIBUNG DES NEUNZEHN- TEN JAHRHUNDERTS*. Wiesbaden, Franz Steiner Verlag GmbH, 1954, XI-340 S.

b) in französischer Sprache:

Abetz (Otto), *HISTOIRE D'UNE POLITIQUE FRANCO-ALLEMANDE, 1930-1950, MÉMOIRES D'UN AMBASSADEUR*. Paris, Delamain . . . , 1953, in-16°, 358 p.

Berr (Henri), *ALLEMAGNE, LE CONTRE ET LE POUR*. Paris, A. Michel, 1950, in-8°, 113 p.

Camus (Albert), *LETTRES A UN AMI ALLEMAND*. Paris, Gallimard, 1948, in-16°, 93 p.

Carrias (Eugène), *LE DANGER ALLEMAND. 1866 - 1945*. Paris, P.U.F., 1952, 162 p.

Fabre-Luce (Alfred), *HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EUROPÉENNE*. Paris, Domat, 1954, in-16°, 356 p.

François-Poncet (André), *DE VERSAILLES A POTSDAM. LA FRANCE ET LE PROBLEME ALLEMAND CONTEMPORAIN, 1919 - 1945*. Paris, Flammarion, 1948, in-8°, 309 p.

Harcourt (Robert d'), *L'ALLEMAGNE EST-ELLE INQUIÉTANTE?* Paris, Flammarion, 1954, in-16°, 181 p.

Lepeytre (Henry), *FRANCE ET ALLEMAGNE*. Paris, 1948, in-8°.

Lévy (Paul), *LA LANGUE ALLEMANDE EN FRANCE, PÉNÉTRATION ET DIFFUSION DES ORIGINES A NOS JOURS*. tome I. Des origines à 1830. Lyon, I.A.C., 1950, in-8°, VI-337 p. tome II. De 1830 à nos jours. Lyon, I.A.C., 1952, in-8° 277 p.

Mühlmann (W. E.), *L'IDÉE NATIONALE ALLEMANDE ET L'IDÉE NATIONALE FRANÇAISE*. in: Revue de Psychologie des Peuples, 1952, 348-362.

Rougemont (Dr. Jean de), *LE PROBLEME ALLEMAND*. Lyon, P. Derain, 1945, in-8°, 62 p.

Zeller (Gaston), *LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE DEPUIS DIX SIÈCLES*. Paris, Collection Armand Colin, 1948, 219 p.

## II. Deutsche — Franzosen

### 1. Über die Deutschen.

Barth (Karl), *ZUR GENESUNG DES DEUTSCHEN WESENS, EIN FREUNDESWORT VON DRAUSSEN*. Herausgegeben von Kurt Müller, Stuttgart, Mittelbach, 1945, in-16°, 112 S.  
*DIE DEUTSCHEN UND WIR*. 1945.

- Flake (Otto), *DIE DEUTSCHEN*. Karlsruhe, Schwerdtfeger, 1946, in-8°, 126 S.
- Kron (Richard), *DER KLEINE DEUTSCHE*. 19. Auflage, 208 S.
- Lion (Ferdinand), *ROMANTIK ALS DEUTSCHES SCHICKSAL*. Stuttgart, Rowohlt (1947), in-16°, 262 S.
- Mann (Thomas), *DEUTSCHLAND UND DIE DEUTSCHEN*. Berlin, Suhrkamp Verlag, 1947, in-16°, 32 S.
- Meinecke (Friedrich), *DIE DEUTSCHE KATASTROPHE. BETRACHTUNGEN UND ERINNERUNGEN*. Wiesbaden, Brockhaus, 1947, 3. Auflage, in-16°, 180 S.
- Nawiasky (Hans), *KANN DAS DEUTSCHE VOLK FÜR DEMOKRATIE UND WELTFRIEDEN GEWONNEN WERDEN?* Zürich, Europa Verlag, in-16°, 98 S. Copyright 1946.
- Röpke (Wilhelm), *DIE DEUTSCHE FRAGE*. Erlenbach-Zürich, Rentsch, (1945), in-8°, 252 S.
- Barth (Karl), *LES ALLEMANDS ET NOUS*. Paris, Delachaux et Niestlé, in-16°, 89 p.
- Ludwig (Emil), *COMMENT TRAITER LES ALLEMANDS*. (Übersetzung) New York, Editions de la Maison Française, (1949), in-16°, 167 p.
- Redslob (Robert), *DE L'ESPRIT POLITIQUE DES ALLEMANDS*. Paris, Librairie des Médecis, 1947, in-8°, 170 p.
- Wahl (Rudolf), *DIE DEUTSCHEN* Eine Historie von ..... München, Verlag F. Bruckmann, 1953, 666 S.

## 2. Über die Franzosen.

- Ariès (Philippe), *HISTOIRE DES POPULATIONS FRANÇAISES ET DE LEURS ATTITUDES DEVANT LA VIE DEPUIS LE XVIIIÈME SIÈCLE*. Paris, Ed. Self, 1948, in-8°, 573 p., graphiques, cartes, planes.
- Benn (Gottfried), *FRANZOSEN: AUSDRUCKSWELT. ESSAYS UND APHORISMEN*. Limes-Verlag, Wiesbaden. 2. Auflage, 1954.
- Brownell (W. C.), *FRENCH TRAITS AN ESSAY IN COMPARATIV CRITICISME*. New York, C. Scribners Sons, 1918, in-8°, IV-411 p.
- Curtius (Ernst-Rob.), *FRANZÖSISCHER GEIST IM 20. JAHRHUNDERT*. Bern, Francke, 1952.
- Grand'Combe (Félix de), *TU VIENS EN FRANCE*. Paris, P.U.F., 1951, Nouvelle édition, in-16°, 218 p.
- II2 *GRIEFS CONTRE LES FRANÇAIS*. Paris, Nouvelle Société d'édition, 1946, V-123 p.
- Lüthy (Herbert), *FRANKREICHS UHREN GEHEN ANDERS*. Europa-Verlag, Stuttgart und Zürich, 1954.
- — *A L'HEURE DE SON CLOCHER*, essai sur la France. Paris, Calmann-Lévy, 1955.
- Madariaga (Salvador de), *ANGLAIS, FRANÇAIS, ESPAGNOLS*. Paris, Gallimard, 1952, in-16°, 272 p.

### III. Vergleichende Untersuchungen - Etudes comparatives

1. Kirche  
Lenz-Medoc (Paulus), *LE CATHOLICISME EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE*. in: Revue de Psychologie des Peuples, 1953, p. 24 ss.
2. Literatur  
Auerbach (Erich), *MIMESIS. DARGESTELLTE WIRKLICHKEIT IN DER ABENDLÄNDISCHEN LITERATUR*. Bern, A. Francke, 1946, 503 S.  
Dupony (A.), *LES LITTÉRATURES COMPARÉES DE FRANCE ET D'ALLEMAGNE*. Paris, 1931.
3. Sprache  
Malblanc (A.), *POUR UNE STYLISTIQUE COMPARÉE DU FRANÇAIS ET DE L'ALLEMAND*. Etudes d'aujourd'hui. Paris, Henri Didier, 1944, 128 p.
4. Unterricht  
*DEUTSCHLAND UND FRANKREICH IM SPIEGEL IHRER SCHULBÜCHER*. Herausgegeben vom Internationalen Schulbuchinstitut an der Kant-Hochschule Braunschweig. Verlag Albert Limbach, Braunschweig, 1954, 228 S.  
Eckert (Georg) und Schüddekopf (Otto-Ernst), *DEUTSCHLAND—FRANKREICH—EUROPA*. Die deutsch-französische Verständigung und der Geschichtsunterricht. Baden-Baden, Verlag für Kunst und Wissenschaft, 1953, 144 S.  
*PROBLEME DER DEUTSCH-FRANZÖSISCHEN GESCHICHTS-SCHREIBUNG*. Baden-Baden, Verlag für Kunst und Wissenschaft, 1949.

### IV. Zeitschriften - Revues

1. Deutsche Zeitschriften mit regelmäßigen Informationen über Frankreich:  
*Antares*.  
Französische Hefte für Kunst, Literatur und Wissenschaft. Woldemar Klein Verlag, Baden-Baden.  
*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*.  
Begründet von Ludwig Herrig, herausgegeben von Wilhelm Horn und Gerhard Rohlf. Braunschweig, Georg Westermann Verlag, seit 1846.  
Zeitschriften, die ihr Erscheinen eingestellt haben:  
*Deutschland - Frankreich*.  
Vierteljahresschrift des Deutschen Instituts, Paris. Hamburg, Hanseatische Verlagsanstalt. 1942-1944.  
*Dokumentz*.  
Zweimonatsschrift im Dienst übernationaler Zusammenarbeit. Dokumenten-Verlag, Offenburg (Baden).

*Frankreich.*

Berichte aus dem französischen Kulturleben.  
Herausgegeben von Carl August Weber. München, Willi Weismann Verlag,  
1946-1949.

*Lancelot.*

Der Bote aus Frankreich.  
Monatsschrift. Herausgegeben von Jacqueline Grappin. Baden-Baden,  
Koblenz, Neuwied (Rhein). 1946-1951.

*Romania.*

Aufsätze, Reden und Übertragungen.  
Mainz, Kupferberg, 1948-1949.  
Frankreich-Sonderhefte deutscher Zeitschriften:

*Universitas.*

Zeitschrift für Wissenschaft, Kunst und Literatur.  
Sonderheft: Frankreich — 2 (November 1947).

2. Französische Zeitschriften mit regelmäßigen Informationen über Deutschland :

*Allemagne.*

Bulletin bimestriel d'Information du « Comité Français d'Echanges avec l'Allemagne nouvelle ». Paris, 27, rue Jacob VI<sup>ème</sup>. Seit April 1949. Jeden 2. Monat.

*Allemagne d'Aujourd'hui - Réalités Allemandes.*

Revue Française d'Information. Textes et Informations sur la vie politique, économique, culturelle et sociale de l'Allemagne contemporaine.  
Paris, Presses Universitaires, 1952 ss.

*Documents.*

Revue mensuelle des questions allemandes.  
Editée par le « Bureau International de liaison et de Documentation ».  
Offenburg, depuis 1945.

*Etudes Germaniques.*

Allemagne—Autriche—Suisse—Pays Scandinaves et Néerlandais. Revue trimestrielle de la Société des Etudes Germaniques, publiée par Maurice Colleville et Fernand Mossé. Lyon-Paris, Editions I.A.C., depuis 1946. (Die Société d'Etudes Germaniques wurde 1928 in Paris gegründet. Die Veröffentlichung der Zeitschrift geht auf eine Anregung von M. J. F. Angelloz aus dem Jahre 1945 zurück; er konnte die erste Nummer Anfang 1946 erscheinen lassen.)

*Revue d'Etudes Economiques Franco-Allemandes.*

(Deutsch-französische Wirtschaftsblätter) Publiée par le Haut Commissariat de la République Française en Allemagne.  
Direction Générale des Affaires Economiques et Financières. Depuis 1950.

Zeitschriften, die ihr Erscheinen eingestellt haben :

*Allemagne d'Aujourd'hui.*

Textes et Informations sur la vie culturelle en Allemagne.  
Mainz, mai 1951 — juillet 1952.

*Réalités Allemandes.*

Informations sur les problèmes politiques et économiques. Chronologie allemande. D.G.A.P. 1948—1952.

Deutschland-Sonderhefte französischer Zeitschriften.:

*Le Semeur.*

Numéro spécial: Allemagne. Novembre 1945.

*Réalités.*

Numéro spécial: Allemagne. Juin 1946.

*Esprit.*

Les Allemands parlent de l'Allemagne. Juin 1947.

*Les Temps Modernes.*

5ème année, N° 46/47, 1949.

*Foi et Vie.*

Positions allemandes et françaises. Juillet/août 1950.

*Evidences.*

L'Allemagne dans la communauté européenne. Novembre 1951/février 1952.

*La Nef.*

Le problème allemand. Décembre 1952.

V *Bibliographien:*

1. Deutschland.

Fink (Reinhard), Deutsches Auslandswissenschaftliches Institut.

*EUROPA BIBLIOGRAPHIE* in Verbindung mit der Universitätsbibliothek Leipzig herausgegeben von Professor Dr. Fritz Prinzhorn. 4. Abteilung: Frankreich. Bd. 1, 1939-1942, Heft 1-3. Leipzig, Otto Harrassowitz, 1942.

Fromm (Hans), *BIBLIOGRAPHIE DEUTSCHER ÜBERSETZUNGEN AUS DEM FRANZÖSISCHEN VON 1700—1952.* 5 Bd., 1950-1953

Baden-Baden, Verlag für Kunst und Wissenschaft.

Mannhart (Hans), *SEIT 1945 IN DEUTSCHLAND UND ÖSTERREICH ERSCHIEBENE AUSGABEN FRANZÖSISCHER SCHRIFTSTELLER* in: *Die neueren Sprachen* 1 (1949), 285-286; 318-349; 382.

*Deutsche Literatur über Frankreich.*

(8. Mai 1945—1. Januar 1953).

in: *Deutschland—Frankreich*, Ludwigsburger Beiträge (s.o.)  
Diese Bibliographie enthält 500 Titel.

2. Frankreich.

*Auteurs allemands traduits en français.*

(s.d., n.l., n. auteur) exemplaire policopié 382 p. et 36 p. da supplément. (se trouve à la Bibliothèque Nationale à Paris.)

*L'Allemagne dans l'édition française depuis 1945.*

Bibliographie der Literatur über Deutschland und der Übersetzungen aus dem Deutschen.

veröffentlicht in „*Allemagne*“, No. 20/21, No. 22, No. 23. 710 Titel.

*Französische Literatur über Deutschland.*

(8. Mai 1945—1. Januar 1953)

in: *Deutschland—Frankreich*, Ludwigsburger Beiträge (s.o.) — Diese bibliographische Aufstellung enthält 725 Titel.

## NOTES DE LECTURE

Jean-Michel De Lattre : *LA MISE EN VALEUR DE L'ENSEMBLE EURAFRICAIN FRANÇAIS ET LA PARTICIPATION DES CAPITAUX ÉTRANGERS*. (Paris. Librairie générale de droit et de jurisprudence. 20, Rue Soufflot. 1954, 166 p.)

L'ouvrage de Monsieur De Lattre, Avocat à la Cour d'App<sup>l</sup> de Paris, se présente à l'attention des juristes, des économistes et des hommes politiques dans un moment particulièrement heureux.

Les propositions exprimées dernièrement dans les milieux gouvernementaux français, en vue d'une coopération économique européenne en Afrique, donnent le ton de l'actualité du problème que l'auteur soulève.

Deux raisons essentielles imposent à l'Union Française de se constituer et de s'organiser en un grand ensemble régional du Rhin au Congo. L'une tient à l'existence dans le monde de grandes entités économiques telles que la Russie des Soviets, les Etats Unis, le Royaume Uni et le Commonwealth, lesquelles affirment leur volonté d'autonomie et souvent de suprématie. L'autre se rapporte à la nécessité de consolider l'Union Française avant de l'intégrer dans une Europe unie où, dans la situation actuelle de stagnation relative de son économie, elle courrait le risque d'être disloquée.

L'auteur indique comme fondement de ce vaste ensemble économique la mise en valeur de l'Afrique Française, et plus généralement l'établissement d'un puissant circuit de production et de consommation dans la zone du franc.

Mais « il est hors de doute que les besoins d'équipement des territoires d'Outre-Mer dépassent les possibilités financières des collectivités publiques. Il est non moins certain que, dans l'état des charges présentes et futures du marché financier, les investissements privés en provenance de la Métropole seront insuffisants ».

Une œuvre d'une telle envergure pourra donc être envisagée seulement grâce à un apport plus prononcé de capitaux étrangers. La question la plus impérative que la France aura à résoudre sera de créer les conditions susceptibles d'attirer ces capitaux.

Les plus importantes des dites conditions se situent dans un cadre juridique nouveau qui, d'une part sauvegarderait la sécurité des capitaux étrangers contre les risques d'ordre politique (nationalisation, confiscation ...), et d'autre part leur octroyerait un statut spécifique privilégié :

transférabilité et convertibilité, régime fiscal très allégé et autres. Ce cadre juridique devrait assurer en même temps la défense des intérêts généraux français.

Les formules pratiques que Monsieur De Lattre préconise pour le réaligner nous semblent donner toutes les garanties nécessaires, tant aux bailleurs de fonds étrangers qu'à l'intérêt public français. Monsieur De Lattre met l'accent surtout sur la création éventuelle de *Sociétés à participation étrangère* et de *Sociétés à la Charte*. Des procédés prévoyant une puissance de vote différenciée, ou une composition spéciale du Conseil d'Administration pourraient équilibrer dans les premières une minorité quantitative des actionnaires français. Des techniques juridiques nouvelles accorderaient aux secondes des privilèges, pour des activités et des espaces géographiques déterminés. Ces privilèges seraient règlementés par une loi française qui — et ici l'auteur reprend d'une manière fort heureuse l'idée amorcée en 1930 dans la Charte Constitutive et la Convention pour l'établissement en Suisse de la Banque des Règlements Internationaux — serait transposée dans une Convention Internationale, et aurait ainsi un caractère pratiquement immuable.

La rigueur des arguments du technicien qu'est Monsieur De Lattre ne le mène cependant pas à la sècheresse. Le souci du moment politique actuel se fait jour au tournant de chacune de ses idées.

Sa préoccupation constante est le destin de la communauté, voire la communion, France-Afrique. Dans son esprit celle-ci ne peut que se prolonger dans l'ensemble Europe-Afrique ; « L'Eurafrique » sera en fait le titre du dernier chapitre de son livre.

« C'est en Afrique » conclue-t-il « que se fera l'Europe. »

Giuseppe SCUPPA

M. Dusan LUKAC, « *L'INTEGRATION ECONOMIQUE*, solution de la crise de l'Europe ? » (Librairie E. DROZ, Genève 1953)

Le profond déséquilibre affectant l'économie européenne, la recherche de l'origine du mal et celle d'une solution à la crise économique, telles sont les principales idées de cet ouvrage.

Une première partie, essayant d'en établir la nature, pose le problème et examine successivement les ressources de base de l'Europe (denrées alimentaires et matières premières industrielles), l'évolution de sa position économique avant et après la deuxième guerre mondiale. C'est l'interdépendance de l'Europe due à un puissant courant d'échanges internationaux basés sur des compensations plurilatérales qui la rendait solidaire. Or, l'arrêt de ce courant à la suite de la dépression des années trente et des deux guerres mondiales successives l'a fortement éprouvée entraînant sa désintégration et la rendant de plus en plus dépendante des Etats-Unis. On en arrive au cœur du problème.

Comment résoudre la question du déficit et de la crise européennes en général ? L'auteur passe en revue les différentes réalisations qui ont pris place dans le domaine de la coopération internationale (FMI, BIRD,



OIT, GATT . . . ) ; après avoir étudié les diverses formules d'association économique entre pays européens élaborées à la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale et constaté leur échec partiel, il en arrive tout naturellement à rechercher un remède satisfaisant dans le cadre d'une solution plus vaste d'intégration économique. A cet égard l'expérience de la CECA ouvre de très larges perspectives. En conclusion l'ouvrage de M. Lukac donne un aperçu clair de l'ensemble des problèmes qui se posent à l'Europe et des tentatives de solution de la crise économique.

M. Lamps

L. de Sainte Lorette. — *L'IDÉE D'UNION FÉDÉRALE EUROPÉENNE* — Paris — A. Colin 1955 — 204 p.

Depuis la fin de la guerre une abondante littérature a été consacrée à l'Europe. Monsieur de Sainte Lorette nous propose, lui, un « memento » sur l'évolution de l'idée d'union fédérale européenne de ses origines à nos jours.

Il semble que l'Europe de Charlemagne ait au cours des siècles suivants laissé une certaine nostalgie dans les esprits des intellectuels et des théoriciens qui ne cessèrent d'établir de nouveaux projets. Le XVIII<sup>e</sup> siècle y contribue, Napoléon également à sa manière. Puis le réalisme de Saint Simon, le romantisme européen, les socialistes et le fédéralisme de Proudhon modelèrent cette idée. Mais il faut que les hommes vivent et voient les destructions de la guerre pour mieux désirer la paix. Après la première guerre mondiale, c'est la tentative du Comte Coudenhove Kalergi et le projet Briand; à cette époque déjà ce sont aussi les réticences anglaises : « N'allez pas trop vite » disait Sir Eric Drumont (premier secrétaire général de la Société des Nations). Ainsi les efforts de la S.D.N. furent-ils de courte durée pour sombrer définitivement devant les nationalismes européens et les affirmations de souveraineté.

La deuxième moitié de cet ouvrage est consacrée à l'historique des dernières décades. Après la seconde guerre mondiale et même durant la résistance, l'idée de fédération européenne acquit une vigueur nouvelle. La description des principales organisations européennes : le Conseil de l'Europe, l'O. E. C. E. la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (qui doivent, ainsi que l'a dit Monsieur Jean Monnet, « créer un grand marché intérieur redonnant aux européens la possibilité de retrouver leur place dans le progrès du monde libre »), est assez schématique, mais suffisante toutefois pour en permettre la compréhension du mécanisme.

Union fédérale, Etat fédéral, Confédération ou Fédération d'Etats tels sont sur le plan juridique les problèmes qui se posent. La solution ne semble d'ailleurs pas être la même selon que l'on envisage l'Europe des trente, des dix-huit, des quinze, ou des six. « L'idée d'union fédérale de l'Europe est depuis plusieurs mois au centre des préoccupations de tous les parlements européens » écrit Monsieur de Sainte Lorette. C'est pourquoi on ne saurait trop recommander au grand public, à tous ceux qui veulent suivre et comprendre cette évolution, la lecture de ce livre simple et clair.

J. BESNARD



# INHALTSVERZEICHNIS

## SOMMAIRE

### ARTIKEL — ARTICLES:

F. A. Freiherr v. d. HEYDTE:	
Sinn und Aufgabe eines Europa-Instituts . . . . .	3 — 7
Dusan RADIVOJEVIC:	
Das Europa-Institut der Universität des Saarlandes	8 — 13
Note sur l'A. I. E. E. . . . .	14 — 15
Peter SCHOLL-LATOUR:	
Europa in der Isolation : . . . . .	16 — 25
L. CHAMPIER:	
A propos de la Géopolitique . . . . .	26 — 58

### DOKUMENTE — ARTICLES:

CERNE-LEDUR:	
L'Idée européenne dans les écoles primaires . . . . .	59 — 69
Giuseppe SCUPPA:	
La clause d'adhésion et ses modalités d'application dans le Traité instituant la Communauté Euro- péenne du Charbon et de l'Acier . . . . .	70 — 80

### NACHRICHTEN — NOUVELLES:

Nouvelles Européennes . . . . .	81 — 82
---------------------------------	---------

### BIBLIOGRAPHIE:

Bibliographische Hinweise II . . . . .	83 — 92
Notes de lecture . . . . .	93 — 95



Herausgegeben vom  
*Europa-Institut der Universität des Saarlandes*  
Direktor: Prof. Dr. J. F. Angelloz

*Bestellungen an:*

Europa-Institut der Universität des Saarlandes  
Institut d'Études Européennes de l'Université de la Sarre



West-Ost-Verlag GmbH., Saarbrücken

Druck:  
Saarländische Verlagsanstalt und Druckerei GmbH., Saarbrücken 3



# VERÖFFENTLICHUNGEN DER UNIVERSITÄT DES SAARLANDES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LA SARRE

## I. Vierteljahrszeitschriften / Revues trimestrielles

(Jedes Heft 96 Seiten) (Chaque numéro 96 pages)

*Annales  
Universitatis  
Saraviensis*

Séries: Philosophie - Lettres		ffrs.
Naturwissenschaften - Sciences		
Rechts- und Wirtschaftswissenschaften - Droit-Economie		
Medizin - Médecine		
Preis: Saarland, France, Union française	Abonnement	1 000.-
	Einzelheft	300.-
Prix: Ausland - Autres pays	Abonnement	1 200.-
	Le numéro	350.-
Probeexemplare dieser Zeitschriften auf Wunsch kostenlos. Exemplaire à titre d'essai de cette publication sur demande gratuitement.		

*Rechts- und  
Wirtschaftswissen-  
schaftliche Fakultät  
Faculté de Droit et  
des Sciences  
Economiques*

## II. Schriften der Universität Publications de l'Université de la Sarre

**André PHILIP:** L'Europe Unie et sa place dans l'économie internationale. 1953. 365 p. 900.-

**Jean IMBERT:** Le Droit hospitalier de la Révolution et de l'Empire. 1954. 455. p. 1 200.-

**Maurice BÉMOL:** Variations sur Valéry. 1952. 133 p. 450.-

**Istvan FRANK:** Trouvères et Minnesänger. 1952. 256 p. 825.-

**Josef DERBOLAV:** Der Dialog «Kratylos» im Rahmen der platonischen Sprach- und Erkenntnisphilosophie. 1953. 120 S. 600.-

**Karl August SCHLEIDEN:** Klopstocks Dichtungstheorie als Beitrag zur Geschichte der deutschen Poetik. 1954. 187 S. 880.-

**Alfons BECKER:** Etudes sur le Problème des Investitures en France. 1955. 262 p. 1 150.-

**Albert SCHNEIDER:** G.-C. Lichtenberg. Précurseur du Romantisme. L'homme et l'œuvre. 1954. 327 p 1 000.-

**THÉOBALD/BRITZ:** 500 Millionen Jahre geologische Geschichte des Saarlandes. 1951, 37 S. 20 0.-

**Karl BRITZ:** Geologische Untersuchungen zwischen Oberkirchen und Schwarzerden. 1951. 46 S. 400.-

**Nicolas THÉOBALD:** Aperçu géologique du Territoire de la Sarre 1952. 84 p. 600.-

**Nicolas THÉOBALD:** Stratigraphie du Trias moyen dans le Sud-Ouest de l'Allemagne et le Nord de la France. 1952. 65 p. 240.-

**Karl BRITZ:** Der permische Vulkanismus in der Umgebung des Weisberges. 1953. 83 S. 450.-

**Franz SOMMER:** Die Silicose. 1953. 63 S. 650.-

**K. REINHARDT und K. PANTER:** Myelographie und Ischias 1955. 64 S. 800.-

*Philosophische  
Fakultät  
Faculté  
des Lettres*

*Naturwissenschaft-  
liche Fakultät  
Faculté  
des Sciences*

*Medizinische Fakultät  
Faculté de Médecine*

## III. Universitätsreden / Discours universitaires

**Joseph GANTNER:** Lionardo da Vinci. 1954. 46 S. 290.-

Bestellungen an :

West-Ost-Verlag, Saarbrücken 3, Ursulinenstraße 1.  
Schriftleitung für wissenschaftliche Veröffentlichungen,  
Universität des Saarlandes, Saarbrücken 15.

Correspondances :

Service des Publications, Université de la Sarre, Sarrebruck 15